

S O M M A R I O

Legge nazionale 15 marzo 1997, n. 59

Delega al Governo per il conferimento di funzioni e compiti alle regioni ed enti locali, per la riforma della Pubblica Amministrazione e per la semplificazione amministrativa

pag. 3

Legge Regionale 3 novembre 1998, n. 52.

Disciplina dello svolgimento della quarta prova scritta di francese agli esami di Stato in Valle d'Aosta.

pag. 4

Decreto del Presidente della Repubblica

7 gennaio 1999, n. 13.

Regolamento concernente modalità e criteri di valutazione delle prove degli esami di Stato conclusivi dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore nella Valle d'Aosta.

pag. 14

Arrêté de l'Assesseur n° 54720 du 30 décembre 1998.

Options pour l'épreuve écrite de français des examens d'Etat au titre de l'année scolaire 1998/99

pag. 21

Arrêté de l'Assesseur n° 52025 du 10 décembre 1998.

Programmes de français des établissements secondaires du deuxième degré de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste

pag. 22

Legge 15 marzo 1997, n. 59

Delega al Governo per il conferimento di funzioni e compiti alle regioni ed enti locali, per la riforma della Pubblica Amministrazione e per la semplificazione amministrativa.

Capo IV

Art. 21

20. Le regioni a statuto speciale e le province autonome di Trento e di Bolzano disciplinano con propria legge la materia di cui al presente articolo nel rispetto e nei limiti dei propri statuti e delle relative norme di attuazione.

20-bis. Con la stessa legge regionale di cui al comma 20 la regione Valle d'Aosta stabilisce tipologia, modalità di svolgimento e di certificazione di una quarta prova scritta di lingua francese, in aggiunta alle altre prove scritte previste dalla legge 10 dicembre 1997, n. 425. Le modalità e i criteri di valutazione delle prove d'esame sono definiti nell'ambito dell'apposito regolamento attuativo, d'intesa con la regione Valle d'Aosta. E' abrogato il comma 5 dell'articolo 3 della legge 10 dicembre 1997, n. 425 (1).

(1) Comma introdotto dall'art. 1, L. 16 giugno 1998, n. 191

Legge regionale 3 novembre 1998, n. 52.

Disciplina dello svolgimento della quarta prova scritta di francese agli esami di Stato in Valle d'Aosta.

IL CONSIGLIO REGIONALE ha approvato;

IL PRESIDENTE DELLA GIUNTA REGIONALE promulga la seguente legge:

Art. 1

(Prove di esame)

1. Negli istituti secondari superiori della regione i candidati sostengono, in aggiunta alle prove scritte degli esami di Stato di cui alla legge 10 dicembre 1997, n. 425 (Disposizioni per la riforma degli esami di Stato conclusivi dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore), una quarta prova scritta di lingua francese.

Art. 2

(Finalità della prova scritta di lingua francese)

1. La prova scritta di lingua francese è preordinata ad accertare la padronanza, le capacità espressive, logico-linguistiche e critiche dei candidati, consentendo la libera espressione della personale creatività.
2. Ai fini della valutazione, la prova scritta di lingua francese è abbinata alla prova scritta di lingua italiana.

Art. 3

(Tipologia e modalità di svolgimento della prova scritta di lingua francese)

1. La prova scritta di lingua francese si svolge il primo giorno utile successivo a quello della terza prova e consiste nella produzione di uno scritto scelto dal candidato tra più proposte di varie tipologie individuate, anche in relazione agli indirizzi di studio, con ordinanza dell'Assessore regionale competente in materia di istruzione da emanarsi entro il mese di agosto di ogni anno scolastico.
2. I testi delle prove scritte sono scelti dall'Assessore regionale competente in materia di istruzione e contengono l'indicazione dei tempi massimi e delle modalità per il loro svolgimento.

Art. 4
(Lingua di esame)

1. Il candidato ha facoltà di sostenere le prove scritte indifferente nelle due lingue ufficiali della regione, nel rispetto dell'articolo 40 dello Statuto speciale per la Valle d'Aosta e delle relative norme di attuazione, fatte salve la prima e la quarta prova intese a verificare le competenze linguistiche in lingua italiana e francese.
2. Il colloquio pluridisciplinare si svolge indifferente nelle due lingue ufficiali della regione, nel rispetto dell'articolo 40 dello Statuto speciale per la Valle d'Aosta e delle relative norme di attuazione. All'inizio del colloquio il candidato dichiara in quale lingua intende sostenerlo.
3. Il candidato che sostiene il colloquio in lingua francese deve trattare in lingua italiana gli argomenti attinenti il programma di italiano dell'ultimo anno di corso.
4. Il candidato che sostiene il colloquio in lingua italiana deve trattare in lingua francese gli argomenti attinenti il programma di francese dell'ultimo anno di corso.

Art. 5
(Commissione di esame)

1. Nella composizione delle commissioni di esame della regione è assicurata la nomina di un commissario interno o esterno docente di lingua francese.

Art. 6

(Candidati provenienti da altre regioni)

1. I candidati provenienti da istituti situati al di fuori del territorio regionale e che si iscrivono per la prima volta all'ultima classe di un corso di studi in Valle d'Aosta, fermo restando l'obbligo per gli stessi di frequentare le lezioni di francese, possono decidere se svolgere la quarta prova scritta ed il colloquio in francese.
2. Coloro che non si avvalgono della facoltà di cui al comma 1 svolgono prove di francese differenziate e coerenti con il percorso scolastico effettuato.
3. Il testo delle prove differenziate è predisposto dalla commissione di esame sulla base delle tipologie di cui all'articolo 3, comma 1.

Art. 7

(Certificazione)

1. Il diploma rilasciato in esito al superamento dell'esame di Stato contiene, ai fini di cui all'articolo 8, una sezione riservata all'attestazione della piena conoscenza della lingua francese con l'indicazione della relativa votazione.
2. La sezione di cui al comma 1 reca la votazione complessiva conseguita risultante dalla media tra il punteggio della prova scritta e la valutazione della competenza in lingua francese dimostrata nell'ambito del colloquio, ottenuta con le modalità previste dal regolamento di cui all'articolo 21, comma 20 bis, della legge 15 marzo 1997, n. 59 (Delega al Governo per il conferimento di funzioni e compiti alle regioni ed enti locali, per la riforma della Pubblica Amministrazione e per la semplificazione amministrativa), introdotto dall'articolo 1, comma 22, della legge 16 giugno 1998, n. 191 (Modifiche ed integrazioni alle leggi 15 marzo 1997, n. 59 e 15 maggio 1997, n. 127, nonché norme in materia di formazione del personale dipendente e di lavoro a distanza nelle pubbliche amministrazioni. Disposizioni in

materia di edilizia scolastica). Tale votazione è distribuita su dieci punti secondo la tabella A allegata alla presente legge.

3. La sezione è compilata solamente se la votazione è uguale o superiore a sei decimi e se il candidato non ha sostenuto le prove differenziate di cui all'articolo 6, comma 2.

Art. 8

(Utilizzo della certificazione per l'accesso all'impiego)

1. Il possesso della certificazione di cui all'articolo 7 esonera, limitatamente alle qualifiche funzionali, docenti ed educative per l'accesso alle quali è richiesto un diploma di istruzione secondaria di secondo grado o un titolo di studio inferiore, dalle prove di accertamento della conoscenza della lingua francese previste:
 - a) per l'accesso all'impiego alle dipendenze della Regione, degli enti pubblici non economici dipendenti dalla Regione e degli enti indicati all'articolo 1 della legge regionale 23 agosto 1993, n. 73 (Disciplina dei controlli sugli atti degli enti locali e successive modificazioni);
 - b) dalla legge regionale 8 marzo 1993, n. 12 (Accertamento della piena conoscenza della lingua francese per il personale ispettivo, direttivo, docente ed educativo delle istituzioni scolastiche dipendenti dalla Regione).
2. Per l'accesso all'impiego nelle amministrazioni di cui al comma 1, lettera a), la votazione riportata nella certificazione concorre alla determinazione del punteggio dei titoli nei concorsi per titoli e per titoli ed esami.
3. L'utilizzo della certificazione di cui all'articolo 7 nonché le modalità di accertamento della piena conoscenza della lingua francese per le qualifiche funzionali, docenti ed educative per le quali è richiesto un diploma di laurea o un diploma universitario, in considerazione delle competenze e delle professionalità specificatamente necessarie per

l'attività lavorativa da espletare, sono definiti entro 12 mesi dalla entrata in vigore della presente legge.

Art. 9
(*Norme finali*)

1. Gli esami di Stato secondo le disposizioni della presente legge si svolgono a partire dall'anno scolastico 1998/1999. In sede di prima applicazione, l'ordinanza di cui all'articolo 3, comma 1, è emanata entro il 31 dicembre 1998.
2. Per ulteriori e particolari modalità di svolgimento della prova di lingua francese non disciplinate dalla presente legge, si applicano le disposizioni previste per le altre prove di esame.

Art. 10
(*Norma transitoria*)

1. Fino all'adozione dei programmi di cui all'articolo 40 dello Statuto speciale e all'articolo 28 della legge 16 maggio 1978, n. 196 (Norme di attuazione dello Statuto speciale della Valle d'Aosta), l'Assessore regionale competente in materia di istruzione, con proprio decreto, adegua, ampliandoli ed approfondendoli, i programmi nazionali per l'insegnamento della lingua francese per i diversi ordini di scuola secondaria superiore, su proposta di una commissione tecnica formata da quattro esperti scelti tra gli insegnanti di lingua francese in servizio nelle scuole superiori della regione, coordinati da un ispettore tecnico del settore. Il decreto dell'Assessore è adottato entro il termine di trenta giorni dall'entrata in vigore della presente legge.
2. Qualora il decreto di cui al comma 1 non intervenga entro il 31 dicembre 1998, la prova di lingua francese è stabilita dalle singole commissioni di esame sulla base dei programmi nazionali vigenti.

Art. 11
(*Dichiarazione d'urgenza*)

1. La presente legge è dichiarata urgente ai sensi dell'articolo 31, comma 3, dello Statuto speciale per la Valle d'Aosta ed entrerà in vigore il giorno successivo a quello della sua pubblicazione nel Bollettino ufficiale della Regione.

E' fatto obbligo a chiunque spetti di osservarla e di farla osservare come legge della Regione autonoma Valle d'Aosta.

Aosta, 3 novembre 1998.

Il Presidente
Dino VIÉRIN

TABELLA A

Tabella di valutazione in decimi della prova scritta di lingua francese ai fini della certificazione di cui all'articolo 7.

Punteggio in quindicesimi Valutazione in decimi

0	0
1	1
2	2
3	2 ^{1/2}
4	3
5	3 ^{1/2}
6	4
7	4 ^{1/2}
8	5
9	5 ^{1/2}
10	6
11	6 ^{1/2}
12	7
13	8
14	9
15	10

Le seguenti note, redatte a cura del Servizio del Bollettino ufficiale, ai sensi dell'articolo 7, secondo comma, lettera "g" della legge regionale 29 maggio 1992, n. 19, hanno il solo scopo di facilitare la lettura delle disposizioni di legge richiamate. Restano invariati il valore e l'efficacia degli atti legislativi qui trascritti.

NOTE ALLA LEGGE REGIONALE 3 novembre 1998, N. 52.

Note all'articolo 4:

(1) L'articolo 40 dello Statuto Speciale della Regione Valle d'Aosta prevede quanto segue :

“L’insegnamento delle varie materie è disciplinato dalle norme e dai programmi in vigore nello Stato, con gli opportuni adattamenti alle necessità locali.

Tali adattamenti, nonché le materie che possono essere insegnate in lingua francese, sono approvati e resi esecutivi, sentite Commissioni miste composte di rappresentanti del Ministero della pubblica istruzione, di rappresentanti del Consiglio della Valle e di rappresentanti degli insegnanti.”.

Note all’articolo 7 :

(2) L’articolo 21, comma 20 bis, della legge 15 marzo 1997, n. 59 introdotto dall’articolo 1, comma 22, della legge 16 giugno 1998, n. 191, prevede quanto segue :

“Con la stessa legge regionale di cui al comma 20 la regione Valle d’Aosta stabilisce tipologia, modalità di svolgimento e di certificazione di una quarta prova scritta di lingua francese, in aggiunta alle altre prove scritte previste dalla legge 10 dicembre 1997, n. 425. Le modalità e i criteri di valutazione delle prove d’esame sono definiti nell’ambito dell’apposito regolamento attuativo, d’intesa con la regione Valle d’Aosta. E’ abrogato il comma 5 dell’articolo 3 della legge 10 dicembre 1997, n. 425.”.

Note all’articolo 8 :

(3) L’articolo 1 della legge regionale 23 agosto 1993, n. 73 prevede quanto segue :

“(Svolgimento delle funzioni regionali di controllo)

1. La Regione esercita, nell’ambito del proprio territorio e nei limiti , con le modalità e a mezzo dell’organo di controllo previsto dalla presente legge, le funzioni di controllo ad essa attribuite dall’art. 43 dello Statuto speciale per la Valle d’Aosta nei confronti dei Comuni, delle Comunità montane, dei Consorzi dei Comuni, delle Consorzerie e loro Consorzi, del Consorzio regionale per la pesca, del Comitato regionale per la caccia, delle Aziende di promozione turistica, delle istituzioni pubbliche di assistenza e beneficenza, dell’Istituto autonomo

case popolari, dell'Istituto regionale Bartolomeo Gervasone, dell'Institut valdôtain de l'artisanat typique nonché degli enti locali disciplinati dalla legge regionale o statale.

2. Le norme della presente legge si applicano anche ai controlli sugli atti degli enti locali inerenti a funzioni delegate.”.

(4) La legge regionale 8 marzo 1993, n. 12 è stata pubblicata sul Bollettino ufficiale n. 12 del 16 marzo 1993.

Note all'articolo 10 :

(5) Vedasi nota 1.

(6) L'articolo 28 della legge 16 maggio 1978, n. 196 prevede quanto segue :

“Gli adattamenti dei programmi di insegnamento alle necessità locali, di cui all'articolo 40 della legge costituzionale 26 febbraio 1948, numero 4, vengono approvati e resi esecutivi dalla regione, previa intesa con il Ministro della pubblica istruzione, sulla base delle proposte del consiglio scolastico regionale, sentite le commissioni miste di cui all'articolo 40 medesimo, nominate dal presidente della giunta regionale.

Con la stessa procedura si provvede alla determinazione delle materie da insegnare in lingua francese, con gli adempimenti necessari per consentire l'inserimento per gli alunni provenienti da altre parti del territorio.

I presidenti e i membri delle commissioni per gli esami di maturità sono di norma nominati tra il personale avente adeguata conoscenza della lingua francese. In ogni caso almeno tre membri della commissione devono avere tale conoscenza.

I titoli di studio conseguiti nelle scuole della regione della Valle d'Aosta sono validi a tutti gli effetti.”.

**DECRETO DEL PRESIDENTE DELLA REPUBBLICA
7 GENNAIO 1999, N. 13.**

Regolamento concernente modalità e criteri di valutazione delle prove degli esami di Stato conclusivi dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore nella Valle d'Aosta.

IL PRESIDENTE DELLA REPUBBLICA

VISTO l'articolo 87, quinto comma, della Costituzione;

VISTA la legge 10 dicembre 1997, n. 425, recante disposizioni per la riforma degli esami di Stato conclusivi dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore, ed in particolare l'articolo 1;

VISTO l'articolo 17, comma 2, della legge 23 agosto 1988, n. 400;

VISTO il testo unico delle leggi in materia di istruzione, approvato con decreto legislativo 16 aprile 1994, n. 297;

VISTO l'articolo 21, comma 20-bis, della legge 15 marzo 1997, n. 59, introdotto dall'articolo 1, comma 22, della legge 16 giugno 1998, n. 191;

VISTA la legge della regione Valle d'Aosta 3 novembre 1998, n. 52;

VISTA la nota, prot. n. 9830 del 12 ottobre 1998, con la quale la regione Valle d'Aosta ha espresso il proprio assenso sul predetto regolamento;

UDITO il parere del Consiglio di Stato, espresso dalla sezione consultiva per gli atti normativi nell'adunanza del 7 dicembre 1998;

VISTA la deliberazione del Consiglio dei Ministri, adottata nella riunione del 23 dicembre 1998;

Sulla proposta del Ministro della pubblica istruzione;

E M A N A

il seguente regolamento:

Art. 1.

Oggetto del regolamento

1. Il presente regolamento definisce le modalità e i criteri di valutazione delle prove dell'esame di Stato conclusivo dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore nella regione Valle d'Aosta ai sensi dell'articolo 21, comma 20-bis, della legge 15 marzo 1997, n. 59, e successive integrazioni, ivi compresa la quarta prova scritta di lingua francese disciplinata con la legge regionale 3 novembre 1998, n. 52.

Art. 2.

Valutazione delle prove d'esame

1. La commissione di esame dispone di quarantacinque punti per la valutazione delle prove scritte e di trentacinque punti per la valutazione del colloquio.
2. Le quattro prove scritte sono valutate in quindicesimi. Ai fini dell'attribuzione dei quarantacinque punti complessivamente disponibili per la valutazione delle prove scritte, i punteggi delle prove scritte di italiano e di francese sono sommati ed il totale è rideterminato sulla base dell'allegata tabella A.
3. A ciascuna delle prove scritte e al colloquio giudicati sufficienti non può essere attribuito un punteggio inferiore, rispettivamente, a 10 e a 22.

Art. 3

Accertamento della conoscenza della lingua francese

1. Ai fini di cui all'art. 7 della legge regionale, la commissione d'esame:
 - a) ridetermina il punteggio attribuito alla prova scritta di francese sulla base della tabella A allegata alla predetta legge regionale;
 - b) formula, dopo aver attribuito il punteggio al colloquio, una valutazione, espressa in decimi anche con frazioni di mezzo punto, della competenza dimostrata in lingua francese;
 - c) determina la votazione complessiva da assegnare al candidato mediante la media tra i punteggi di cui alle lettere a) e b), arrotondando per eccesso nel caso in cui il punteggio non esprima una votazione per numero intero o per frazioni di mezzo punto.

Art. 4.

Disposizione finale

1. Per la regione Valle d'Aosta si applicano le disposizioni del decreto del Presidente della Repubblica 23 luglio 1998, n. 323, ad eccezione di quelle incompatibili con il presente regolamento.

Il presente decreto, munito del sigillo dello Stato, sarà inserito nella Raccolta ufficiale degli atti normativi della Repubblica italiana. È fatto obbligo a chiunque spetti di osservarlo e di farlo osservare.

SCALFARO

D'Alema, Presidente del Consiglio dei Ministri
Berlinguer, Ministro della pubblica istruzione

VISTO, il Guardasigilli: Diliberto
Registrato alla Corte dei conti il 21 gennaio 1999
Atti di Governo, registro n. 116, foglio n. 3

Tabella A
(prevista dall'art. 2, comma 2)

Rideterminazione in quindicesimi della somma
dei punteggi attribuiti alla prova scritta di italiano
e alla prova scritta di francese

Somma dei punteggi delle due prove	Conversione in quindicesimi
-	-
0	0
1-2	1
3-4	2
5-6	3
7-8	4
9-10	5
11-12	6

13-14	7
15-16	8
17-18	9
19-20	10
21-22	11
23-24	12
25-26	13
27-28	14
29-30	15

Nota.

Esempio: il candidato che ottiene un punteggio della prova scritta di italiano di 11/15 e un punteggio della prova scritta di francese di 10/15, avrà un punteggio di 21/15 (11+10). Il risultato utile alla determinazione del punteggio globale delle prove scritte sarà 11 (le frazioni di mezzo punto, come nell'esempio, vengono arrotondate per eccesso).

NOTE

Avvertenza:

Il testo delle note qui pubblicato è stato redatto ai sensi dell'art. 10, comma 3, del testo unico delle disposizioni sulla promulgazione delle leggi, sull'emanazione dei decreti del Presidente della Repubblica e sulle pubblicazioni ufficiali della Repubblica italiana, approvato con D.P.R. 28 dicembre 1985, n. 1092, al solo fine di facilitare la lettura delle disposizioni di legge alle quali è operato il rinvio. Restano invariati il valore e l'efficacia degli atti legislativi qui trascritti.

Note alle premesse:

- L'art. 87, comma quinto, della Costituzione conferisce al Presidente della Repubblica il potere di promulgare le leggi e di emanare i decreti aventi valore di legge ed i regolamenti.

- Si riporta il testo dell'art. 1 della legge 10 dicembre 1997, n. 425 (Disposizioni per la riforma degli esami di Stato conclusivi dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore):

"Art. 1 (Finalità e disciplina degli esami di Stato conclusivi dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore).

- 1. Gli esami di Stato conclusivi dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore hanno come fine l'analisi e la verifica della preparazione di ciascun candidato in relazione agli obiettivi generali e specifici propri di ciascun indirizzo di studi; essi si sostengono al termine del corso di studi della scuola secondaria superiore e, per gli istituti professionali e per gli istituti d'arte, al termine dei corsi integrativi.

- 2. Il Governo è autorizzato a disciplinare gli esami di Stato conclusivi dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore e le materie ad essi connesse con regolamento da adottare ai sensi dell'art. 17, comma 2, della legge 23 agosto 1988, n. 400, nel rispetto delle norme generali di cui agli articoli da 2 a 6 della presente legge.

- 3. Il regolamento di cui al comma 2 entra in vigore con l'inizio dell'anno successivo a quello in corso alla data della sua pubblicazione nella Gazzetta Ufficiale; esso detta anche le disposizioni transitorie:

a) per l'applicazione graduale della nuova disciplina degli esami di Stato nei primi due anni scolastici, anche con riferimento al valore abilitante dei titoli di studio;

b) per la predisposizione e l'invio alle scuole, da parte del Ministero della pubblica istruzione, delle istruzioni relative alle caratteristiche della terza prova scritta e delle modalità relative alla sua predisposizione".

- Si riporta il testo dell'art. 17, comma 2, della legge 23 agosto 1988, n. 400 (Disciplina dell'attività di Governo e ordinamento della Presidenza del Consiglio dei Ministri):

"2. Con decreto del Presidente della Repubblica, previa deliberazione del Consiglio dei Ministri, sentito il Consiglio di Stato, sono emanati i regolamenti per la disciplina delle materie, non coperte da riserva assoluta di legge prevista dalla Costituzione, per le quali le leggi della Repubblica, autorizzando l'esercizio della potestà regolamentare del Governo, determinano le norme generali regolatrici

della materia e dispongono l'abrogazione delle norme vigenti, con effetto dall'entrata in vigore delle norme regolamentari".

- Il decreto legislativo 16 aprile 1994, n. 297, reca: "Approvazione del testo unico delle disposizioni legislative vigenti in materia di istruzione, relative alle scuole di ogni ordine e grado".

Si riporta il testo dell'art. 21, comma 20-bis, della legge 15 marzo 1997, n. 59, (Delega al Governo per il conferimento di funzioni e compiti alle regioni ed enti locali, per la riforma della pubblica amministrazione e per la semplificazione amministrativa), introdotto dall'art. 1, comma 22, della legge 16 giugno 1998, n. 191 (Modifiche ed integrazioni alle leggi 15 marzo 1997, n. 59, e 15 maggio 1997, n. 127, nonché norme in materia di formazione del personale dipendente e di lavoro a distanza nelle pubbliche amministrazioni. Disposizioni in materia di edilizia scolastica):

"20-bis. Con la stessa legge regionale di cui comma 20 la regione Valle d'Aosta stabilisce tipologia, modalità di svolgimento e di certificazione di una quarta prova scritta di lingua francese, in aggiunta alle altre prove scritte previste dalla legge 10 dicembre 1997, n. 425. Le modalità e i criteri di valutazione delle prove d'esame sono definiti nell'ambito dell'apposito regolamento attuativo, d'intesa con la regione Valle d'Aosta. È abrogato il comma 5 dell'art. 3 della legge 10 dicembre 1997, n. 425.

- La legge regionale della Valle d'Aosta 3 novembre 1998, n. 52, reca: "Disciplina dello svolgimento della quarta prova scritta di francese agli esami di Stato in Valle d'Aosta".

Note all'art. 1:

- Per il testo del comma 20-bis dell'art. 21 della legge n. 59/1997, v. nelle note alle premesse.
- Per il titolo della legge regionale della Valle d'Aosta n. 52/1997, v. nelle note alle premesse.

Nota all'art. 4:

Il decreto del Presidente della Repubblica 23 luglio 1998, n. 323, reca: "Regolamento recante disciplina degli esami di Stato conclusivi dei corsi di studio di istruzione secondaria superiore, a norma dell'art. 1, della legge 10 dicembre 1997, n. 425".

**Arrêté de l'Assesseur n° 54720 du 30 décembre 1998.
Options pour l'épreuve écrite de français des examens d'Etat au titre
de l'année scolaire 1998/99.**

L'ASSESEUR À L'ÉDUCATION ET À LA CULTURE

VU la loi régionale n° 52 du 3 novembre 1998 portant réglementation du déroulement de l'épreuve de français, quatrième épreuve écrite des examens d'État en Vallée d'Aoste;

VU notamment l'article 3 de la loi susmentionnée au sens duquel l'assesseur régional compétent en matière d'éducation doit définir les cas relatifs à l'épreuve de français, compte tenu des différentes filières;

A R R Ê T E

dans les établissements secondaires du deuxième degré de la Vallée d'Aoste, l'épreuve écrite de français (quatrième épreuve) des examens d'État au titre de l'année scolaire 1998/99 comporte les options suivantes:

RÉDACTION/DISSERTATION ou COMPRÉHENSION-PRODUCTION

Les candidats qui opteront pour la rédaction/dissertation seront appelés à choisir entre 3 propositions:

1. sujets d'actualité et problèmes culturels contemporains (proposition commune à toutes les filières);
2. sujets concernant le programme de littérature française de la dernière année de cours (proposition commune à toutes les filières);
3. sujets ayant trait aux différentes filières;

Les candidats qui opteront pour la compréhension-production seront appelés à choisir entre 2 propositions:

1. textes concernant des sujets d'actualité et des problèmes culturels contemporains (proposition commune à toutes les filières);
2. textes concernant des sujets ayant trait aux différentes filières.

L'ASSESEUR À L'ÉDUCATION ET À LA CULTURE
(Ennio PASTORET)

**Arrêté de l'Assesseur n° 52025 du 10 décembre 1998.
Programmes de français des établissements secondaires du deuxième
degré de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste.**

L'ASSESEUR À L'ÉDUCATION ET À LA CULTURE

VU la loi régionale n° 52 du 3 novembre 1998 portant réglementation du déroulement de l'épreuve de français, quatrième épreuve écrite des examens d'État en Vallée d'Aoste;

VU, notamment, l'article 10 de la loi susmentionnée qui confie à l'assesseur régional compétent en matière d'éducation le devoir d'adapter, en les étoffant, les programmes nationaux d'enseignement du français sur proposition d'une commission technique;

VU la délibération du Gouvernement régional n° 4113 du 16 novembre 1998, par laquelle la commission technique chargée de rédiger les programmes de français des établissements secondaires du deuxième degré de la Région a été constituée;

CONSIDÉRANT que ladite commission technique a terminé ses travaux le 4 décembre dernier;

A R R Ê T E

Les programmes de français des établissements secondaires du deuxième degré de la Région sont établis par le présent arrêté, comme il appert de l'annexe A qui en fait partie intégrante.

L'ASSESEUR À L'EDUCATION ET À LA CULTURE
(Ennio PASTORET)

ANNEXE A*Index*

<i>Avant - propos</i>	<i>page</i>	<i>24</i>
<i>Direction Classique</i>		
<i>Lycée Classique</i>	<i>page</i>	<i>26</i>
<i>Lycée Scientifique</i>	<i>page</i>	<i>41</i>
<i>Ecole Normale</i>	<i>page</i>	<i>54</i>
<i>Direction Technique</i>		
<i>Institut Technique Commercial</i>	<i>page</i>	<i>68</i>
<i>Institut Technique pour Géomètres</i>	<i>page</i>	<i>82</i>
<i>Institut Technique Industriel</i>	<i>page</i>	<i>95</i>
<i>Direction Professionnelle</i>		
<i>Institut Professionnel Régional</i>		

<i>et Ecoles Coordonnées</i>	<i>page 108</i>
<i>Direction Artistique</i> <i>Institut d'Art</i>	<i>page 129</i>
<i>Lycée Linguistique</i>	<i>page 142</i>

AVANT - PROPOS

Les programmes provisoires de langue et civilisation françaises pour les écoles secondaires de deuxième degré ont été élaborés, en vue d'un parcours pédagogique et didactique à suivre depuis la classe de première jusqu'à celle de cinquième, pour favoriser une préparation adéquate aux exigences du monde actuel et de l'examen d'Etat. Ils ont été rédigés compte tenu des programmes nationaux, des programmes de français en vigueur à l'école moyenne, ainsi que de la situation bilingue de la Vallée d'Aoste.

Ces programmes se posent des objectifs sur deux ou trois années ; il faudra que chaque établissement scolaire se donne aussi des objectifs à court terme à atteindre en cours d'année scolaire, selon les différentes classes.

Voilà pourquoi les finalités et les objectifs généraux, transdisciplinaires et formatifs, ainsi que les principes méthodologiques et les modalités de travail et d'évaluation, sont présentés pour les deux premières années et pour les trois dernières années.

Tout en adaptant les programmes ministériels à la réalité locale, selon l'application des articles 38 - 39 et 40 du Statut Spécial

d'Autonomie, on souligne que la langue française sera située dans un contexte beaucoup plus large que le régional, à savoir un contexte européen, et qu'elle doit être proposée comme langue véhiculaire pour l'acquisition de connaissances liées à la culture régionale, à la culture francophone en général et aux domaines spécifiques.

L'étude de la langue française doit devenir une expérience motivante, constructive, enrichissante du point de vue culturel et d'ouverture à l'Europe.

La structure générale de cette formulation a considéré les programmes actuellement en vigueur dans les écoles de la Vallée, les programmes ministériels et toutes les expérimentations (approuvées par le Ministère de l'Education Nationale) réalisées, ainsi que les Projets 92 et 2002 (filiale professionnelle).

La Commission de travail a pris aussi en considération les derniers conseils de la Coopération Culturelle du Conseil de l'Europe (Comité de l'Education) :

- *Un cadre européen commun de référence pour les langues vivantes*, (Strasbourg 1998) ;
- *Portfolio européen des langues* (Strasbourg, février 1997).

A l'heure où l'apprentissage des langues en Europe s'effectue par une mobilité des personnes et des biens, les parcours et les étapes de cet apprentissage doivent pouvoir être caractérisés de manière transparente, cohérente et flexible.

DIRECTION CLASSIQUE

ECOLE : LYCEE CLASSIQUE

FILIERES: Classique
Bilingue Européenne

INTRODUCTION

Le Lycée Classique prévoit une filière ordinaire, où domine l'enseignement du latin et du grec, langues indispensables pour accéder au patrimoine de civilisation et tradition de nos racines culturelles. A côté, il existe une filière expérimentale à caractérisation européenne, à option bilingue italo-française. La dimension européenne de l'enseignement y est privilégiée, par l'emploi du français, langue véhiculaire. En ce qui concerne l'enseignement les professeurs s'engagent à présenter des parcours communs au sein de la culture européenne, de ses origines aux manifestations contemporaines. Quant aux élèves, ils sont amenés à saisir et à acquérir une culture et une conscience de citoyens européens, aptes à en reconnaître les valeurs.

Les cours et les laboratoires sont menés par les enseignants des différentes disciplines, côtoyés d'un expert francophone.

CLASSES DE I^{ère} - II^{ème}

FINALITES

Dans une société caractérisée par un pluralisme de modèles et de valeurs, les élèves nécessitent d'expériences culturelles, relationnelles et sociales significatives pour leur formation.

Ainsi ils peuvent élaborer leurs choix pour une orientation mettant en évidence des aptitudes qui puissent interagir avec le milieu.

Le lycée classique souhaite donner aux élèves une formation culturelle élargie, une sensibilité interculturelle, une vision du monde vaste, flexible et sans préjugés.

Dans cette perspective le lycée (classique et européen) fait acquérir aux élèves :

- une aptitude à l'étude autonome ;
- une capacité de recherche de choix responsables pour savoir s'orienter et se placer de façon adéquate dans la réalité socioculturelle contemporaine ;
- une disponibilité aux changements et à la mobilité d'esprit pour gérer en souplesse et en autonomie des situations diverses et complexes, pour s'adapter à une société en évolution ;
- une aptitude à l'autoinformation et à l'autoévaluation systématique dans l'optique du droit à l'étude et de l'éducation continue.

Le cours de langue et culture françaises vise à :

- faire acquérir une compétence communicative et relationnelle ;
- consolider les connaissances grammaticales et syntaxiques ;
- commenter un texte, en saisir les réseaux lexicaux, y retrouver les thèmes principaux et la structure ;
- confronter la pensée des auteurs étudiés sur des thèmes communs ;
- comparer différents textes et relever les similitudes et les variations ;
- faire acquérir une sensibilité vis-à-vis de la langue écrite, en apprenant à nuancer sa pensée et à donner son avis ;
- donner une formation polyvalente centrée sur le développement des aptitudes intégrées et transversales à toutes les disciplines ;
- sensibiliser l'esprit à accepter la diversité des cultures et à se diriger vers une réelle intégration européenne.

L'enseignement de la langue française prévoit une liaison et une comparaison entre le patrimoine des civilisations et des traditions anciennes et modernes pour en reconnaître les racines communes et en saisir l'évolution.

OBJECTIFS

Par des itinéraires linguistiques et des stratégies didactiques à bref, moyen et long terme, à la fin des deux premières années, l'élève doit être en mesure de :

- acquérir une compétence communicative et métalinguistique à travers le développement et l'enrichissement des aptitudes de base, en prenant en considération aussi bien le code oral/écrit que les autres éléments de la communication : la situation, le sujet, les différentes fonctions, la variété de la langue ;
- savoir s'exprimer de façon correcte et aisée en annonçant sa pensée ;
- exposer et justifier son point de vue ;
- analyser aussi bien des textes variés que littéraires ;
- organiser de façon claire et fluide les connaissances acquises dans les différents domaines littéraires et culturels.

CONTENUS

Des tests d'entrée et des grilles d'observation mettent en évidence les niveaux de savoir et de savoir-faire acquis à l'Ecole Moyenne.

Ces épreuves sont le point de départ pour bâtir un plan de travail constructif qui consolide les acquis et qui, en même temps, les structure et les renforce.

La connaissance de la langue doit se concrétiser à travers des sous-systèmes (phonologique, morphologique, syntaxique, lexical, scientifique, pragmatique) et l'interaction des aptitudes de base (savoir écouter, savoir parler, savoir lire, savoir écrire).

Le contenu linguistique se rapporte aux actes de parole, par des énoncés adaptés aux nécessités communicatives, satisfaisant les besoins linguistiques, qui impliquent une pluralité de codes : verbal, expressif et métalinguistique.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

A l'oral on propose un travail méthodique sur les textes présentés :

- compréhension des textes oraux produits par l'enseignant ou transmis à travers les audiovisuels, les enregistrements authentiques, les cassettes-vidéos, les cassettes-audio, les CD-Rom ;
- compréhension et décodage de messages (du simple au complexe) et leur transmission, en choisissant le code adéquat ;
- lecture, compréhension et analyse littéraire.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

L'étude attentive des textes favorise la capacité de savoir écrire pour transmettre des messages, différés dans le temps et dans l'espace, ayant des fonctions et des buts divers ainsi qu'une adaptation au contexte.

A l'écrit on réalise un travail d'approche à l'analyse du texte argumentatif ainsi que sur la technique du commentaire et de la rédaction. Des exercices de reconstruction et de transposition, des prises de notes, des rapports, des résumés et des dictées, des rédactions d'articles de journaux et d'annonces publicitaires sont aussi à prévoir.

Les activités, finalisées à enrichir le lexique et à consolider l'orthographe, favorisent l'utilisation des dictionnaires, bilingue et monolingue, qui s'avèrent des instruments utiles dans la recherche de la signification des mots pour leur emploi dans des situations et des contextes variés.

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral ou aux différents textes qui ont fait l'objet de la lecture silencieuse ou à haute voix.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves, ainsi que les contenus propres à leur filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

La grammaire est abordée à partir des difficultés des élèves.

La réflexion sur la langue, le lexique, les structures et les fonctions apprises est réalisée à niveau comparatif avec l'italien et la langue étrangère étudiée, de façon progressive et systématique.

On aborde des techniques de lecture diversifiées, selon les objectifs programmés et l'on utilise les structures rencontrées pour une réflexion linguistique adéquate à différents niveaux (phonologique, morphosyntaxique, sémantique, textuel et pragmatique). Les textes sont choisis, de préférence, parmi les documents authentiques, en introduisant aussi des extraits littéraires pour enrichir les thèmes présentés et diriger l'élève vers l'analyse textuelle.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

Vu la tradition francophone du Val d'Aoste, le français joue avec l'italien un rôle d'ouverture sur le monde et d'investigation sur la réalité régionale, en conformité aussi avec les dispositions des articles 38 - 39 et 40 du Statut Spécial.

Dans l'axe de la civilisation il faut donc analyser les compétences socioculturelles locales.

Or, le mot « civilisation » n'a pas toujours, ni pour tous, la même signification. En ce cas, « civilisation » est employé au sens anthropologique de « culture », à savoir la conception et l'organisation de la vie envisagées par un peuple.

Il est évident que cette définition sous-entend différents aspects qui demandent à être explicités et qui, pour des raisons de clarté, sont regroupés autour de deux pôles : le linguistique et le socioculturel/historique, même si, dans la réalité, ils se superposent et s'imbriquent .

C'est à l'intérieur de l'ensemble général de la civilisation que s'insère l'étude de la réalité valdôtaine.

Son but spécifique est celui d'analyser ce qui fait son originalité dans le cadre d'une civilisation de l'Europe.

Dans cette intention, il est capital d'axer cette étude sur la comparaison : après l'observation d'un fait culturel valdôtain, on procède à la comparaison de ce fait même avec ce qui se passe dans d'autres Pays, pour en faire ressortir les similitudes et les divergences permettant de fixer les traits caractéristiques éventuels, en perspective éducative européenne.

Les projets européens et les activités d'échange de classes, de correspondance épistolaire et télématique, favorisent l'utilisation authentique de la langue française ainsi que le développement de la personnalité des élèves, leur formation humaine, sociale et culturelle.

En prenant conscience des différentes évolutions linguistiques, des valeurs d'autres communautés dans une approche synchronique et diachronique, on sensibilise les élèves à propos des différentes facettes artistiques et littéraires par la participation à des expositions, à des spectacles ou à des conférences en langue française.

Pour ce faire, il est fondamental de travailler sur des documents, qui peuvent être fournis par le professeur ou recherchés par les apprenants dans le but de d'orienter ces derniers vers une attitude de plus en plus autonome et responsable.

METHODOLOGIE

Il est nécessaire de considérer les objectifs fondamentaux d'enseignement/ apprentissage de la langue française :

- pragmatique, quand on considère la langue instrument de communication ;
- de réflexion et cognitif, quand on privilégie la description de la langue ;
- culturel, quand on emploie la langue en tant que véhicule de connaissances.

Aussi bien au cours classique qu'euro péen, l'éducation linguistique possède une valeur interdisciplinaire et pluridisciplinaire.

Les stratégies méthodologiques visent l'intégration de différentes typologies de contenus.

La réflexion sur le dynamisme de la langue doit stimuler le développement de la pensée logique, l'analyse et la synthèse cognitive, en favorisant les procès d'abstraction et de généralisation.

On sollicite des débats sur des sujets d'actualité: spectacle, politique, économie, vie quotidienne, sciences.

Les élèves doivent prendre conscience qu'il n'existe pas une langue monolithique mais des manifestations différentes d'une même langue.

L'expert francophone, par conséquent, ne collabore pas seulement à la coordination des projets bilingues ou plurilingues mais aussi à l'affinement des compétences de communication.

Le support des nouvelles technologies (magnétoscope, télévision, laboratoire de langues, ordinateur) rend plus efficace l'action de l'enseignant (enrichissement du lexique, évaluation du savoir et savoir-faire des élèves, renforcement lors du rattrapage).

L'analyse attentive des textes favorise l'apprentissage à l'écrit, dans le but de transmettre des messages différés dans le temps et l'espace.

Les textes doivent être le reflet de la civilisation des différents Pays et faire ressortir la culture, dénominateur commun des différentes réalités.

Les activités finalisées à l'enrichissement du lexique (valeur sémantique et pluralité des significations) et à renforcer l'orthographe (valeur lexicale et grammaticale) offrent l'opportunité d'apprendre à se servir du dictionnaire bilingue. Le dictionnaire monolingue sera par contre un instrument utile dans la recherche de la signification des mots pour une utilisation adéquate aux situations et aux contextes. Le développement des compétences de réception et de production intégrées favorise l'ouverture critique aux patrimoines littéraires.

CONTROLE ET EVALUATION

L'évaluation se fonde sur les capacités de l'élève de s'intégrer dans une série de situations réelles simulées, de maîtriser la langue, d'exploiter l'éducation interculturelle acquise et d'argumenter.

L'évaluation formative et sommative permet de vérifier les potentiels, les niveaux d'acquisition et les modalités d'apprentissage.

La vérification peut s'appuyer sur des procédés systématiques et continus tels des grilles d'observation aussi bien que sur des moments plus formels, par des contrôles objectifs et subjectifs.

Les épreuves subjectives doivent être soumises à une grille se fondant sur des barèmes réduisant les risques de partialité.

Des contrôles spécifiques vérifient l'acquisition de certaines compétences; ils sont utiles s'ils s'intègrent à des contrôles à caractère global (compréhension, production, interrogation orale, résumé, dictée).

L'évaluation permet avant tout à l'apprenant de situer ses acquis par rapport aux objectifs fixés à chaque étape du parcours et de s'orienter vers un autoapprentissage.

L'analyse de l'erreur est une partie essentielle de la vérification et représente un instrument diagnostique fondamental pour mettre en oeuvre des activités de rattrapage et de soutien scolaire.

Afin d'appliquer une "pédagogie de l'erreur" correcte, on sépare, donc, la "faute" (déviation non systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de l'"erreur" (lacune dans la compétence linguistique ou communicative).

Le Conseil de classe prend en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français.

DIRECTION CLASSIQUE

ECOLE : LYCEE CLASSIQUE

CLASSES DE III^{ème} - IV^{ème} - V^{ème}

FINALITES

Les finalités générales des trois dernières années se greffent sur l'engagement formatif des classes de première et de deuxième et visent la formation d'un élève cultivé, capable de réfléchir de façon autonome et d'exercer ses capacités critiques par rapport aux différentes expressions de l'esprit humain, de l'antiquité à aujourd'hui.

L'enseignement de la langue française lors des deux premières années tend à une pratique raisonnée de la langue et à l'acquisition de compétences et de méthodes de travail appliquées à plusieurs contextes.

L'étude et la pratique de la langue visent :

- le renforcement des capacités individuelles d'expression ;
- l'amélioration de la connaissance de soi et du monde ;
- la formation d'une conscience interculturelle ;
- l'interaction en situation plurilingue, dans un contexte européen ;
- l'adaptation au changement continu des savoirs, des cultures et des professions ;
- la sensibilisation à la production artistique littéraire européenne ;
- la capacité de réfléchir sur un problème en assumant différents points de vue ;
- l'attitude active et autonome face à un texte littéraire ;
- la mobilisation des connaissances dans différents domaines ;
- le développement, chez l'élève, des capacités permettant une approche plus critique aux sujets traités et favorisant une acquisition progressive de l'autonomie dans l'organisation du travail pour atteindre l'autoévaluation.

Toutes les compétences acquises peuvent être utilisées aussi bien à l'Université que dans le monde du travail, dans la vie sociale et personnelle, selon les contextes où l'élève va se trouver.

OBJECTIFS

Les objectifs à atteindre à la fin du cycle d'études sont les suivants :

- ressortir la structure d'un texte oral, en saisir la situation, le sujet, les interlocuteurs, les éléments essentiels et le rôle;

- savoir exposer des moments essentiels d'une rencontre, d'un débat, d'une réunion ;
- raconter correctement et synthétiquement des expériences vécues et commenter les manifestations artistiques (théâtre, opéra, film, exposition) ;
- saisir les fonctions spécifiques des différentes typologies de textes écrits ;
- savoir reconnaître les niveaux phonologiques, morphologiques, syntaxiques, textuels, sémantiques et pragmatiques ;
- savoir situer historiquement un texte et un auteur ;
- savoir mener des liens interdisciplinaires (historiques, géographiques, juridiques, artistiques, etc) ;
- savoir analyser des textes littéraires francophones en optique comparée (auteurs italiens et étrangers) .

CONTENUS

Dans la pratique de classe on structure les activités selon la compréhension et la production, les codes oral et écrit.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

Les élèves doivent :

- connaître l'évolution de la pensée littéraire dans ses composantes fondamentales ;
- établir des liens thématiques et structuraux entre la littérature francophone et les autres littératures européennes ;
- saisir l'évolution de la langue française par rapport à l'évolution des phénomènes historiques et culturels ;
- reconnaître les analogies et les différences entre l'évolution historique et culturelle de la langue française, des langues anciennes et des langues modernes étudiées ;

- savoir exposer correctement et clairement les connaissances acquises en littérature ;
- savoir analyser un extrait en prose ou un poème ;
- savoir confronter différents textes en relevant des similitudes et des variations ;
- savoir confronter la pensée des auteurs sur des thèmes communs.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

Les élèves doivent:

- savoir s'approcher en autonomie des textes de tout genre par le biais de différentes techniques de lecture (d'exploration, intensive, extensive, systématique, analytique) ;
- savoir saisir la structure d'un texte en élaborant des jugements critiques, esthétiques, personnels ;
- reconnaître les différents styles littéraires ainsi que les composantes principales ;
- maîtriser l'analyse stylistique et la production lyrique (la versification, les sonorités, les coupes et le rythme);
- développer les capacités de description et d'argumentation à la suite des consignes thématiques, linguistiques et rhétoriques ;
- commenter un texte littéraire, un article de journal ou de presse spécialisée, (le comprendre - l'expliquer - en fournir une interprétation personnelle justifiée) ;
- rédiger un texte de type argumentatif, voire discuter un sujet en adoptant plusieurs points de vue - contredire une thèse - exposer son opinion ;
- rédiger un texte argumenté, un commentaire composé, une dissertation à partir, en général, des thèmes abordés en classe ou des connaissances acquises en cours de littérature.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves ainsi que les contenus propres à chaque filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

Il faut considérer le produit linguistique en tant que mélange de compétence et de performance :

- la langue réalise la fonction communicative et organise la connaissance du réel ;
- le patrimoine lexical et la structure métalinguistique se construisent et se développent à l'intérieur d'un processus historique ;
- l'interaction des composantes dénotatives et connotatives produit une variété de codes et de registres de langue.

En approfondissant les acquis des deux premières années on renforce les éléments suivants :

- structure de la langue;
- registre de langue et sa valeur métalinguistique ;
- variété et richesse du lexique.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

La langue française devient le moyen pour une approche pluridisciplinaire, où la culture classique est valorisée dans ses liens avec le monde contemporain.

L'éducation à l'Europe présuppose une attitude interculturelle et mentale vers le changement, en tant que condition préliminaire d'appréciation des valeurs socio-culturelles et de leur interaction.

L'assistant de langue maternelle, à côté du professeur de français et, à l'aide des nouvelles technologies, offre aux élèves un contact authentique et communicatif en utilisant plusieurs documents tirés de la réalité culturelle francophone ou européenne.

Les projets européens, les activités d'échange de classes, de correspondance télématique et de stages en milieu francophone favorisent l'utilisation authentique de la langue française ainsi que l'épanouissement de la personnalité des élèves.

METHODOLOGIE

Pour favoriser la continuité du curriculum éducatif, visant essentiellement l'élève, il faut intégrer avec cohérence les différents objectifs.

La programmation flexible est fonctionnelle aux sujets choisis et aux objectifs (du classique à la dimension européenne).

L'étude des cultures et des civilisations procède par aires thématiques suivant une optique pluridisciplinaire et comparée.

L'étude littéraire doit respecter l'évolution chronologique pour avoir un repère immédiat à travers les littératures étudiées. Le professeur de français, appartenant au domaine linguistique - littéraire doit viser une approche méthodologique avec les professeurs d'autres disciplines. Ils doivent poursuivre une formation orientée à :

- la maîtrise de plusieurs codes ;
- la maîtrise de compétences qui favorisent l'interaction en contextes diversifiés pour une compréhension interculturelle des aspects littéraires et scientifiques, des civilisations anciennes et modernes ;
- l'acquisition de compétences méthodologiques pour résoudre en autonomie les problématiques de la communication.

Les élèves sont menés à produire des textes oraux et écrits, à connaître les auteurs à travers une analyse (autonome ou guidée) approfondie des textes choisis. Pour chaque auteur étudié, il faut:

- rechercher des informations sur le vécu de l'auteur afin d'acquérir des éléments utiles à la compréhension de sa production ;
- solliciter un jugement critique personnel, oral ou écrit ;
- guider l'élève à saisir les liens linguistiques et culturels parmi les différentes oeuvres.

Le professeur doit toujours viser l'objectif d'une présentation globale des aspects culturels des Pays francophones (événements historiques, modèles et styles de vie quotidienne, milieu, économie, culture).

La lecture et l'analyse d'articles, spécialisés ou non, de textes littéraires, l'emploi d'exercices structuraux de grammaire pour la révision des structures morphosyntaxiques entraînent les élèves à la rédaction, au commentaire composé de textes aussi bien connus qu'inconnus, à la rédaction argumentée ou à la dissertation littéraire.

L'emploi des nouvelles technologies multimedia renforce les aptitudes de compréhension et de production écrites, en développant chez l'élève les capacités d'autocorrection et d'autoévaluation.

La langue doit être utilisée de façon que l'élève la perçoive comme un instrument et non seulement comme un but immédiat de l'apprentissage.

CONTROLE ET EVALUATION

L'évaluation, partie intégrante du procès éducatif - didactique, se fonde sur des procédés systématiques (épreuves subjectives et objectives) cherchant à évaluer la compétence culturelle et linguistique, en tenant compte des progrès accomplis.

On prend en considération des aspects distincts (compréhension orale et écrite, production orale et écrite) ou des aptitudes intégrées (questionnaires, conversations, rédactions, etc.).

On a recours à l'analyse des erreurs, en tant qu'outil diagnostique, pour mettre en œuvre des activités de rattrapage et de soutien scolaire. Afin d'appliquer une "pédagogie de l'erreur" correcte, on sépare donc la "faute" (déviation non systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de l' "erreur" (lacune dans la compétence linguistique ou communicative).

L'évaluation permet ainsi à l'élève de situer ses acquis par rapport au parcours envisagé et de prendre conscience des niveaux de compétence atteints lors des épreuves sommatives et formatives.

A côté de la syntaxe essentielle, on évalue le niveau de cohésion et cohérence du texte produit, ainsi que l'aspect sémantique. L'évaluation objective concerne aussi l'élaboration critique des connaissances, l'organisation structurée de la pensée, l'exposition correcte et fluide ; lors des interrogations orales, on évalue les niveaux linguistiques atteints, la connaissance culturelle, l'élaboration des connaissances.

Le Conseil de classe prend en considération l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français en vue notamment de l'examen d'Etat.

DIRECTION CLASSIQUE

ECOLE : LYCEE SCIENTIFIQUE

INTRODUCTION

Le Lycée Scientifique vise à donner aux élèves une formation éducative et culturelle globalement équilibrée, aussi bien dans le domaine humaniste que scientifique.

De toute façon, par l'adhésion au « Plan National pour l'Informatique », proposer par le Ministère de l'Instruction Publique et par l'expérimentation au cours « Chimique - Biologique », il mise davantage sur les connaissances scientifiques en fournissant aux élèves des compétences méthodologiques et un bagage culturel approfondi, leur permettant d'accéder à toutes les facultés universitaires ou de s'insérer dans le monde du travail.

CLASSES DE I^{ère} - II^{ème}

FINALITES

L'enseignement de la langue française dans la filière scientifique concourt, avec les autres disciplines, à la formation des élèves ainsi qu'à leur ouverture sur le monde. Il assure l'acquisition de savoirs et de savoir-faire essentiels pour posséder une vision globale et complète du réel et une maîtrise du langage scientifique.

La compréhension d'un monde en évolution, par lequel les élèves sont constamment sollicités, passe d'ailleurs par la capacité de décoder des messages, de les analyser et de les produire.

Il est donc nécessaire de:

- développer une compétence de communication adéquate, pour interagir dans des contextes diversifiés;
- montrer les origines communes des langues et des cultures, appartenant à la même souche, ainsi que leurs évolutions inévitables au cours des siècles ;

- favoriser la compréhension interculturelle dans ses différents aspects (du quotidien au savant) ;
- proposer une éducation linguistique fondée sur l'analyse contrastive, impliquant les langues modernes et le latin;
- rendre les élèves conscients de leur processus d'apprentissage, leur permettant d'acquérir la capacité d'organiser leurs activités d'étude et d'élaborer une méthode de travail personnelle.

Dans cette perspective, le projet de travail en français se développe sur les deux axes, thématique et linguistique, qui se fondent dans un ensemble unitaire au cours des deux années.

OBJECTIFS

A la fin des deux premières années, les élèves doivent être à même de:

- comprendre des messages oraux produits dans des contextes diversifiés, à un débit normal, par un locuteur francophone;
- interagir avec un interlocuteur dans une conversation fonctionnelle à la situation et au contexte proposés;
- produire, à l'oral et à l'écrit, des textes descriptifs, informatifs et argumentatifs avec clarté logique et précision lexicale;
- apprendre à schématiser par points et avec concision pour relever la structure de thèses ou de discours ;
- comprendre des textes écrits concernant des thèmes d'actualité, culturels et scientifiques;
- maîtriser les structures et les mécanismes de la langue à plusieurs niveaux : morphosyntaxique, lexical, textuel, pragmatique ;
- reconnaître les genres littéraires et identifier leurs particularités.

CONTENUS

Des tests d'entrée et des grilles d'observation mettent en évidence les niveaux du savoir et du savoir-faire acquis à l'Ecole Moyenne.

Ces épreuves sont le point de départ pour bâtir un plan de travail organisé qui consolide les acquis et qui, en même temps, les structure et les renforce.

Les contenus du programme pour les classes de première et de deuxième sont axés sur :

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

Les textes oraux, pour le développement de la compréhension et de la production orales, doivent concerner:

- des documents produits par l'enseignant ou transmis à l'aide d'audio-visuels, d'enregistrements authentiques, de vidéos, de cassettes, de CD-Rom ;
- l'élaboration de descriptions et de portraits;
- les situations langagières de la vie courante;
- l'entraînement à l'expression orale à travers l'analyse argumentée, en partant de l'actualité quotidienne et de la littérature française;
- l'élaboration d'un récit et l'analyse de textes variés .

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

La lecture individuelle ou de groupe (à savoir : lecture repérage - lecture approfondissement - lecture analyse) implique une compréhension globale et analytique de textes divers.

On part de la construction d'énoncés simples, pour arriver à des productions écrites plus complexes, en s'appuyant sur des textes à caractère descriptif, informatif, narratif et littéraire.

On prévoit des compréhensions d'articles de presse, des exercices de résumé et de dictée, des questionnaires/production, des compositions.

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral ou aux différents textes qui ont fait l'objet de la lecture.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves ainsi que les contenus propres à leur filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

On attire l'attention des apprenants sur:

- l'étude de la grammaire, qui doit être le plus possible en situation;
- les différences des codes de langue utilisés (phonologique, lexical, morphologique et syntaxique);
- les registres de langue en relation avec les situations de communication.

Tout cela doit stimuler les élèves à acquérir une compétence métalinguistique fonctionnelle à la maîtrise de tout système linguistique bilingue ou plurilingue.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

Vu la tradition francophone du Val d'Aoste, le français joue avec l'italien un rôle d'ouverture sur le monde et d'investigation sur la réalité régionale, en conformité aussi avec les dispositions des articles 38 - 39 et 40 du Statut Spécial.

Dans l'axe de la civilisation il faut donc analyser les composantes socioculturelles locales.

Or, le mot "civilisation" n'a pas toujours, ni pour tous, la même signification. En ce cas, "civilisation" est employé au sens anthropologique de "culture", à savoir la conception et l'organisation de la vie envisagées par un peuple.

Il est évident que cette définition sous-entend différents aspects qui demandent à être explicités et qui, pour des raisons de clarté, sont regroupés autour de deux pôles: le linguistique et le socioculturel/historique, même si dans la réalité, ils se superposent et s'imbriquent.

C'est à l'intérieur de l'ensemble général de la civilisation que s'insère l'étude de la réalité valdôtaine.

Son but spécifique est celui d'analyser ce qui fait son originalité dans le cadre d'une civilisation de l'Europe.

Dans cette intention, il est capital d'axer cette étude sur la comparaison : après l'observation d'un fait culturel valdôtain, on procède à la comparaison de ce fait même avec ce qui se passe dans d'autres Pays, pour en faire ressortir les similitudes et les divergences permettant de fixer les traits caractéristiques éventuels, en perspective éducative européenne.

L'étude du milieu valdôtain doit être menée avec les professeurs de disciplines non linguistiques, notamment avec les enseignants de sciences et d'histoire de l'art.

Les projets européens et les activités d'échange de classes, de correspondance épistolaire et télématique, favorisent l'utilisation authentique de la langue française ainsi que le développement de la personnalité des élèves, leur formation humaine, sociale et culturelle.

Les élèves sont ainsi sensibilisés à la dimension culturelle qui est déjà implicite dans la langue en tant que représentation structurée du réel. Pour ce faire, il est fondamental de travailler sur des documents, qui peuvent être fournis par le professeur ou recherchés par les apprenants, dans le but d'amener ces derniers vers une attitude de plus en plus autonome et responsable. L'ordinateur et Internet favorisent toute démarche de repérage d'informations, de construction de textes et d'élaboration variée.

METHODOLOGIE

On envisage une série de démarches structurées et ouvertes, tenant compte de la participation constante des élèves au dialogue éducatif.

A l'oral, on sollicite des débats sur des sujets d'actualité à propos du théâtre, de la politique, de l'économie, de la vie quotidienne, de la culture scientifique et technologique. Ces sujets doivent être analysés en perspective interdisciplinaire.

On met en oeuvre des activités variées pour faire acquérir aux élèves des savoir-faire linguistiques et culturels dans les domaines scientifique et littéraire : lecture extensive, intensive, d'exploration, exercices finalisés à l'acquisition d'une compétence morphosyntaxique, lexicale, orthographique, des exercices de dictée, de résumé, de compréhension/production.

On doit faire acquérir les compétences d'argumentation à travers les phases suivantes :

- repérage des informations ;
- repérage du fil logique narratif et d'argumentation;
- résumé d'un texte.

L'étude des techniques du résumé doit être réalisée en collaboration avec les professeurs d'italien et de langues.

Les nouvelles technologies doivent être utilisées dans l'enseignement linguistique. La communication multimedia, à l'aide d'Internet, permet à l'élève d'approfondir ses connaissances. L'ordinateur est aussi fonctionnel à un travail d'autocorrection et d'autoévaluation.

Les activités finalisées à l'enrichissement du lexique (valeur sémantique et pluralité des significations) et au renforcement de l'orthographe (lexicale et grammaticale) offrent l'opportunité d'apprendre à se servir efficacement du dictionnaire bilingue. Le dictionnaire monolingue est, par contre, un instrument utile dans la recherche de la signification des mots, pour un choix adéquat à la situation et au contexte.

CONTROLE ET EVALUATION

A partir des résultats des tests d'entrée, on prévoit des vérifications sommatives et formatives tenant compte de la progression réelle de la classe, des épreuves subjectives soumises à une grille se fondant sur des barèmes précis, afin de réduire les risques de partialité (questionnaires/production, résumés, tests de grammaire et de décodage d'articles scientifiques, interrogations orales). On soumet également les élèves à des contrôles, tels que la dictée.

L'analyse de l'erreur est une partie essentielle de la vérification et représente un instrument diagnostique fondamental pour prédisposer des activités de rattrapage et de soutien scolaire.

Afin d'appliquer une "pédagogie de l'erreur" correcte, on sépare, donc, la "faute" (déviation non systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de l' "erreur" (lacune dans la compétence linguistique ou communicative).

L'évaluation permet ainsi à l'apprenant de situer ses acquis par rapport aux objectifs fixés à chaque étape du parcours d'apprentissage et de s'orienter vers une autocorrection et autoévaluation.

Le Conseil de classe prend en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français.

DIRECTION CLASSIQUE

ECOLE: LYCEE SCIENTIFIQUE

CLASSES DE III^{ème} - IV^{ème} - V^{ème}

FINALITES

Les finalités que l'enseignement de la langue française se propose pour les trois dernières années du Lycée Scientifique se relie d'une manière cohérente à celles qui caractérisent les deux années précédentes. En proposant un élargissement des horizons des apprenants et un approfondissement de leurs connaissances, les finalités peuvent être ainsi résumées :

- acquérir des compétences communicatives et argumentatives, s'explicitant dans des contextes diversifiés, à la fois littéraires et scientifiques ;
- acquérir un savoir-faire concernant le choix d'expressions caractérisées par un patrimoine lexical toujours plus riche et soigné ;
- favoriser l'approche interculturelle centrée notamment sur les expressions les plus variées des civilisations francophones en les comparant à la culture valdôtaine ;
- favoriser la prise de conscience, de la part de l'élève, de son processus d'apprentissage en évolution continue, afin qu'il acquière une certaine autonomie dans le choix et dans l'organisation de ses études ainsi que la possibilité de s'autoévaluer ;
- organiser un parcours pédagogique suivant deux traces, l'une thématique, l'autre linguistique, s'entremêlant dans un ensemble cohérent et unitaire des savoirs et des savoir-faire, tout en gardant, chacune, ses caractéristiques ;
- savoir s'adapter aux changements continus des cultures et des professions, en exploitant des parcours pluridisciplinaires.

OBJECTIFS

A la fin du cycle d'études l'élève doit être en mesure de :

- comprendre une variété de messages oraux dans des contextes diversifiés;
- produire des textes oraux argumentés ;
- comprendre d'une façon analytique des textes écrits, littéraires et scientifiques ;
- produire des textes écrits, diversifiés par thèmes (sujets littéraires, scientifiques, d'actualité) ;
- confronter entre eux plusieurs systèmes linguistiques et culturels pour en saisir les différences et les ressemblances ;
- identifier les genres textuels en fonction d'une communication se déroulant dans un cadre culturel, notamment scientifique et littéraire ;
- comprendre et interpréter des textes littéraires scientifiques et technologiques, les analyser, les situer dans un contexte socioculturel et les comparer à des productions similaires d'autres littératures modernes et classiques ;
- connaître l'évolution diachronique et synchronique de l'histoire littéraire française et plus généralement francophone ;
- savoir mettre en place des stratégies d'apprentissage autonome, concernant le choix des matériels ainsi qu'une méthode d'étude adaptée à chaque objectif à atteindre.

CONTENUS

Les contenus sont programmés par les enseignants selon un dessein unitaire où les savoirs et les savoir-faire s'intègrent et se complètent de façon indissociable, en continuité avec le cycle précédant.

Les contenus du programme pour les classes de troisième, de quatrième et de cinquième sont axés sur :

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

Les textes oraux proposés à l'écoute ainsi que les productions orales des apprenants doivent concerner des thèmes d'actualité et de culture, ayant trait notamment à la filière scientifique et diffusés par les media, (interviews, conférences de presse, colloques, etc.) .

La production orale porte sur :

- une série de situations simulées se rapportant à des milieux et à des thèmes de la réalité sociale et culturelle et en particulier scientifique ;
- des exposés littéraires centrés sur des thèmes liés aux différents siècles (du Moyen Age au XX^e siècle) où les élèves révèlent leur compétence d'argumentation et leur sensibilité littéraire ;
- des exposés centrés sur la littérature comparée.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

La lecture doit partir de textes informatifs et argumentatifs, axés sur des thèmes littéraires, scientifiques, socioéconomiques, historiques et technologiques. Ces textes représentent aussi le point de départ pour la production écrite à dominante informative et argumentative (dissertation, questions / discussion, analyse et commentaire de textes littéraires).

Les élèves doivent apprendre à maîtriser l'analyse stylistique et la production lyrique (la versification, les sonorités, les coupes et le rythme).

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral ou aux différents textes qui ont fait l'objet de la lecture.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves ainsi que les contenus propres à leur filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

La réflexion sur le système linguistique et sur son emploi dans la communication doit approfondir les éléments acquis pendant les deux premières années et insister sur :

- l'aspect textuel : cohérence et cohésion dans l'organisation de différents types de texte (d'actualité, scientifiques, littéraires) ;
- le lexique : champs sémantiques, dénotation et connotation ;
- les particularités stylistiques des textes littéraires ;
- la structure de la langue.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

A la fin du cycle d'études, l'élève doit pouvoir saisir les relations existant entre les expressions des savoirs scientifiques et celles appartenant aux domaines littéraire/historique et philosophique.

Le professeur de français, en coopération avec les professeurs des disciplines non linguistiques, doit mettre en relief l'importance de la culture scientifique au fil des siècles par le biais de visites didactiques, de séjours dans des pays francophones, de stages transfrontaliers et de projets européens.

Les projets, souvent bilingues et multidisciplinaires, favorisent l'accès à une dimension interculturelle d'une certaine envergure permettant d'éliminer les stéréotypes qui parfois caractérisent la représentation des autres Pays.

METHODOLOGIE

Les documents utilisés à l'oral et à l'écrit sont nécessairement authentiques ; leur exploitation peut se faire individuellement ou en groupe. De toute façon , la correction d'éventuels exercices préparatoires est toujours collective. On fournit aux élèves des grilles qui les orientent dans l'analyse et dans l'interprétation des textes, pour qu'ils deviennent toujours plus autonomes du point de vue didactique. L'acquisition des techniques de production écrite, notamment celles relatives à la rédaction d'un texte d'argumentation ou à la dissertation littéraire, suit une progression échelonnée sur deux étapes :

- identification du thème, des arguments, des exemples, des connexions implicites et explicites;
- emploi homogène de ces éléments, afin de rédiger un texte cohérent.

La méthodologie appliquée à l'étude de la littérature peut se fonder sur les critères suivants :

- l'étude d'un genre littéraire de façon diachronique;
- l'étude d'un genre de manière synchronique;
- l'étude d'un thème commun à plusieurs époques littéraires;
- l'étude de la littérature dans son ensemble, du Moyen Age au XX^e siècle, de façon quand même flexible, pour permettre des liaisons interdisciplinaires avec d'autres matières.

L'emploi des nouvelles technologies renforce les aptitudes de compréhension et de production écrites en développant chez l'élève les capacités d'autocorrection et d'autoévaluation.

La langue doit être utilisée de façon que l'élève la perçoive comme un instrument pour acquérir des connaissances et des contenus proches de la réalité et non seulement comme un but immédiat de l'apprentissage.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir une collaboration étroite entre l'enseignant de français et ceux des disciplines de filière, de sorte que les contenus proposés aient un caractère transversal.

CONTROLE ET EVALUATION

L'évaluation progressive et finale porte sur l'ensemble des compétences culturelles et linguistiques et tient compte des progrès accomplis.

A côté de la syntaxe essentielle, on évalue le niveau de cohésion et de cohérence du texte produit, ainsi que l'aspect sémantique.

Des épreuves objectives, telles des devoirs sont prévues à côté de contrôles subjectifs, tels des dissertations, des questionnaires/production, des commentaires composés.

Comme les variables qu'on doit tester sont nombreuses, il est nécessaire de se baser sur une grille contenant une série de barèmes qui réduisent l'inévitable subjectivité de la lecture.

On recourt à l'analyse des erreurs, en tant qu'outil diagnostique, pour mettre en place des activités de rattrapage et de soutien scolaire. Afin d'appliquer une « pédagogie de l'erreur » correcte, on distingue la « faute » (déviation non systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de l' « erreur » (lacune dans la compétence linguistique ou communicative).

On établit aussi des contrôles testant la capacité d'organiser, de programmer et d'interpréter de façon critique les documents scientifiques.

Le Conseil de classe prend en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français, en vue notamment de l'examen d'Etat.

DIRECTION CLASSIQUE

ECOLE : ECOLE NORMALE

INTRODUCTION

Aujourd'hui l'école normale de la Vallée d'Aoste comprend plusieurs filières dont quelques unes sont en train de s'achever :

- sciences sociales ;
- linguistique ;
- sociologique/psychologique/pédagogique ;
- scientifique/technologique ;
- école normale.

Les deux premières années sont communes à toutes les filières.

La première année comprend les filières:

- a) scientifique - technologique ;
- b) sciences sociales ;
- c) linguistique autonome.

La deuxième année comprend les filières:

- a) école normale ;
- b) sociologique/psychologique/pédagogique ;
- c) linguistique.

CLASSES DE I^{ère} - II^{ème}

FINALITES

L'apprentissage de la langue française dans les deux premières années a pour but de renforcer les compétences linguistiques, à savoir la compréhension et l'expression orales et écrites, de façon à pouvoir les utiliser lors des différentes situations de communication. L'acquisition de l'habitude à la lecture en langue a le but d'élargir les connaissances des élèves ainsi que leur capacité de réflexion.

Au sein de nouvelles expérimentations, on prévoit des heures de coprésence italien/français pour travailler en accord multidisciplinaire sur la révision et l'analyse des difficultés grammaticales des sujets pédagogiques, didactiques et d'argumentation, en perspective bilingue et plurilingue, selon les objectifs des filières.

Les enseignants aident les élèves à la prise de conscience du processus d'apprentissage, leur permettant d'acquérir la capacité d'organiser les activités d'étude et d'élaborer une méthode personnelle de travail.

Le premier contact avec les auteurs, suivant des parcours thématiques, est un moyen pour connaître les aspects historiques, socioculturels et littéraires de la civilisation française.

L'étude de la réalité valdôtaine, nationale européenne en perspective interculturelle doit aussi favoriser la formation humaine, sociale et culturelle des élèves.

La connaissance des mécanismes de la communication et du fonctionnement du système linguistique permet aux élèves de saisir les rapports entre la langue et la pensée, lors des différentes situations.

OBJECTIFS

A la fin des deux premières années, l'élève doit savoir:

- recourir à différentes modalités de lecture en fonction de l'objectif spécifique à atteindre;
- reconnaître la typologie des textes (informatif, descriptif, narratif, argumentatif);
- comprendre et réemployer les structures et les mécanismes de la langue;
- contracter un texte;
- cerner l'organisation textuelle et les idées principales d'un discours;
- organiser son propre discours, compte tenu des différentes situations de communication.

CONTENUS

Des tests d'entrée et des grilles d'observation mettent en évidence les niveaux du savoir et du savoir-faire acquis à l'Ecole Moyenne. Ces épreuves sont le point de départ pour bâtir un plan de travail organisé qui consolide les acquis et qui, en même temps, les structure et les renforce.

Les contenus du programme pour les classes de première et de deuxième sont axés sur :

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

Les textes oraux, pour le développement de la compréhension et de la production doivent concerner:

- l'acquisition d'automatismes linguistiques;
- les situations langagières de la vie courante;
- l'entraînement à l'expression orale à travers l'analyse argumentative;
- la conversation;
- l'élaboration d'un récit;
- la lecture;
- la récitation;
- le commentaire à partir d'un document écrit, iconographique ou scénographique.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

La lecture individuelle ou de groupe (à savoir : lecture - repérage; lecture - approfondissement; lecture - analyse) implique une compréhension globale et analytique de textes sur des thèmes variés : narratif, descriptif, informatif, littéraire.

En ce qui concerne la production écrite, on part de la construction d'énoncés simples pour arriver à des phrases plus complexes constituant un ensemble cohérent.

Le résumé concerne un dialogue, un texte, une suite d'images, un article, une traduction.

Les exercices, variés, (à choix multiples, de transformation, à trous, à compléter...) visent l'acquisition de structures linguistiques.

Par le biais de la dictée on renforce l'orthographe et la grammaire.

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral ou aux différents textes qui ont fait l'objet de la lecture silencieuse ou à haute voix.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves, ainsi que les contenus propres à chaque filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

En poursuivant l'étude abordée au cours des années précédentes on focalise l'attention des apprenants sur :

- la grammaire, présentée de façon pratique par de simples énoncés desquels on déduit la règle;
- les codes linguistiques utilisés ainsi que les différences à niveau phonologique, lexical, graphique, morphologique et syntaxique;
- les registres de langue en relation aux situations de communication;
- le lexique dans sa richesse en mots et expressions.

Ces apprentissages stimulent les élèves à acquérir une compétence métalinguistique fonctionnelle à la maîtrise de tout système linguistique.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

Vu la tradition francophone du Val d'Aoste, le français joue avec l'italien un rôle d'ouverture sur le monde et d'investigation sur la réalité régionale, en conformité aussi avec les dispositions des articles 38 - 39 et 40 du Statut Spécial.

Dans l'axe de la civilisation il faut donc analyser les composantes socioculturelles locales.

Or, le mot "civilisation" n'a pas toujours, ni pour tous, la même signification. En ce cas, "civilisation" est employé au sens anthropologique de "culture", à savoir la conception et l'organisation de la vie envisagées par un peuple.

Il est évident que cette définition sous-entend différents aspects qui demandent à être explicités et qui, pour des raisons de clarté, sont regroupés autour de deux pôles: le linguistique et le socioculturel/historique, même si dans la réalité, ils se superposent et s'imbriquent.

C'est à l'intérieur de l'ensemble général de la civilisation que s'insère l'étude de la réalité valdôtaine.

Son but spécifique doit être celui d'analyser ce qui fait l'originalité de la civilisation valdôtaine dans le cadre d'une civilisation de l'Europe.

Dans cette intention, il est capital d'axer ce type d'étude sur la comparaison : après l'observation d'un fait culturel valdôtain, on procède à la comparaison de ce fait même avec ce qui se passe dans d'autres Pays, pour en faire ressortir les similitudes et les divergences permettant de fixer les traits caractéristiques éventuels, en perspective éducative européenne.

Pour ce faire, il est fondamental de travailler sur des documents, qui peuvent être fournis par le professeur ou recherchés par les apprenants

dans le but de les amener vers une attitude de plus en plus autonome et responsable.

L'enseignement linguistique doit donc permettre l'accès à la dimension culturelle qui est déjà implicite dans la langue en tant que représentation structurée du réel.

On engage les élèves à partir de l'analyse de la réalité valdôtaine à découvrir et à comparer l'espace européen, les caractéristiques historiques, l'acceptation des diversités, la culture internationale et la coopération.

On met l'accent sur les aspects géographiques, historiques, socioculturels des pays francophones.

Les activités d'échange de classes, de projets européens, de correspondance épistolaire et télématique favorisent l'utilisation authentique de la langue française ainsi que le développement de la personnalité des élèves.

METHODOLOGIE

La méthodologie envisagée se caractérise par un ensemble de démarches finalisées, raisonnées, suivies, structurées et ouvertes qui prennent en compte la participation constante des élèves, l'aspect global de l'acte d'apprentissage ainsi que les différences de niveau et d'aptitude.

On essaie de rendre aussi homogène que possible le niveau des connaissances linguistiques des élèves, à partir des résultats des tests d'entrée; pour favoriser un apprentissage par objectifs, toute unité didactique est organisée en fonction de finalités spécifiques.

Des lectures adéquates sont proposées aux élèves de façon qu'ils puissent les exploiter avec profit.

Enfin, pour ce qui est de la langue écrite, il est essentiel d'entraîner les élèves à rédiger des résumés, à composer des textes descriptifs ou narratifs, à effectuer des exercices systématiques, de conceptualisation, visant à contrôler l'acquisition des structures et l'emploi de la langue.

Pour atteindre les objectifs établis, plusieurs techniques sont mises en place: le cours magistral, le travail de groupe, les exercices de simulation, en particulier les jeux de rôle, le travail individuel autogéré, à partir de consignes précises.

L'emploi des dictionnaires, bilingue et monolingue, doit être précédé d'activités mettant en évidence les caractéristiques, les structures et les ressources; il est souhaitable aussi d'établir une collaboration avec les autres enseignants.

Les nouvelles technologies sont régulièrement utilisées dans l'enseignement linguistique. La communication multimedia permet à l'élève de progresser à son rythme, d'approfondir ses connaissances et de rédiger des dossiers thématiques, même à l'aide d'Internet. L'ordinateur favorise la mise en place de l'autocorrection ainsi que de l'autoévaluation.

CONTROLE ET EVALUATION

Il est indispensable de vérifier au début le niveau de départ des compétences réelles des élèves par des tests d'entrée élaborés par les enseignants de français des différentes filières, en utilisant des fiches préétablies.

A partir des résultats des tests d'entrée, on fait des vérifications ponctuelles sommatives et formatives, modulées en tenant compte de la progression réelle de la classe.

L'évaluation individuelle repose sur différents types d'épreuves (objectives, subjectives, intégrées) portant sur toutes les compétences et sur toutes les activités.

En ce qui concerne l'oral, on prévoit des interrogations ainsi que des interventions individuelles pendant les cours; l'évaluation tient compte de la connaissance des contenus, de la correction de l'expression et de l'argumentation.

On vérifie la capacité des élèves d'intervenir dans une situation de récapitulation, de découverte ou d'exploitation ainsi que la capacité de distinguer les différents registres de langue.

On prévoit des contrôles de grammaire et des dictées pour vérifier la correction linguistique; des résumés pour tester la compréhension du texte, la capacité de synthèse et les acquis morphosyntaxiques.

L'analyse des erreurs en tant qu'outil diagnostique s'avère nécessaire pour les activités de rattrapage et de soutien scolaire.

Afin d'appliquer correctement la "pédagogie de l'erreur" on distingue la "faute" (déviation non-systématique de la norme à plusieurs

niveaux de performance) de l' "erreur" (lecture dans la compétence communicative ou linguistique).

L'évaluation permet ainsi à l'élève de situer ses acquis par rapport aux parcours envisagés et de prendre conscience des niveaux de compétence atteints pour enfin apprendre à s'autoévaluer.

Le Conseil de classe prend en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français.

DIRECTION CLASSIQUE

ECOLE : ECOLE NORMALE

CLASSES DE III^{ème} - IV^{ème} - V^{ème}

INTRODUCTION

Les caractéristiques des filières, dans l'optique de débouchés polyvalents et en rapport à la diversité des secteurs professionnels auxquels elles se rapportent, offrent une culture générale élargie où sont valorisées, de façon adéquate, les composantes artistiques, littéraires, expressives, historiques, philosophiques, psycho-pédagogiques.

FINALITES

Les buts de l'enseignement du français dans les trois dernières années du cycle d'études sont les suivants :

- le perfectionnement des compétences communicatives orales et écrites ;
- la sensibilisation à la littérature rapportée à son contexte historique, social, économique et artistique.

Dans les classes du lycée pédagogique on continue l'activité de l'Atelier pédagogique prévue en coprésence avec l'enseignant de didactique.

Dans les classes du lycée linguistique on prévoit une formation qui vise la maîtrise de plusieurs codes et compétences favorisant l'interaction dans des contextes diversifiés.

L'étude de deux ou plusieurs langues (selon les filières) est envisagée en liaison avec la langue italienne pour une riche acquisition de compétences linguistiques et communicatives ; il en suit une réflexion comparée vis-à-vis des patrimoines littéraires, historiques et de civilisation de chaque langue pour en saisir les éléments communs et les identités spécifiques dans une perspective d'ouverture.

La finalité éducative est la prise de conscience des différentes structures des langues modernes ainsi que des systèmes en évolution continue.

Ce but peut être atteint aussi à travers une comparaison analogique, antithétique et historique.

OBJECTIFS

Les objectifs à poursuivre pendant les trois dernières années se posent en continuité avec ceux des années précédentes en prévoyant l'approfondissement et l'enrichissement à tout niveau dans une optique interdisciplinaire et pluridisciplinaire.

Ils relèvent de trois domaines:

- analyse de textes littéraires en contexte historique;
- réflexion sur la littérature en perspective historique et comparative;
- réflexion sur les registres de langue et sur leur valeur métalinguistique.

Il s'agit en détail de :

- savoir exposer les moments essentiels d'une rencontre, d'un débat, d'une réunion ;
 - savoir reconnaître les différents niveaux de langue ;
 - savoir mener des liens interdisciplinaires (historiques, géographiques, juridiques, artistiques et sociologiques) ;
 - fournir une vision d'ensemble des courants littéraires et des auteurs principaux par une analyse historique, sociale, philosophique et artistique;
 - approfondir et situer les textes grâce aussi à la projection de films ou d'extraits filmiques inspirés d'oeuvres littéraires ;
- lire de manière autonome des textes intégraux et critiques.

Les classes de l'Ecole Normale (cours pédagogique) qui n'ont que la troisième et la quatrième doivent perfectionner le lexique nécessaire à la communication avec des enfants de cinq/six ans, à l'intérieur des activités prévues par l'Atelier pédagogique.

CONTENUS

Les contenus se rapportent au domaine littéraire et linguistique.

L'étude littéraire tient compte du patrimoine de la littérature française, en soulignant la valeur de la connaissance directe de l'œuvre des auteurs situés dans leur époque historique.

On suggère un choix de textes appartenant à différents genres littéraires et une orientation qui privilégie des thèmes que l'on peut retrouver parallèlement dans d'autres littératures.

On soigne les rapports entre la littérature et les autres manifestations artistiques, à savoir : les arts figuratifs, l'architecture, la musique, le spectacle, le cinéma, la télévision, etc...

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

Les textes oraux pour développer et affiner l'écoute sont présentés de vive voix ou enregistrés (cassettes, CD-ROM) et concernent:

- des situations communicatives de complexité progressive ;
- des problématiques du monde contemporain ;
- des thèmes ayant trait à la filière ;
- des interviews ;
- des conférences de presse ;
- des débats ;
- des bulletins radiophoniques ou télévisés ;
- des films ;
- des publicités.

La production orale favorise :

- l'interaction à propos des situations quotidiennes ayant trait aux expériences et aux intérêts des élèves ;
- l'interaction à travers la simulation de situations concernant les problèmes de la réalité sociale, culturelle et du milieu .

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

On développe la capacité de lecture de textes authentiques en exploitant les typologies envisagées pendant les deux premières années.

Les compétences de lecture représentent la base pour une production écrite diversifiée selon les objectifs pertinents aux textes narratifs, descriptifs, expositifs et argumentatifs.

Les élèves doivent être à même de produire des textes argumentatifs, des rédactions et des commentaires composés.

D'autres travaux de production écrite sont liés à des activités d'étude, à caractère créatif et ludique aussi, et à des productions de textes personnels.

On prend en considération la vie socio-économique et culturelle, dans des textes relatifs à l'évolution historique et scientifique.

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral ou aux différents textes qui ont fait l'objet de la lecture.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves ainsi que les contenus propres à chaque filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

La réflexion, qui concerne le système de la langue tout entier ainsi que son emploi dans la communication, approfondit les aspects étudiés auparavant :

- l'intégration de codes différents dans la communication ;
- le rapport entre les langages verbaux (rythme - ton - accent) et non verbaux (gestes - mimique) dans des textes et des situations de plus en plus complexes ;
- les caractéristiques de la langue dans ses différentes expressions: parlé, écrit et multimedia ;
- la variété de la langue en dimension sociale (registre de langue), géographique (territoire) et chronologique (dynamisme de la langue) ;
- la dimension textuelle, le lexique, la syntaxe par rapport aux systèmes linguistiques étudiés.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

On poursuit la formation des élèves dans une perspective éducative européenne en considérant la civilisation et la dimension interculturelle comme moyen de connaissance et de transmission de cultures différentes, afin de permettre une vie commune harmonieuse et constructive.

L'enseignant favorise le développement du procès évolutif et tout apprentissage pouvant mieux intégrer l'élève dans le monde, dans la culture et dans l'activité productive.

La fonction première de la langue se rapporte à l'acte communicatif et à la production culturelle, dont le besoin d'envisager une pédagogie interculturelle dépasse le concept d'un apprentissage linguistique instrumental .

On renforce la réflexion sur la réalité valdôtaine dans ses rapports avec les régions transfrontalières et les pays européens et francophones. On doit souligner que toute culture se différencie profondément selon la langue, la religion, l'organisation sociale et l'économie, mais que les différences ainsi que les ressemblances sont le point de départ pour un avenir européen commun.

On réalise des stages, des projets européens, des échanges de classe, des échanges de courrier électronique et des activités à l'ordinateur (Internet), afin d'habituer les élèves à améliorer les connaissances entre eux à travers l'utilisation authentique de la langue française.

METHODOLOGIE

L'approche méthodologique s'adapte à la réalité et aux nécessités de la classe.

L'élève devient toujours plus le protagoniste de tout apprentissage et l'acteur des situations pédagogiques et littéraires (selon les filières) ; il essaie, par conséquent, de saisir les événements dans leur contexte.

Toute programmation doit donc être interprétée de façon flexible et articulée, car une démarche méthodologique structurée et ouverte peut susciter et prendre en compte la participation constante des élèves.

L'étude de l'histoire, de la civilisation et de la littérature procède par thèmes en perspective pluridisciplinaire et comparée.

La programmation constitue aussi le point de rencontre entre les enseignants des disciplines linguistiques/littéraires et ceux des autres disciplines pour définir une approche méthodologique commune.

Les apprenants sont amenés à produire des textes oraux et écrits et à connaître les auteurs à travers une analyse approfondie et systématique des textes choisis .

Le choix de textes pendant les trois dernières années dépasse l'aspect imaginaire et fonctionnel pour faire saisir la dimension linguistique et culturelle de l'œuvre des auteurs.

Le commentaire de textes favorise, en outre, des réflexions sur l'histoire, la philosophie, la sociologie et l'anthropologie. En ce qui concerne la littérature, on doit aborder les différentes interprétations des pensées des auteurs. Le choix de textes scientifiques stimule et enrichit la réflexion sur l'actualité.

Au cours de ces trois années on prévoit l'emploi plus intensif des nouvelles technologies vis-à-vis surtout du traitement de textes pédagogiques, littéraires ou d'actualité.

En ce qui concerne le cours de l'Ecole Normale (qui se termine en classe de quatrième) on favorise une didactique centrée sur l'enseignement/apprentissage aux enfants par le biais d'une sélection de textes de littérature enfantine à l'aide aussi de supports visuels ou multimedia, où l'image joue un rôle important.

Les dictionnaires, monolingue et bilingue, sont un instrument de travail très utile, permettant une collaboration interdisciplinaire.

Des travaux de groupe sont prévus pour l'Atelier pédagogique.

CONTROLE ET EVALUATION

Afin de vérifier le processus continu d'enseignement/apprentissage on fait passer, en troisième année, des tests pour graduer le plan des cours jusqu'à l'examen d'Etat.

Pour l'évaluation des textes écrits et oraux (dissertations, compréhensions-productions, commentaires composés, exposés oraux) on tient compte de la cohésion, de la cohérence, de la capacité de synthèse, de l'aspect sémantique, de la correction grammaticale et

expressive. Les différentes épreuves possèdent une valeur à la fois formative et/ou sommative. On considère aussi l'évaluation comme fonctionnelle à l'orientation et en tant que procès indispensable du parcours éducatif. Une programmation pédagogique et didactique entraîne de la part des enseignants des choix précis de contenus et l'adoption de critères d'autoévaluation, en perspective d'un projet de développement intégral de la personnalité de l'élève.

On prend en compte l'analyse des erreurs en tant que moment diagnostique nécessaire pour orienter le procès d'enseignement/apprentissage, pour équilibrer la programmation dans ses différentes phases de réalisation et pour mettre en oeuvre des activités de rattrapage et de soutien scolaire.

Le Conseil de classe doit tenir compte de l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français, en vue notamment de l'examen d'Etat.

DIRECTION TECHNIQUE

ECOLE: INSTITUT TECHNIQUE COMMERCIAL

FILIERES : experts- comptables

INTRODUCTION

L'Institut Technique Commercial du Val d'Aoste prévoit une filière d'experts-comptables et une filière de programmeurs à partir de la troisième année d'études.

Compte tenu des profonds changements économiques, sociaux et technologiques de notre réalité, l'application du projet IGEA, qui concrétise les suggestions formulées par les institutions scolaires, par le monde scientifique et par le système productif, vise l'objectif de former des élèves répondant, à la fin du cycle d'études, aux exigences du monde du travail et aux attentes de la société.

Les programmes de français visent aussi le but de permettre aux élèves d'affronter à la fin de leur curriculum, d'une part, le nouvel examen d'Etat et, d'autre part, de s'insérer, dans le monde professionnel avec une compétence fluide en langue de spécialité et avec une connaissance approfondie des contenus économiques et juridiques, à niveau international.

CLASSES DE I^{ère} - II^{ème}

FINALITES

L'enseignement de la langue française prévoit un approfondissement des objectifs linguistiques et culturels dans un cadre éducatif pluridisciplinaire en étroite collaboration avec l'enseignant d'italien et des disciplines non linguistiques.

Le français est ainsi considéré comme une langue véhiculaire dans les domaines professionnels spécifiques.

Le programme de français doit viser :

- la formation humaine, sociale et culturelle des élèves par l'étude de la réalité valdôtaine, nationale et européenne en perspective interculturelle;
- l'acquisition d'une compétence de communication permettant de se servir de la langue française de façon adéquate au contexte de l'interaction ;
- la réflexion sur l'emploi du français et sur le fonctionnement du système linguistique dans le but de percevoir les rapports entre la langue, la pensée et l'attitude;
- l'acquisition d'une méthode rigoureuse propédeutique à l'apprentissage de la langue de spécialité .

OBJECTIFS

A la fin des deux premières années de cours les élèves doivent posséder une compétence communicative et éducative leur permettant d'être à même de :

- comprendre la situation, le sujet et les éléments essentiels des messages oraux les plus variés ;
- s'exprimer d'une façon correcte sur des sujets personnels, d'actualité, de la vie quotidienne et professionnelle ;
- comprendre des textes écrits de typologies différentes de façon globale, sélective et analytique ;
- produire différents types de textes écrits de plus en plus complexes dans la forme et le contenu ;
- approfondir la réflexion sur la langue à niveau phonologique, lexical, morpho-syntaxique, textuel, pragmatique;
- utiliser les acquisitions linguistiques et conceptuelles nécessaires à affronter le programme de français juridique et commercial des trois années successives ;
- aborder des sujets de civilisation valdôtaine et francophone ciblés sur l'organisation administrative, politique et économique ;
- rendre les élèves conscients du processus d'apprentissage, leur permettant d'acquérir la capacité d'organiser les activités d'étude et d'élaborer une méthode personnelle de travail.

CONTENUS

Des tests d'entrée et des grilles d'observation mettent en évidence les niveaux du savoir et du savoir-faire acquis à l'Ecole Moyenne.

Ces épreuves sont le point de départ pour bâtir un plan de travail organisé qui consolide les acquis et qui, en même temps, les structure et les renforce.

Les contenus du programme pour les classes de première et de deuxième sont axés sur :

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

Les textes oraux pour le développement de la compréhension et de la production doivent concerner :

- la compréhension de messages oraux de vie quotidienne (publicité, chansons, émissions radiophoniques et télévisées en langue française) ;
- les jeux de rôle (accueil, information, entretien téléphonique, interviews) ;
- la prise de parole lors de débats sur des thèmes préétablis;
- la production de contenus linguistiques et textuels entraînant l'argumentation et le respect des règles d'interaction, en présence surtout de plusieurs interlocuteurs;
- la synthèse de textes variés concernant les intérêts culturels, socio-politiques et économiques de la vie actuelle.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

Les deux compétences énoncées ci-dessus se développent à partir de :

- textes à dominante descriptive/narrative (nouvelles - contes) ;

- textes à dominante informative (lettres personnelles et d'intérêt général, comptes rendus, compositions, formulaires) ;
- textes argumentatifs (articles, simples rédactions) ;
- questionnaires ;
- résumés et synthèses de récits.

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral ou aux différents textes qui ont fait l'objet d'une lecture silencieuse ou à haute voix.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves, ainsi que les contenus propres à leur filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

En poursuivant l'étude abordée au cours des années précédentes, les contenus de l'enseignement de la grammaire sont fixés et peuvent progresser selon les difficultés que les apprenants rencontrent.

L'attention des élèves est centrée sur :

- les aspects phonétiques, morphologiques et syntaxiques liés aux différents types d'énoncé ;
- l'organisation textuelle et les champs lexicaux ;
- les différentes applications des structures de la langue dans des textes variés, en soulignant les interactions entre la pensée et les formes linguistiques ;
- la relation existant entre les registres de langue et les situations de communication ;
- l'orientation des liens existant dans le domaine des langues et des langages formels (mathématiques, logique, technologie de l'information et visuelle).

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

Vu la tradition francophone du Val d'Aoste, le français joue avec l'italien un rôle d'ouverture sur le monde et d'investigation sur la réalité régionale, en conformité aussi avec les dispositions des articles 38 - 39 et 40 du Statut Spécial.

Dans l'axe de la civilisation il faut donc analyser les composantes socioculturelles locales.

Or, le mot "civilisation" n'a pas toujours, ni pour tous, la même signification. En ce cas, "civilisation" est employé au sens anthropologique de "culture", à savoir la conception et l'organisation de la vie envisagées par un peuple.

Il est évident que cette définition sous-entend différents aspects qui demandent à être explicités et qui, pour des raisons de clarté, sont regroupés autour de deux pôles: le linguistique et le socioculturel/historique, même si dans la réalité, ils se superposent et s'imbriquent.

C'est à l'intérieur de l'ensemble général de la civilisation que s'insère l'étude de la réalité valdôtaine.

Son but spécifique est celui d'analyser ce qui fait l'originalité de la civilisation valdôtaine dans le cadre d'une civilisation de l'Europe.

Dans cette intention, il est capital d'axer ce type d'étude sur la comparaison : après l'observation d'un fait culturel valdôtain, on procède à la comparaison de ce fait même avec ce qui se passe dans d'autres Pays, pour en faire ressortir les similitudes et les divergences permettant de fixer les traits caractéristiques éventuels, en perspective éducative européenne.

Pour ce faire, il est fondamental de travailler sur des documents, qui peuvent être fournis par le professeur ou recherchés par les apprenants, dans le but d'orienter ces derniers vers une attitude de plus en plus autonome et responsable.

Par le biais de la langue française, l'élève prend ainsi conscience de son identité, tout en acceptant les différences de la culture d'autrui.

D'ailleurs, la langue organise le réel et transmet des connaissances et des expériences individuelles aussi bien que collectives, en devenant un élément essentiel d'éducation au changement.

On envisage des correspondances télématiques, des échanges entre élèves, transfrontaliers et non, des projets européens en s'appuyant sur les aspects géographiques, sociaux et économiques des pays concernés ; cela sollicite l'emploi authentique de la langue française et sert à promouvoir le développement de la personnalité des élèves.

METHODOLOGIE

Le choix méthodologique doit tenir compte du processus d'apprentissage/enseignement afin d'appliquer des stratégies adéquates à la réalité et aux nécessités de la classe.

La programmation des activités didactiques est conçue de façon flexible, apte à accueillir de nouvelles suggestions, vu que la langue et les thèmes professionnels abordés sont en évolution constante.

Les aptitudes de base sont sollicitées de façon systématique selon une progression adaptée aux élèves, afin d'acquérir et de consolider des savoirs et des savoir-faire.

Les compétences intégrées sont développées à travers des activités variées telles que la prise de notes à partir d'un texte oral, les dictées, les comptes rendus, les réponses aux questionnaires.

L'utilisation des dictionnaires, bilingue et monolingue, doit être précédée d'activités ciblées, qui mettent en évidence leurs caractéristiques, leurs structures et leurs ressources; il est nécessaire d'établir, sur ce point, une collaboration avec les autres enseignants.

A l'oral, on insiste sur le mécanisme de cohésion du discours, sur les fonctions de la langue selon le contexte. On doit corriger l'élève à la fin de sa production, car il faut l'impliquer, ainsi que toute la classe, dans une phase successive de réflexion.

Dans les activités de lecture, les connaissances extralinguistiques influencent beaucoup la compréhension du texte qui peut, de toute façon, être lu selon les modalités suivantes, d'après les différents buts qu'on a fixés:

- “lecture globale”, pour la compréhension du sujet général du texte;
- “lecture d'exploration”, pour la recherche d'informations spécifiques;
- “lecture analytique”, pour la compréhension plus détaillée du texte.

En ce qui concerne la langue écrite, on souligne la valeur du lien étroit entre l'écoute, la lecture et la production. A travers la réflexion sur les caractéristiques du texte on permet à l'élève d'en identifier les différentes typologies et organisations.

Les nouvelles technologies offrent des instruments rentables pour l'apprentissage de la langue à niveau phonologique, morphosyntaxique et pour le traitement de textes.

L'emploi de l'ordinateur vise un apprentissage correct de l'orthographe, la consolidation des aptitudes de compréhension et

production écrites en développant, chez l'élève, les capacités d'autocorrection et d'autoévaluation.

La langue doit être utilisée de façon que l'élève la perçoive comme un instrument et non seulement comme un but immédiat de l'apprentissage.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir une collaboration étroite entre l'enseignant de français et ceux des disciplines de filière, de sorte que les contenus proposés aient un caractère transversal.

CONTROLE ET EVALUATION

Le contrôle, partie intégrante de tout procès didactique/éducatif, doit se fonder sur des procédés systématiques et continus (grilles d'observation) et des moments plus formels par des épreuves à caractère objectif et subjectif.

L'évaluation permet avant tout à l'apprenant de situer ses acquis par rapport aux objectifs fixés à chaque étape des parcours didactiques et de s'orienter vers un autoapprentissage.

En effet, on a recours à l'analyse des erreurs, en tant qu'outil diagnostique.

Afin d'appliquer une "pédagogie de l'erreur" correcte, on sépare, donc, la "faute" (déviation non systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de "l'erreur" (lacune dans la compétence linguistique ou communicative).

L'ensemble des compétences linguistiques et culturelles, ainsi que les progrès accomplis dans la compréhension et la production orales et écrites, constituent l'objet d'une évaluation progressive et finale qui permet aussi bien aux élèves qu'à l'enseignant de faire le point de la situation, de programmer des activités successives et de définir des stratégies de rattrapage et de soutien scolaire.

Le Conseil de classe prend en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français.

DIRECTION TECHNIQUE

ECOLE: INSTITUT TECHNIQUE COMMERCIAL

**FILIERES : experts-comptables
 programmeurs**

CLASSES DE III^{ème} - IV^{ème} - V^{ème}

FINALITES

L'enseignement de la langue française, au cours des trois dernières années, suit le parcours des années précédentes en prévoyant l'approfondissement et l'enrichissement à tout niveau dans une optique interdisciplinaire et pluridisciplinaire.

Le programme vise :

- l'approfondissement des compétences linguistiques et communicatives acquises pendant les deux premières années ;
- l'affinement dans la compréhension et la production écrites et orales des capacités expressives générales et plus spécifiques de la langue de spécialité ;
- l'élargissement des horizons humains, sociaux, culturels de l'élève à travers la connaissance de réalités différentes et par une éducation interculturelle;
- le développement, chez l'élève, des capacités permettant une approche plus critique des sujets traités et favorisant une acquisition progressive de l'autonomie dans l'organisation de son travail et de son autoévaluation ;
- l'enrichissement de la dimension culturelle à travers une approche littéraire à niveau disciplinaire et/ou multidisciplinaire.

OBJECTIFS

A la fin de la classe de cinquième l'élève doit être en mesure de :

- soutenir de façon convenable une conversation portant sur des sujets quotidiens, des thèmes d'actualité et ayant trait surtout au domaine de spécialité ;
- comprendre et produire des textes écrits sur des thèmes divers d'ordre général ou spécifique;
- bâtir des liaisons interdisciplinaires ayant comme point de départ des données générales et surtout spécifiques à la filière ;
- acquérir une terminologie technique du français commercial en respectant l'organisation logique du discours et une maîtrise lexicale variée;
- transposer en italien et/ou en français des textes d'ordre professionnel;
- analyser de façon critique une œuvre littéraire insérée dans un contexte historique et socioéconomique;
- utiliser les nouvelles technologies pour s'informer et pour produire des documents commerciaux ;
- reconnaître le rapport langue/culture et le comparer à celui de sa propre langue.

CONTENUS

Les contenus sont programmés par les enseignants selon un dessein unitaire où les savoirs et les savoir-faire s'intègrent et se complètent de façon indissociable, en continuité avec le cycle précédent.

Les contenus du programme de français sont axés sur :

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

Les textes oraux pour le développement de la compréhension et de la production doivent concerner:

- compréhension des documents authentiques dont le choix est guidé par les exigences de la formation professionnelle et de la civilisation contemporaine (enregistrements audio/vidéo, CD-Rom, dialogues, communications téléphoniques, interviews, publicité) ;

- la simulation d'un débat, d'un entretien téléphonique ;
- les jeux de rôle (opérations commerciales) ;
- la publicité, les petites annonces ;
- l'étude de la littérature en considérant l'auteur et l'époque où il se situe (événements historiques, socioculturels, économiques).

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

On développe la capacité de lecture et de traduction de textes authentiques en sensibilisant les élèves à la diversité des codes textuels, à leur caractère pragmatique, informatif, argumentatif ou expressif/poétique.

On envisage les activités suivantes:

- la production d'une documentation spécifique (notions d'économie, de droit, de commerce) de toute nature, accompagnée d'un questionnaire permettant d'analyser la situation ou d'exploiter des informations ;
- la production des différentes formes de correspondance commerciale (lettre normalisée, curriculum vitae, petite annonce, lettre commerciale, multimedia) ;
- la rédaction de formulaires spécifiques ;
- la composition et rédaction à propos de sujets d'actualité et professionnels ;
- l'approfondissement de la langue (morphologie, syntaxe, lexique, langage technique) à travers des exercices structuraux de complètement, à choix multiple, de transformation et à l'ordinateur.

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral ou aux différents textes qui ont fait l'objet de la lecture silencieuse ou à haute voix.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves ainsi que les contenus propres à leurs filières.

REFLEXION SUR LA LANGUE

La réflexion sur la langue est menée en optique interculturelle et interlinguistique sur:

- les liens entre le langage verbal et non verbal;
- les différents registres de langue (formel, informel, variété sociale);
- les caractéristiques de la langue par rapport aux différents moyens (parlé, écrit, multimedia);
- les différentes réalisations linguistiques d'un même acte de communication;
- la cohésion, la cohérence du texte et la structure des différents types de documents;
- le lexique (origine des mots et nuances sémantiques);
- la structure morphosyntaxique (caractéristiques fondamentales de la phrase et variété de styles littéraires).

Chaque fois que l'occasion se présente on cherche à stimuler la réflexion sur la langue dans toutes ses composantes.

On envisage le perfectionnement de la langue de communication et surtout de la langue de spécialité (français des affaires, juridique, commercial, langage informatique) à travers l'analyse des différents types de textes oraux/ écrits se rapportant à la réalité francophone.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

La formation humaine, culturelle, sociale et professionnelle des élèves se fait par le biais d'une connaissance plus approfondie des différentes réalités socioculturelles grâce aux échanges transfrontaliers et multilatéraux, axés notamment sur les stages et les simulations d'entreprise et grâce aux activités d'échange de classes, à la correspondance télématique et aux projets européens.

L'enseignement de la langue française doit favoriser l'analyse des aspects diversifiés de la culture valdôtaine en les comparant à ceux des pays francophones dans une perspective éducative européenne.

L'exploitation des nouvelles technologies aussi sensibilise les apprenants à la dimension européenne. L'enseignant favorise le développement d'un procès évolutif et tout apprentissage pouvant mieux intégrer l'élève dans l'activité productive.

METHODOLOGIE

Les finalités et les objectifs fixés sont atteints au moyen d'outils pédagogiques traditionnels (livres, manuels, revues et journaux

spécialisés, vidéos, cassettes) et d'autres supports plus novateurs (CD-Rom) fournis expressément par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, organisme avec lequel il existe une convention régionale.

Les compétences de compréhension et de production orales sont développées par le biais d'activités en langue ou pluridisciplinaires, à la fois individuelles ou de groupe, s'appuyant sur un éventail de documents variés (émissions radiophoniques et télévisées, vidéos, CD-Rom) et sur des jeux de rôle ayant trait à la filière.

En ce qui concerne l'approfondissement des compétences de compréhension et de production écrites, on propose des travaux dirigés mais aussi créatifs et personnels, afin de permettre aux élèves de s'exprimer plus librement et de façon toujours plus autonome et critique. L'analyse des textes littéraires contribue à l'enrichissement culturel de l'élève ainsi qu'au renforcement de la compétence communicative dans tous les codes linguistiques.

L'emploi de documents authentiques constamment mis à jour, fournis par l'élève ou par le professeur lui-même et ayant trait à plusieurs domaines, a le but de stimuler l'intérêt et l'attention des apprenants. Ces derniers prennent ainsi conscience du fait que les acquis scolaires ne sont pas éloignés du réel mais en liaison avec la vie sociale et économique de leur contexte ainsi que du milieu européen.

La langue doit être utilisée de façon que l'élève la perçoive comme un instrument et non seulement comme un but immédiat de l'apprentissage.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir une collaboration étroite entre l'enseignant de français et ceux des disciplines de filière de sorte que les contenus proposés aient un caractère transversal.

CONTROLE ET EVALUATION

L'évaluation progressive et finale porte sur l'ensemble des compétences culturelles et linguistiques et tient compte des progrès accomplis.

On a recours à l'analyse des erreurs, en tant qu'outil diagnostique pour mettre en oeuvre des activités de rattrapage et de soutien scolaire. Afin d'appliquer une "pédagogie de l'erreur" correcte, on sépare, donc, la "faute" (déviation non systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de l'"erreur" (lacune dans la compétence linguistique ou communicative).

L'évaluation permet ainsi à l'élève de situer ses acquis par rapport aux parcours envisagés et de prendre conscience des niveaux de compétence atteints pour enfin apprendre à s'autoévaluer.

Les épreuves objectives évaluent les capacités de compréhension orale et écrite et les connaissances spécifiques tandis que les épreuves subjectives évaluent les capacités d'expression. Pour ce faire, on constitue des grilles à plusieurs entrées, afin de réduire la partialité du jugement.

Les acquisitions au terme de l'apprentissage sont testées par le biais de interrogations orales (formelles et informelles) et d'épreuves écrites telles que la dictée, la dissertation (littéraire/artistique, socioéconomique, d'actualité), la traduction, l'analyse de documents authentiques, la compréhension-production, les devoirs de commerce et de correspondance commerciale (lettre - production ou lettre - discussion écrite).

Le Conseil de classe doit tenir compte de l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français, en vue notamment de l'examen d'Etat.

Les élèves, à la fin du cours d'études, peuvent soutenir, à leur choix, les examens de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, reconnus à niveau international.

DIRECTION TECHNIQUE

ECOLE : INSTITUT TECHNIQUE POUR GEOMETRES

INTRODUCTION

Le programme général de langue et culture françaises est élaboré en vue d'un parcours pédagogique et didactique à suivre, depuis la classe de première jusqu'en cinquième afin de favoriser une préparation adéquate aux exigences du monde actuel et du nouvel examen d'Etat.

Les finalités, les objectifs généraux, à long et à court terme, transdisciplinaires et éducatifs, ainsi que les principes méthodologiques et les modalités de travail et d'évaluation, sont présentés, d'abord, pour les deux premières années et, ensuite, pour les trois dernières années.

CLASSES DE I^{ère} - II^{ème}

FINALITES

Le cours de langue et culture françaises pour les élèves de première et de deuxième poursuit les finalités suivantes :

- l'acquisition d'une compétence communicative et culturelle, permettant d'utiliser la langue de façon adéquate au contexte ;
- le développement et le renforcement des structures cognitives à travers des activités variées et, le plus possible, intégrées ;
- l'acquisition d'une certaine autonomie et prise de conscience dans le parcours d'apprentissage ;
- la formation humaine, sociale et culturelle, grâce à l'étude de la réalité locale et nationale et au contact avec d'autres réalités dans une perspective interculturelle ;
- l'éducation à la paix, à la tolérance, au respect des droits de l'homme, à la sauvegarde de l'environnement et à une culture de la participation et du partage des responsabilités.

OBJECTIFS

A la fin de la deuxième année, les élèves doivent être à même de :

- acquérir une méthode d'étude et de travail pour qu'ils aient des connaissances adéquates et pour qu'ils deviennent précis et clairs dans les exposés oraux et dans la présentation des travaux écrits ;
- utiliser la langue française pour : réaliser un dossier, des projets, accomplir des tâches, communiquer des messages, s'orienter en lisant

un livre, consulter un dictionnaire, organiser le travail, utiliser un logiciel de traitement de textes. Tout cela permet de consolider et d'approfondir les compétences suivantes :

- savoir écouter/comprendre pour parler ;
- savoir lire/comprendre pour présenter un texte ou un sujet, avec clarté logique et pertinence lexicale ;
- suivre et accomplir des consignes, interagir avec des interlocuteurs ;
- savoir écrire pour produire des textes à caractère général et ayant trait à la filière ;
- rédiger un court récit, un dialogue, un résumé, avec suffisante cohérence et cohésion.

CONTENUS

Des textes d'entrée et des grilles d'observation mettent en évidence les niveaux du savoir et du savoir-faire acquis à l'Ecole Moyenne.

Ces épreuves sont le point de départ pour bâtir un plan de travail organisé qui consolide les acquis et qui, en même temps, les structure et les renforce.

Les contenus du programme pour les classes de première et deuxième sont axés sur :

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

Les textes oraux, pour le développement de la compréhension et de la production doivent concerner :

- l'écoute et la compréhension d'informations et de messages diffusés par les audio-visuels et les nouvelles technologies ;
- la participation à des situations de communication quotidienne ;
- la prise de parole dans une discussion ;
- l'exposition orale de quelques textes informatifs ;
- la transformation d'un texte en changeant de code, de canal et de récepteur.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

La lecture a comme but la recherche d'informations, la documentation, le plaisir de l'approche à des textes d'auteur (civilisation, littérature, sciences, politique, environnement et société).

Les élèves doivent être à même de :

- remplir des formulaires ;
- prendre des notes sur un thème choisi ;
- rédiger des lettres personnelles ;
- résumer un récit ou un document simple ;
- produire par écrit un dialogue ou un texte simple se rapportant à la vie quotidienne et professionnelle ;
- faire une synthèse suivant un schéma déterminé.

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral ou aux différents textes qui ont fait l'objet de la lecture silencieuse ou à haute voix.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves ainsi que les contenus propres à la filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

En poursuivant l'étude abordée au cours des années précédentes, les contenus de l'enseignement grammatical sont fixés et peuvent progresser selon les difficultés que les apprenants rencontrent.

L'enseignement/apprentissage de la grammaire ne fait pas l'objet d'une étude systématique isolée, séparée des activités sur le texte, mais il stimule une réflexion personnelle ou de classe qui amène les apprenants à inférer les règles de fonctionnement de la langue à partir des formes qu'ils ont rencontrées. Pour ce faire, on favorise la manipulation d'objets et la constitution de répertoires personnels de grammaire et d'orthographe afin d'apprendre aux élèves à être autonomes et à systématiser leurs connaissances.

Il est souhaitable que la grammaire notionnelle puisse intégrer la grammaire formelle, ce qui implique une étroite collaboration entre le professeur de langue française et celui de langue italienne.

Cela est essentiellement à réaliser à niveau méthodologique.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

Vu la tradition francophone du Val d'Aoste, le français joue avec l'italien un rôle d'ouverture sur le monde et d'investigation sur la réalité régionale, en conformité aussi avec les dispositions des articles 38 - 39 et 40 du Statut Spécial.

Dans l'axe de la civilisation il faut donc analyser les compétences socioculturelles locales.

Or, le mot « civilisation » n'a pas toujours, ni pour tous, la même signification. En ce cas, « civilisation » est employé au sens anthropologique de « culture », à savoir la conception et l'organisation de la vie envisagées par un peuple.

Il est évident que cette définition sous-entend différents aspects qui demandent à être explicités et qui, pour des raisons de clarté, sont regroupés autour de deux pôles : le linguistique et le socioculturel/historique, même si, dans la réalité, ils se superposent et s'imbriquent .

C'est à l'intérieur de l'ensemble général de la civilisation que s'insère l'étude de la réalité valdôtaine.

Son but spécifique est celui d'analyser ce qui fait son originalité dans le cadre d'une civilisation de l'Europe.

Dans cette intention, il est capital d'axer cette étude sur la comparaison : après l'observation d'un fait culturel valdôtain, on procède à la comparaison de ce fait même avec ce qui se passe dans d'autres Pays, pour en faire ressortir les similitudes et les divergences permettant de fixer les traits caractéristiques éventuels, en perspective éducative européenne.

Pour viser la formation interculturelle, on peut porter l'attention sur sur les thèmes contemporains suivants:

- l'éducation à la paix ;
- l'éducation à la tolérance ;
- l'éducation au respect des droits de l'homme ;
- l'éducation à la sauvegarde de l'environnement et à une culture de la participation et du partage des responsabilités.

Les projets européens et les activités d'échange de classes, de correspondance épistolaire et télématique, favorisent l'utilisation authentique de la langue française ainsi que le développement de la personnalité des élèves, leur formation humaine, sociale et culturelle.

Pour ce faire, il est fondamental de travailler sur des documents, qui peuvent être fournis par le professeur ou recherchés par les apprenants, dans le but d'orienter ces derniers vers une attitude de plus en plus autonome et responsable.

METHODOLOGIE

L'approche méthodologique est adaptée à la réalité et aux nécessités des classes et elle tient compte des intérêts cognitifs des élèves, de leur capacité de compréhension et d'expression, de leurs connaissances et aptitudes de base ainsi que de leurs stratégies d'apprentissage.

En tout cas, la méthodologie est fondée sur l'interaction du groupe classe et de chaque élève avec l'enseignant.

Des échanges de correspondance avec les partenaires européens peuvent être envisagés ainsi que la participation à des concours pour favoriser l'emploi authentique de la langue et la comparaison avec d'autres réalités. Des sorties didactiques sont également prévues en collaboration interdisciplinaire.

L'activité éducative permet de prendre en compte les intérêts des apprenants et de faciliter le processus d'acquisition de comportements responsables et autonomes. Basée sur l'exploitation de documents authentiques, elle a recours à des activités pratiques, en groupe ou individuelles, telles que : repérage et élaboration d'un schéma narratif, production d'un récit, description, portrait, élaboration d'un itinéraire, création d'une légende ou d'un poème.

L'oral est soigné par l'écoute de nombreux enregistrements authentiques et soutenu par différentes sortes de techniques de communication.

L'écrit a comme point de départ des textes modèles de typologie variée, qui sont observés et analysés dans le but de favoriser une production correcte adéquate aux objectifs fixés.

L'utilisation des dictionnaires, bilingue et monolingue, doit être précédée d'activités ciblées qui mettent en évidence leurs caractéristiques, leurs structures et leurs ressources. Il est nécessaire d'établir sur ce point une collaboration avec les autres enseignants.

Puisque une attention particulière est prêtée à l'acquisition de la part de l'apprenant d'une certaine autonomie et de la conscience que

chacun est responsable de son parcours éducatif, on organise des activités visant cet objectif prioritaire et on établit également des grilles et des questionnaires d'autoévaluation qui aident les élèves à prendre conscience des mécanismes qui sont à la base de leur succès ou de leur échec.

Les nouvelles technologies offrent des instruments rentables pour l'apprentissage de la langue à niveau phonologique et morphosyntaxique ainsi que pour l'autocorrection et le repérage d'informations.

CONTROLE ET EVALUATION

L'évaluation tient compte du niveau de départ des élèves, des rythmes individuels et de leur participation aux activités. Les épreuves d'évaluation sommative et formative permettent aux élèves et à l'enseignant de faire le point de la situation d'apprentissage, de programmer les activités successives et de définir des stratégies de rattrapage et de soutien scolaire.

Les épreuves objectives évaluent les capacités de compréhension orale et écrite et les connaissances spécifiques (savoirs), tandis que les épreuves subjectives testent les capacités d'expression. Pour ce faire, on constitue des grilles à plusieurs entrées pour réduire la subjectivité du jugement.

Certaines épreuves sont axées sur un seul savoir-faire, d'autres intègrent plusieurs objectifs à la fois. Pour tous ces exercices, les éléments d'évaluation sont connus préalablement par les élèves afin de favoriser la concentration sur les aspects les plus importants et le début d'une capacité d'autoévaluation.

La variété des approches et des types d'exercices caractérise les contrôles afin de viser différentes stratégies d'apprentissage.

Le Conseil de classe prend en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français.

DIRECTION TECHNIQUE

ECOLE : INSTITUT TECHNIQUE POUR GEOMETRES

CLASSES DE III^{ème} - IV^{ème} - V^{ème}

FINALITES

L'enseignement du français suit le parcours des années précédentes en prévoyant l'approfondissement et l'enrichissement à tout niveau, avec une attention particulière au domaine littéraire .

Les programmes se situent dans une optique interdisciplinaire faisant intervenir les enseignants d'italien, de français et des matières spécifiques de la filière sans exclure les professeurs des autres disciplines.

L'enseignement de la langue française a pour objet :

- l'enrichissement et l'affinement de la compétence communicative dans des contextes différenciés grâce à l'accroissement du bagage syntaxique et lexical, de la phraséologie et de la langue de spécialité ;
- la prise de conscience des mécanismes de fond ou de surface des systèmes linguistiques par la comparaison avec l'italien et la langue étrangère ;
- la compréhension interculturelle non seulement dans ses manifestations quotidiennes, mais aussi élargie à des expressions complexes des civilisations francophones et des textes littéraires;
- la prise en compte des processus d'apprentissage en vue de l'accès progressif à l'autonomie afin que les apprenants sachent organiser leurs parcours personnels et s'autoévaluer.

OBJECTIFS

Ils sont élaborés à partir de la compétence acquise à la fin de la deuxième année et visent en priorité l'acquisition de savoir-faire diversifiés dans le domaine de la communication.

On développe de façon intégrée les quatre aptitudes en vue de consolider, d'approfondir et d'enrichir les connaissances linguistiques et culturelles déjà introduites au cours des deux premières années.

A la fin de la classe de cinquième l'élève doit être en mesure de :

- soutenir de façon appropriée une conversation sur des sujets de la vie quotidienne et d'actualité ou des sujets ayant trait au domaine de spécialité ;
- connaître l'évolution des principaux genres littéraires et en savoir analyser en autonomie des extraits ;
- situer une œuvre littéraire par rapport au contexte d'appartenance et établir des liens avec d'autres littératures ;
- comprendre et produire des textes oraux ou écrits d'ordre général ou d'ordre spécifique ; la production doit être caractérisée par l'organisation logique du discours et la propriété lexicale ;
- transposer en italien et/ou en français des textes d'ordre professionnel ;
- identifier les genres textuels et reconnaître les codes qui les sous-tendent ;
- utiliser les nouvelles technologies pour s'informer et pour produire des documents et des graphiques.

CONTENUS

Les contenus sont organisés par les enseignants selon un dessein unitaire où les savoirs et les savoir-faire s'intègrent et se complètent de façon indissociable en continuité avec le cycle précédent.

La pratique linguistique de classe se structure selon les activités de compréhension/production, les codes oral/écrit qui progressent au cours des années de troisième, de quatrième et de cinquième.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

La compréhension a pour objet l'écoute de documents authentiques à travers l'enregistrement audio/vidéo et en CD-Rom de dialogues, de communications téléphoniques, d'interviews, de débats, de bulletins radiophoniques ou télévisés, d'émissions, de films, d'actualités.

Le choix est dicté par les exigences de la formation professionnelle et de la civilisation contemporaine.

Les activités sont axées sur la compréhension globale aussi bien que sur la compréhension analytique.

Les exercices de production peuvent être liés à ceux de compréhension.

On diversifie le type de production : récits, questionnaires, descriptions, jeux de rôle, dramatisations, débats, interviews, en privilégiant ceux qui sont liés à la formation professionnelle et à la civilisation.

Au cours des trois années, on choisit des thèmes liés à l'actualité, à la culture et au domaine littéraire en se fondant sur la lecture de textes. On souligne également l'importance et la valeur du cadre historique et sociolinguistique dans lequel doivent être situés les textes abordés.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

On développe la capacité de lecture de textes authentiques appartenant aux genres les plus diversifiés: textes pragmatiques, en particulier ceux qui sont liés au domaine de spécialité, modes d'emploi, formulaires, publicité, dépliants, textes de communication courante, articles de presse et textes littéraires.

On doit bien distinguer les activités de lecture intensive/extensive, utilisées en se posant des objectifs précis.

On sensibilise les apprenants à la diversité des codes textuels et on souligne le caractère pragmatique, informatif, argumentatif, expressif et poétique des textes d'actualité et littéraires.

La production écrite est centrée sur deux pôles : le pôle pragmatique et professionnel (prise de notes, curriculum, résumé, correspondance professionnelle, synthèse de documents, compte rendu) et le pôle personnel et expressif (lettre, récit, article, rédaction, compréhension-production).

La communication orale et écrite doit être conforme aux différents modèles exploités en classe.

Le choix des sujets se rapporte à l'âge et aux intérêts des élèves ainsi qu'aux contenus propres à leur filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

On veille à susciter, chaque fois que l'occasion se présente, la réflexion sur la langue dans toutes ses composantes et notamment la comparaison avec l'italien et les autres langues pratiquées.

On stimule la réflexion sur la structure et les mécanismes de la langue à tous les niveaux (phonologique, lexical, morphosyntaxique et textuel) et sur les contenus culturels véhiculés par la langue même.

On envisage la sensibilisation aux registres et aux niveaux de langue adéquats aux situations de communication ainsi qu'à la maîtrise des techniques d'analyse textuelle.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

L'enseignement linguistique doit permettre l'accès à la dimension culturelle qui est déjà implicite dans la langue en tant que représentation structurée du réel.

On poursuit la réflexion engagée pendant les deux premières années sur les rapports langue/culture. On approfondit les thèmes liés à la réalité valdôtaine, aux pays francophones et aux régions transfrontalières, dans une optique éducative européenne (environnement, tutelle du patrimoine artistique et architectural, tolérance, lutte contre le racisme).

Pour stimuler un emploi authentique de la langue on favorise les expériences d'échange avec d'autres pays francophones ou européens par le biais de : courrier électronique, correspondance épistolaire, correspondance-vidéo, échanges télématiques, échanges de classe, projets européens, stages en entreprise en milieu francophone.

METHODOLOGIE

L'approche méthodologique s'adapte à la réalité et aux nécessités de la classe, en développant le programme au moyen de séquences didactiques de durée variable, organisées autour de différents axes thématiques.

Il est nécessaire d'accorder la priorité aux activités communicatives en stimulant une interactivité continue.

L'enseignement de la grammaire ne fait pas l'objet d'une étude systématique isolée, mais stimule une réflexion globale ou de classe qui amène les apprenants à inférer les règles de fonctionnement de la langue à partir des formes qu'ils rencontrent. Cette réflexion est favorisée aussi par l'analyse de documents authentiques, de films, de textes littéraires ou d'oeuvres complètes, en repérant tous les éléments implicites ou explicites à l'approche stylistique.

La langue doit être utilisée de façon que l'élève la perçoive comme un instrument et non seulement comme un but immédiat de l'apprentissage.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir une collaboration étroite entre l'enseignant de français et ceux des disciplines de filière, de sorte que les contenus proposés aient un caractère transversal.

Au cours des trois dernières années on prévoit l'emploi plus intensif des nouvelles technologies pour développer les compétences linguistiques, pour comparer les registres de langue, pour réaliser des graphiques et des cartes topographiques et pour repérer différentes informations.

CONTROLE ET EVALUATION

L'évaluation progressive reflète l'ensemble des pratiques didactiques mises en œuvre au cours de l'année, en tenant compte aussi bien de la compréhension que de la production, à l'oral et à l'écrit.

L'évaluation permet à l'apprenant de situer ses acquis par rapport aux objectifs fixés à chaque étape des parcours.

On a recours à l'analyse des erreurs, en tant qu'outil diagnostique pour mettre en œuvre des activités de rattrapage et de soutien, organisées tout au long de l'année scolaire, à l'intérieur de la classe ou en groupes de niveau. Afin d'appliquer une "pédagogie de l'erreur" correcte, on sépare donc la "faute" (déviation non systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de l'"erreur" (lacune dans la compétence linguistique ou communicative). Il est aussi nécessaire de se baser sur une grille qui contienne une série de barèmes fonctionnels à une plus évidente équité.

L'enseignant est de plus en plus un animateur qui oriente ses élèves vers des pratiques d'autoapprentissage visant à combler des lacunes et à compléter des savoirs précis.

L'évaluation finale vise l'ensemble des compétences linguistiques acquises par l'élève en tenant compte des progrès accomplis à l'oral et à l'écrit (interrogations orales, formelles et informelles ; dissertation et compréhension-production).

Le Conseil de classe prend en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français, en vue notamment de l'examen d'Etat.

DIRECTION TECHNIQUE

ECOLE: **INSTITUT TECHNIQUE INDUSTRIEL**

FILIERES: **Electronique et Télécommunications**
 Experts en mécanique

INTRODUCTION

L'Institut Technique Industriel prévoit une filière d'experts en électronique et télécommunications et une filière d'experts en mécanique.

Les programmes de français sont conçus dans le but d'offrir aux élèves la préparation nécessaire pour qu'ils puissent soutenir à la fin de leur cycle d'études, le nouvel examen d'Etat. Ils visent aussi à offrir aux apprenants des compétences linguistiques de secteur et non seulement d'ordre général.

CLASSES DE I^{ère} - II^{ème}

FINALITES

L'enseignement de la langue française prévoit un approfondissement des objectifs linguistiques et culturels dans un cadre éducatif multidisciplinaire, en étroite collaboration avec l'enseignant d'italien et des disciplines non linguistiques.

Le français doit, donc, être perçu comme langue véhiculaire dans les domaines de secteur : physique, chimie, technologie.

Le programme de français doit viser :

- la formation humaine, sociale et culturelle des élèves par le contact avec d'autres réalités, notamment francophones ;
- l'acquisition d'une compétence de communication, permettant aux apprenants d'utiliser le français de manière adéquate au contexte de l'interaction ;

- la réflexion sur la langue à travers l'analyse comparative avec l'italien et la langue étrangère;
- la comparaison de toute expression de la civilisation française avec les cultures valdôtaine, nationale et étrangère.

OBJECTIFS

A la fin des deux premières années, les élèves doivent posséder une compétence communicative et conceptuelle leur permettant de :

- comprendre la situation, le sujet et les éléments les plus importants des messages oraux d'ordre général diffusés par les media ;
- s'exprimer correctement sur des sujets personnels, d'actualité, de la vie quotidienne et professionnelle ;
- comprendre des textes écrits de typologies différentes, de façon globale, sélective et analytique ;
- produire différents types de textes écrits devenant plus complexes dans la forme et dans le contenu au cours des deux années;
- approfondir la réflexion sur la langue du point de vue phonologique, morphosyntaxique, lexical, textuel ;
- acquérir des compétences conceptuelles (classer, rendre compte, résumer et raconter);
- familiariser avec l'univers littéraire;
- familiariser avec les sujets scientifiques et techniques ;
- prendre conscience du processus d'apprentissage afin d'acquérir une capacité d'organiser les activités d'étude et d'élaborer une méthode personnelle de travail.

CONTENUS

Des tests d'entrée et des grilles d'observation mettent en évidence les niveaux du savoir et du savoir-faire acquis à l'Ecole Moyenne. Ces épreuves sont le point de départ pour bâtir un plan de travail organisé qui consolide les acquis et qui, en même temps, les structure et les renforce.

Les contenus du programme pour les classes de première et de deuxième sont axés sur :

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

La compréhension et la production orales doivent concerner:

- des messages de communication quotidienne (publicité, émissions radiophoniques et télévisées) ;
- des messages centrés sur la culture valdôtaine et sur les civilisations francophones;
- des jeux de rôle (accueil, information, interviews) ;
- la prise de parole, lors de débats sur des thèmes préétablis;
- des extraits de textes concernant les intérêts culturels et socio-politiques de la vie actuelle.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

On développe les deux aptitudes énoncées ci-dessus à partir de :

- textes à dominante descriptive/narrative (nouvelles et contes) ;
- textes à dominante informative (lettres personnelles, comptes rendus, formulaires) ;
- textes argumentatifs (articles, compositions, questionnaires) ;
- résumés, synthèse de documents d'actualité et littéraires.

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral et aux différents textes qui ont fait l'objet de la lecture silencieuse ou à haute voix.

Le choix des sujets se rapporte à l'âge et aux intérêts des élèves, ainsi que aux contenus propres à chaque filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

En poursuivant l'étude abordée au cours des années précédentes, les contenus de l'enseignement de la grammaire progressent selon les difficultés que les apprenants rencontrent.

L'attention des apprenants est attirée sur :

- les aspects morphologiques et syntaxiques, liés aux différents types d'énoncés ;
- l'organisation textuelle et les champs lexicaux ;
- les différentes applications des structures linguistiques dans des textes divers ;

- la relation évidente entre les registres de langue et les situations de communication;
- l'orientation des liens existant dans le domaine des langues et des langages formels (mathématiques, logique, technologies de l'information et visuelles).

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

Vu la tradition francophone du Val d'Aoste, le français joue avec l'italien un rôle d'ouverture sur le monde et d'investigation sur la réalité régionale, en conformité aussi avec les dispositions des articles 38 - 39 et 40 du Statut Spécial.

Dans l'axe de la civilisation il faut donc analyser les composantes socioculturelles locales.

Or, le mot "civilisation" n'a pas toujours, ni pour tous, la même signification. En ce cas, "civilisation" est employé au sens anthropologique de "culture", à savoir la conception et l'organisation de la vie envisagées par un peuple.

Il est évident que cette définition sous-entend différents aspects qui demandent à être explicités et qui, pour des raisons de clarté, sont regroupés autour de deux pôles: le linguistique et le socioculturel/historique, même si dans la réalité, ils se superposent et s'imbriquent.

C'est à l'intérieur de l'ensemble général de la civilisation que s'insère l'étude de la réalité valdôtaine.

Son but spécifique doit être celui d'analyser ce qui fait l'originalité de la civilisation valdôtaine dans le cadre d'une civilisation de l'Europe.

Dans cette intention, il est capital d'axer ce type d'étude sur la comparaison : après l'observation d'un fait culturel valdôtain, on procède à la comparaison de ce fait même avec ce qui se passe dans d'autres Pays, pour en faire ressortir les similitudes et les divergences permettant de fixer les traits caractéristiques éventuels, en perspective éducative européenne.

Pour ce faire, il est fondamental de travailler sur des documents, qui peuvent être fournis par le professeur ou recherchés par les apprenants dans le but d'orienter ces derniers vers une attitude de plus en plus autonome et responsable.

Par le biais du français, l'élève prend ainsi conscience de son identité, tout en acceptant avec curiosité les différences relevées dans la culture d'autrui. Par ailleurs, la langue organise le réel et transmet des connaissances, des expériences individuelles aussi bien que collectives, en devenant un élément fondamental pour comprendre les changements de la réalité.

On prend en considération les échanges transfrontaliers entre élèves, en insistant sur la connaissance des aspects sociaux, économiques, scientifiques et technologiques des pays francophones.

Les activités d'échange de classes, de correspondance épistolaire et télématique et les projets européens favorisent l'utilisation authentique de la langue française ainsi que le développement de la personnalité des élèves.

METHODOLOGIE

Le choix méthodologique doit tenir compte du processus d'apprentissage/enseignement, afin d'appliquer une stratégie didactique adéquate à la réalité et aux nécessités de la classe.

Les différentes compétences de base sont développées de façon systématique, selon une progression adaptée aux apprenants, afin d'acquérir et de consolider des savoirs et des savoir-faire.

A l'oral, on insiste sur les mécanismes de cohésion du discours, sur les fonctions de la langue selon le contexte. On doit corriger l'élève à la fin de sa production car il faut l'impliquer, ainsi que toute la classe, dans une phase successive de réflexion.

Dans les activités de lecture, les connaissances extralinguistiques influencent beaucoup la compréhension du texte qui peut, de toute façon, être lu selon les modalités suivantes, d'après les différents buts qu'on a fixés:

- “lecture globale”, pour la compréhension du sujet général du texte;
- “lecture d'exploration”, pour la recherche d'informations spécifiques;
- “lecture analytique”, pour la compréhension plus détaillée du texte.

En ce qui concerne la langue écrite, on souligne la valeur du lien étroit entre l'écoute, la lecture et la production. A travers la réflexion sur les caractéristiques du texte on permet à l'élève d'en identifier les différentes typologies et organisations.

Les compétences complémentaires sont développées à travers des activités variées telles que :

- le cours magistral ;
- la comparaison des systèmes linguistiques (français, italien et anglais) ;
- la comparaison de textes divers;
- les exercices pour le réemploi des acquisitions ;
- la production de brefs textes pour le réemploi des structures;
- les dictées d'entraînement ;
- les questions pour la compréhension de textes variés;
- l'analyse textuelle autonome et en groupe.

L'emploi des dictionnaires, bilingue et monolingue, doit être précédé d'une présentation de ces instruments, à l'aide d'activités effectuées en collaboration avec d'autres enseignants.

Les nouvelles technologies sont un moyen efficace pour l'apprentissage de la langue à un niveau phonologique et morphosyntaxique. L'emploi de l'ordinateur vise un apprentissage correct de l'orthographe, la consolidation des aptitudes de compréhension et de production écrites en développant aussi chez l'élève les capacités d'autocorrection et d'autoévaluation.

CONTROLE ET EVALUATION

L'évaluation, formative et sommative, permet à l'apprenant de situer ses acquis par rapport aux objectifs fixés à chaque étape des parcours et de s'orienter vers l'autoapprentissage. En même temps, l'enseignant peut vérifier si les objectifs envisagés ont été atteints; au cas échéant, on a recours à l'analyse des erreurs en tant qu'outil diagnostique pour mettre en place des activités de rattrapage et de soutien scolaire. Afin d'appliquer une "pédagogie de l'erreur" correcte, on sépare donc la "faute" (déviation non systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de l'"erreur" (lacune dans la compétence linguistique ou communicative).

Les épreuves sont objectives, subjectives ou intégrées, selon les compétences testées.

En ce qui concerne l'évaluation à l'oral, on a recours à des interrogations, à des discussions, à des vérifications sur l'acquisition du

lexique, à des exposés individuels ou par groupe sur une œuvre ou sur un thème.

Pour l'évaluation à l'écrit, on prévoit des contrôles visant l'application des structures grammaticales et syntaxiques, des questionnaires pour vérifier la compréhension, des résumés de textes d'actualité ou centrés sur des aspects de la vie quotidienne pour tester les compétences relatives à la production. En tout cas, pour l'évaluation, il faut se servir de grilles préétablies pour limiter la partialité.

Le Conseil de classe prend en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français.

DIRECTION TECHNIQUE

ECOLE: INSTITUT TECHNIQUE INDUSTRIEL

**FILIERES: Electronique et Télécommunications
 Experts en mécanique**

CLASSES DE III^{ème} - IV^{ème} - V^{ème}

FINALITES

L'enseignement de la langue française suit le parcours des années précédentes en prévoyant l'approfondissement et l'enrichissement à tout niveau dans une optique interdisciplinaire et pluridisciplinaire.

Le programme vise :

- l'approfondissement des compétences linguistiques et communicatives acquises pendant les deux premières années ;
- l'affinement dans la compréhension et la production écrites et orales des capacités expressives générales et plus spécifiques des langues de spécialité (scientifique, technologique);
- l'élargissement des horizons humains, sociaux, culturels de l'élève à travers la connaissance de réalités différentes et par une éducation interculturelle, à partir de l'analyse de son propre milieu ;
- le développement, chez l'élève, des capacités permettant une approche plus critique aux sujets traités et favorisant une acquisition progressive de l'autonomie dans l'organisation de son travail jusqu'à l'auto-évaluation ;
- l'enrichissement de la dimension culturelle à travers une approche littéraire à niveau disciplinaire et multidisciplinaire.

OBJECTIFS

Ils sont élaborés à partir de la compétence acquise à la fin de la deuxième année.

Les objectifs spécifiques doivent viser :

- une maîtrise toujours plus approfondie de la langue comme moyen de communication dans la compréhension et la production orales et écrites ;
- l'approfondissement des structures grammaticales et syntaxiques ;
- la maîtrise des compétences conceptuelles (résumer, raconter, argumenter) ;
- l'élargissement des connaissances à niveau culturel, à travers le contact avec l'univers littéraire et les sujets d'ordre scientifique et technologique ;
- l'acquisition de techniques permettant l'analyse des textes littéraires ;
- la connaissance des différents genres littéraires par rapport au langage, à l'histoire et à la société ;
- l'organisation des idées soutenant une argumentation ;
- l'interdisciplinarité entre le français et les autres disciplines sur des thèmes d'ordre professionnel ;
- la création de liaisons interdisciplinaires ayant comme point de départ des données d'ordre général, mais aussi d'ordre spécifique à la filière ;
- l'emploi des nouvelles technologies pour produire des documents scientifiques et techniques, pour s'informer et pour s'autoévaluer.

CONTENUS

On envisage des contenus qui développent des compétences à niveau linguistique, littéraire, scientifique et technologique.

Les contenus du programme pour les trois dernières classes sont axés sur :

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

Les textes oraux doivent porter sur :

- des situations communicatives de la vie quotidienne, de l'actualité culturelle scientifique et technologique (messages publicitaires, émissions radiophoniques et télévisées, vidéos spécifiques, presse spécialisée);
- les différents registres de langue, les documents authentiques ressortissant de la formation professionnelle et de la civilisation contemporaine;
- des sujets littéraires, scientifiques et technologiques.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

Au cours des trois dernières années, les activités pour développer les aptitudes à l'écrit doivent être centrées sur :

- les différents registres de langue dans toute situation de communication;
- les structures du langage technique (articles tirés de revues scientifiques, journaux spécialisés, CD-Rom, etc) ;
- des rédactions et des compositions sur des sujets à caractère général, scientifique, technique et littéraire;
- des questions de compréhension/production après la lecture et l'analyse des textes les plus variés, notamment d'ordre professionnel ;
- des dictées de textes divers.

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral ou aux différents textes qui ont fait l'objet de la lecture.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves ainsi que les contenus propres à leur filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

Chaque fois que l'occasion se présente, on cherche à stimuler la réflexion sur la langue dans toutes ses composantes et notamment la comparaison avec l'italien et les autres langues pratiquées.

On envisage le perfectionnement de la langue de communication et surtout de la langue de spécialité (français technique, langage informatique) à travers l'analyse des différents types de textes écrits/oraux se rapportant à la réalité francophone.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

La formation humaine, culturelle, sociale et professionnelle des élèves passe par une connaissance plus approfondie des différentes réalités socio-culturelles grâce aux échanges transfrontaliers et multilatéraux, aux stages en milieu professionnel, aux projets européens, aux activités d'échange de classes et de correspondance télématique.

L'enseignant favorise le développement d'un procès évolutif et tout apprentissage pouvant mieux intégrer l'élève dans l'activité productive.

L'enseignement de la langue française doit favoriser l'analyse des aspects diversifiés de la culture valdôtaine en les comparant à ceux des pays francophones dans une perspective éducative européenne, même en exploitant les nouvelles technologies.

METHODOLOGIE

Les finalités et les objectifs fixés sont atteints à travers des outils pédagogiques traditionnels (livres, manuels, revues et journaux spécialisés, vidéos, cassettes) et plus novateurs ainsi que les nouvelles technologies.

Les compétences de compréhension et de production orales sont développées à travers des activités disciplinaires et pluridisciplinaires, individuelles et/ou de groupe, s'appuyant sur un éventail de documents variés (émissions radiophoniques et télévisées, vidéos, CD-Rom), sur des jeux de rôle ayant trait à la filière.

En ce qui concerne l'approfondissement des compétences de compréhension et de production écrites, on propose des travaux dirigés mais aussi créatifs et personnels afin de permettre aux élèves de s'exprimer plus librement et de façon plus autonome et critique.

L'analyse de textes littéraires contribue à l'enrichissement culturel de l'élève ainsi qu'au renforcement de la compétence communicative dans tous les codes linguistiques.

L'emploi de documents authentiques, constamment mis à jour, fournis par l'élève ou par le professeur lui-même et concernant plusieurs domaines, a le but de stimuler l'intérêt et l'attention des apprenants. Ces derniers prennent ainsi conscience du fait que leurs acquis scolaires ne sont pas éloignés du réel, mais plutôt en relation avec la vie sociale et le domaine technologique local et européen.

La langue doit être utilisée de façon que l'élève la perçoive comme un instrument et non seulement comme un but immédiat de l'apprentissage.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir une collaboration étroite entre l'enseignant de français et ceux des disciplines de filière, de sorte que les contenus proposés aient un caractère transversal.

CONTROLE ET EVALUATION

L'évaluation progressive et finale porte sur l'ensemble des compétences culturelles et linguistiques et tient compte des progrès accomplis. On a recours à l'analyse des erreurs, en tant qu'outil diagnostique, pour mettre en oeuvre des activités de rattrapage et de soutien scolaire.

Afin d'appliquer une "pédagogie de l'erreur" correcte, on sépare la "faute" (déviation non systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de l'"erreur" (lacune dans la compétence linguistique ou communicative).

L'évaluation permet ainsi à l'élève de situer ses acquis par rapport aux parcours envisagés et de prendre conscience du niveau de compétence atteint, pour enfin apprendre à s'autoévaluer.

La vérification peut s'appuyer sur des procédés systématiques et continus, (où l'évaluation s'effectue sur la base de grilles d'observation), aussi bien que sur des moments plus formels (des contrôles objectifs et subjectifs). Les épreuves subjectives doivent être soumises à une grille se fondant sur des barèmes et réduisant les risques de partialité.

Les acquisitions au terme de l'apprentissage sont évaluées par le biais de interrogations orales (formelles et informelles) et d'épreuves

écrites telles que la dictée, la dissertation, l'analyse de documents authentiques, le questionnaire, la compréhension-production.

Le Conseil de classe doit tenir compte de l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français, en vue notamment de l'examen d'Etat.

DIRECTION PROFESSIONNELLE

**ECOLE: INSTITUT PROFESSIONNEL REGIONAL ET
 ECOLES COORDONNEES**

**FILIERES : économie - gestion d'entreprise et tourisme
 services sociaux
 thermo - mécanique
 électrique - électronique
 industrie du bois
 agriculture (légalement reconnu)**

INTRODUCTION

L'enseignement professionnel au Val d'Aoste se propose d'intégrer, de par son organisation, les savoirs essentiels, les savoirs techniques et les aptitudes relationnelles, en améliorant ses services et en se reliant à la formation professionnelle afin de constituer un système unitaire dont les jeunes peuvent bénéficier.

Sauf quelques classes adhérant encore aux anciens profils professionnels, qui s'achèveront au fur et à mesure au bout de quelques années, toutes les filières de l'Institut Professionnel Régional et des Ecoles Coordonnées reflètent les modifications prévues pour ce type d'enseignement à niveau national.

Au Val d'Aoste, les horaires ont été adaptés avec l'insertion de la langue française dans l' "Aire Commune" et la réduction des heures de cours d'autres disciplines, dans le but de ne pas surcharger l'emploi du temps des élèves, tout en préservant les objectifs culturels, scientifiques et professionnels.

En outre, les modifications ultérieures prévues par le "Projet 2002" (contenus proposés par modules pluridisciplinaires, application de la "Didactique Brève" et activités réalisées en coprésence) ainsi que l'envie de multiplier les expériences d'enseignement bilingue ont fait ressentir l'exigence d'une nouvelle adéquation. Ainsi, les Ecoles Coordonnées d'Aoste, Verrès et Pont-Saint-Martin, à partir de l'année scolaire 1998/99, proposent pour les classes de première une nouvelle

expérimentation fondée sur le plurilinguisme, qui permet aux élèves valdôtains d'atteindre une ouverture européenne.

C'est pour cette raison qu'on introduit des modules d' " Education linguistique intégrée" qui, grâce à la coopération entre enseignants et aux objectifs communs fixés pour les différentes langues étudiées, favorisent une formation adéquate des apprenants, même en vue du nouvel examen d'Etat à la fin des deux cycles.

Il faut signaler de même que les élèves fréquentant l'école coordonnée de Saint-Vincent ont la possibilité de se présenter à l'examen de baccalauréat français en classe de quatrième.

CLASSES DE I^{ère} - II^{ème}

FINALITES

Les finalités générales de l'enseignement de la langue française peuvent être ainsi résumées:

- l'acquisition d'une compétence communicative permettant d'utiliser la langue d'une façon adéquate à la situation;
- la formation humaine, sociale et culturelle à travers la connaissance de réalités différentes, par une éducation interculturelle, à partir de l'analyse de son propre milieu;
- l'éducation aux différences et aux changements à travers la prise de conscience que la langue est le résultat et le moteur de toute modification culturelle;
- le développement de la flexibilité des structures cognitives, par la comparaison des différentes façons d'organiser la réalité, propres à chaque système linguistique ;
- la prise de conscience des processus d'apprentissage, permettant aux élèves d'acquérir la capacité d'organiser leurs activités d'étude et d'élaborer une méthode personnelle de travail .

OBJECTIFS

A la fin des deux premières années de cours les apprenants devront être à même de:

- comprendre des messages oraux produits par des Francophones dans le respect de l'intonation et du rythme réels;
- comprendre globalement des émissions radio, télévisées ou des projections cinématographiques;
- reconnaître les apports du langage non verbal (langage gestuel, mimique, etc.) à la communication;
- produire des messages oraux de communication quotidienne, adaptés à la situation et aux interlocuteurs;
- s'exprimer d'une façon correcte sur des sujets ayant constitué l'objet d'étude ou d'analyse;
- comprendre d'une façon globale, sélective et analytique des textes écrits de typologies différentes;
- produire différents types de textes écrits;
- reconnaître le rapport langue/culture et le comparer à celui de leur langue;
- approfondir la réflexion sur la langue à niveau phonologique, lexical, morphosyntaxique, textuel et pragmatique.

CONTENUS

Des tests d'entrée et des grilles d'observation mettent en évidence les niveaux du savoir et du savoir-faire acquis à l'Ecole Moyenne.

Ces épreuves sont le point de départ pour bâtir un plan de travail organisé qui consolide les acquis et qui, en même temps, les structure et les renforce.

Les contenus du programme pour les classes de première et deuxième sont axés sur :

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

Les textes oraux, pour le développement de la compréhension et de la production doivent concerner:

- des situations de communication quotidienne;
- des jeux de rôle (accueil, information, entretien téléphonique);
- des interviews;
- des messages publicitaires;
- des chansons;
- des journaux télévisés ou radiophoniques;
- des émissions locales en langue française;
- des commentaires de sport;
- des films et des dessins animés;
- des spectacles;
- des extraits de textes concernant les intérêts culturels et socio-politiques de la vie actuelle.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

La lecture silencieuse ou à haute voix doit être exercée en progression, sur des textes de type très varié:

- des textes à dominante narrative/descriptive (nouvelles, contes, bandes dessinées, etc);
- des textes poétiques (très simples) et littéraires;
- des textes à dominante informative (lettres, modes d'emploi, comptes rendus, rapports, faits divers, publicité);
- des textes argumentatifs (articles, essais, critiques).

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral ou aux différents textes qui ont fait l'objet de la lecture; en même temps, elle ne néglige pas de simples rédactions non dirigées.

Ainsi les élèves doivent apprendre à:

- remplir des formulaires;
- rédiger des lettres personnelles;
- rédiger des comptes rendus d'expériences personnelles ou collectives et de débats réalisés en classe ;
- prendre des notes et rédiger des dossiers sur des sujets déjà abordés;
- rédiger des textes simples dont on aura fourni la structure narrative et/ou conceptuelle.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves, ainsi que les contenus propres à chaque filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

En poursuivant l'étude abordée au cours des années précédentes, on éveillera l'attention des apprenants sur:

- les différences de code des langues qu'ils utilisent et qu'ils apprennent à niveau phonologique, lexical, morphologique, syntaxique et graphique;
- les registres de langue en relation avec les situations de communication.

Tout ceci doit stimuler les apprenants à acquérir une compétence métalinguistique utile à la maîtrise de tout système linguistique.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

Vu la tradition francophone du Val d'Aoste, le français joue avec l'italien un rôle d'ouverture sur le monde et d'investigation sur la réalité régionale, en conformité aussi avec les dispositions des articles 38 - 39 et 40 du Statut Spécial.

Dans l'axe de la civilisation il faut, donc, analyser les composantes socioculturelles locales.

Or, le mot "civilisation" n'a pas toujours, ni pour tous, la même signification. En ce cas, "civilisation" est employé au sens anthropologique de "culture", à savoir la conception et l'organisation de la vie envisagées par un peuple.

Il est évident que cette définition sous-entend différents aspects qui demandent à être explicités et qui, pour des raisons de clarté, sont regroupés autour de deux pôles: le linguistique et le socioculturel/historique, même si dans la réalité, ils se superposent et s'imbriquent.

C'est à l'intérieur de l'ensemble général de la civilisation que s'insère l'étude de la réalité valdôtaine.

Son but spécifique est celui d'analyser ce qui fait son originalité dans le cadre d'une civilisation de l'Europe.

Dans cette intention, il est capital d'axer cette d'étude sur la comparaison : après l'observation d'un fait culturel valdôtain, on procède à la comparaison de ce fait même avec ce qui se passe dans d'autres Pays,

pour en faire ressortir les similitudes et les divergences permettant de fixer les traits caractéristiques éventuels, en perspective éducative européenne.

Pour ce faire, il est fondamental de travailler sur des documents, qui peuvent être fournis par le professeur ou recherchés par les apprenants, dans le but d'orienter ces derniers vers une attitude de plus en plus autonome et responsable.

Cette étude doit être menée en étroite collaboration avec les enseignants des disciplines de l' "Aire Commune", ayant au programme des sujets se rapportant au milieu valdôtain.

L'enseignement linguistique doit, donc, favoriser l'accès à la dimension culturelle qui est déjà implicite dans la langue et dans le lexique en tant que représentations structurés du réel et du monde.

Les échanges transfrontaliers et multilatéraux entre élèves insistent sur les aspects culturels, géographiques, sociologiques, socio-politiques, économiques, artistiques, historiques, etc.

METHODOLOGIE

Les suggestions méthodologiques doivent être adaptées par l'enseignant à la réalité et aux nécessités de la classe.

En début de cycle, l'enseignant doit prendre en considération les compétences des apprenants pour élaborer un projet de travail qui s'adapte au fur et à mesure à la situation.

Pour favoriser l'utilisation authentique du français, ainsi que le développement de la personnalité des élèves, on doit multiplier les activités d'échange de classes, de correspondance épistolaire, de correspondance-vidéo, d'activités télématiques, de courrier électronique, de rédaction de bulletins, de créations théâtrales, etc.

On doit de même:

- développer systématiquement les différentes compétences de base sans oublier qu'elles sont nécessairement intégrées dans la réalité;
- utiliser des techniques permettant de passer de la compréhension orale et écrite globale (qui, quoi, quand, comment, où, pourquoi) à une analyse détaillée à niveau des thèmes, des structures et des formes de l'expression;

- établir une progression adaptée aux élèves afin de consolider les savoirs et les savoir-faire antérieurs et en faire acquérir de nouveaux.

La lecture à haute voix suit la lecture silencieuse avec vérification de la compréhension.

Pour la production orale l'enseignant essaie d'équilibrer le temps entre les différentes activités spontanées ou dirigées.

Selon les objectifs fixés, on choisit, pour la production écrite, des activités différentes, telles que:

- recomposition de phrases en désordre, de textes démembrés;
- complèment de textes à trous;
- complèment de textes à partir d'un incipit, d'un excipit ou bien d'un texte fendu;
- synthèse de texte;
- transformation du texte par modulation de registre;
- rédaction de textes en utilisant des mots ou expressions donnés;
- résumé de textes de typologie différente.

On accorde une place importante aux activités mettant en jeu les compétences intégrées:

- prise de notes à partir d'un texte oral et compte rendu/résumé;
- brefs exercices de transcription à partir d'un texte enregistré;
- dictée préparée;
- débats à partir de documents écrits;
- comptes rendus de lectures individuelles ou de groupe;
- réponses à des questionnaires portant sur des textes variés;
- élaboration en groupe de questionnaires pour la réalisation d'interviews.

L'enseignement de la grammaire ne doit pas faire l'objet d'une étude systématique isolée, mais il doit partir des difficultés rencontrées par les apprenants pendant les cours.

Cette grammaire a une dimension textuelle (cohésion du discours, système des anaphoriques, connecteurs, etc.) et met en évidence la connaissance de la langue à travers l'emploi raisonné du système morphologique et, ensuite, des principales catégories syntaxiques.

L'utilisation des dictionnaires, bilingue et monolingue, doit être précédée d'activités ciblées, qui mettent en évidence leurs caractéristiques, leurs structures et leurs ressources; il est nécessaire d'établir sur ce point une collaboration avec les autres enseignants.

Les nouvelles technologies, dont disposent les établissements, sont régulièrement utilisées dans l'enseignement linguistique, ainsi que pour l'évaluation. Elles permettent à l'élève de progresser à son rythme, d'approfondir ses connaissances et de rédiger des dossiers thématiques même à l'aide d'Internet.

CONTROLE ET EVALUATION

Il est indispensable de vérifier, au début, le niveau de départ des compétences réelles des élèves par des tests d'entrée élaborés par les enseignants de français de l'établissement ou en utilisant des fiches préétablies.

A partir des résultats de ces tests, les objectifs intermédiaires, faisant l'objet de vérifications ponctuelles, sont modulés en tenant compte de la progression réelle de la classe.

L'évaluation individuelle repose sur différents types d'épreuves (objectives, subjectives et intégrées) portant sur toutes les compétences et sur toutes les activités.

L'observation systématique permet à l'enseignant de vérifier aussi l'efficacité de son propre projet de travail qui peut, le cas échéant, être modifié de façon adéquate et être adapté aux nécessités réelles.

L'analyse des erreurs, en tant qu'outil diagnostique, doit être pour l'élève le point de départ pour de nouveaux apprentissages et, pour l'enseignant, un procédé nécessaire avant de concevoir des activités de rattrapage et de soutien scolaire.

Afin d'appliquer, donc, une correcte "pédagogie de l'erreur", on sépare la "faute" (déviation non systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de l'"erreur" (lacune dans la compétence linguistique ou communicative).

Le Conseil de classe doit aussi prendre en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français.

DIRECTION PROFESSIONNELLE

ECOLE: **INSTITUT PROFESSIONNEL REGIONAL ET
 ECOLES COORDONNEES**

FILIERES : **économie - gestion d'entreprise et tourisme
 services sociaux
 thermo-mécanique
 électrique - électronique
 industrie du bois
 agriculture (légalement reconnu)**

CLASSE DE III^{ème}**FINALITES**

L'enseignement de la langue française a pour objet l'enrichissement de la compétence communicative dans le domaine de la langue commune, la réflexion sur les phénomènes linguistiques et textuels et sur la dimension interculturelle véhiculée et exprimée par la langue. Il doit aussi fournir aux apprenants les outils nécessaires à se former une compétence spécifique de base dans leur langue de spécialité.

Ces deux objectifs ne sont ni divergents ni, moins encore, contradictoires. La progression dans la langue de spécialité est, en effet, tributaire de l'enrichissement de la compétence linguistique générale à tous les niveaux: phonétique, morphosyntaxique, lexical, textuel, culturel. Les apprenants doivent être mis en condition de prendre conscience de ce caractère unitaire - qui va d'ailleurs au-delà de l'apprentissage du français - de leur parcours pédagogique. On insiste sur la convergence et la solidarité des contenus et des pratiques didactiques pour une formation correcte et harmonieuse.

Si le premier objectif (enseignement général de la langue) se situe dans le domaine de l'éducation linguistique, lieu privilégié de collaboration entre les professeurs d'italien, de français et de langue étrangère, le second (langue de spécialité) doit nécessairement faire appel à une interdisciplinarité plus vaste où les enseignants des matières

spécifiques qui caractérisent chaque filière (technique, commerciale, touristique, technologique), jouent un rôle fondamental.

Les enseignants du domaine linguistique ont la tâche de fournir les instruments terminologiques et textuels des langues de spécialité, tandis que tout ce qui concerne les contenus est dévolu aux professeurs spécialistes. Des stratégies de collaboration sont à concevoir et à mettre en place afin de garantir une bonne formation des élèves et d'éviter aussi bien les lacunes que les superpositions dans le domaine des contenus et des activités.

Cette interdisciplinarité est un élément fondamental de la qualification professionnelle des élèves, constituant un ressort essentiel de la motivation et permettant également d'identifier des savoir-faire précis qui feront l'objet de l'évaluation des compétences en fin d'année/fin de cycle.

OBJECTIFS

Les objectifs spécifiques sont élaborés à partir de la compétence acquise à la fin de la deuxième année. Ils visent, en priorité, l'acquisition de savoir-faire diversifiés dans le domaine de la communication.

On doit développer de façon intégrée les quatre aptitudes (compréhension et production orales, compréhension et production écrites) en vue de consolider, approfondir et enrichir les connaissances linguistiques et socioculturelles déjà introduites au cours des deux premières années.

On doit stimuler également la réflexion sur la structure et les mécanismes de la langue à tous les niveaux (textuel, lexical, morphosyntaxique, sémantique et phonologique) et sur les contenus culturels véhiculés par la langue même.

CONTENUS

Ils sont organisés autour de trois axes: linguistique, culturel et professionnel, qui ne constituent toutefois pas des secteurs cloisonnés.

Dans la pratique de classe ils se structurent selon les activités de compréhension/production et selon les codes oral/écrit.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

La compréhension a essentiellement pour objet des documents authentiques, tels qu'enregistrements audio/vidéo et/ou CD-Rom de dialogues, d'entretiens téléphoniques, d'interviews, de débats, de bulletins radiophoniques ou télévisés, d'émissions, de films, de publicités, dont le choix est guidé par les exigences de la formation générale et professionnelle.

Les activités portent sur la compréhension globale et sur la compréhension analytique, en insistant sur le caractère unitaire du français courant, sur le code qui le sous-tend aussi bien que sur les variétés de langue.

Les activités de production peuvent être liées à celles de compréhension. On demande alors aux élèves de réagir de façon adéquate aux textes qui ont été proposés à l'écoute. On diversifie les types de production (récit, description, jeu de rôle, dramatisation, simulation, débat, interview), y compris ceux qui sont liés à la formation professionnelle.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

On développe la capacité de lecture de textes authentiques appartenant aux genres les plus diversifiés : textes pragmatiques, tels que modes d'emploi, formulaires, publicités, dépliants, mais aussi textes de communication courante, textes de presse et textes littéraires.

Pour ce faire, on doit bien distinguer les activités de lecture intensive ou extensive, utilisées en se posant des objectifs précis. On sensibilise ainsi les apprenants à la diversité des codes textuels, en soulignant le caractère pragmatique et informatif des uns, le caractère argumentatif d'autres et le caractère expressif et poétique des textes littéraires.

On fait remarquer aussi que la communication écrite et orale se conforme à des modèles différents selon que l'on se situe dans un contexte formel ou informel.

La production écrite est centrée sur deux pôles : pragmatique et professionnel (prise de notes, résumé, correspondance professionnelle, synthèse de documents, compte rendu, texte informatif), personnel et expressif (lettre, journal, poème, nouvelle, texte argumentatif). Elle peut se relier soit aux sujets abordés à l'oral, soit aux textes qui ont fait l'objet de la lecture.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves ainsi que les contenus propres à chaque filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

En classe de troisième, on continue et on complète la réflexion sur la langue, amorcée au cours des deux premières années.

On insiste notamment sur les aspects syntaxique, lexical et sémantique, sans toutefois négliger la phonologie, l'orthographe et la morphologie, là où des interventions s'avèrent nécessaires.

On introduit, de même, quelques éléments de la langue aptes à garantir la cohésion et la cohérence d'un texte, ce qui sera approfondi au cours des deux années suivantes.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

On poursuit la réflexion sur les rapports langue-culture engagée au cours des années précédentes et on approfondit les thèmes liés à l'actualité et à la réalité valdôtaine dans leurs rapports avec les pays francophones et les régions transfrontalières, dans une perspective éducative européenne (l'environnement, la tutelle du patrimoine, la tolérance, la lutte contre le racisme et la xénophobie, la femme, l'éducation à la citoyenneté européenne).

METHODOLOGIE

L'approche méthodologique doit être adaptée à la réalité et aux nécessités de la classe. Il est toutefois nécessaire d'accorder la priorité aux activités communicatives en stimulant une interaction continue.

Pour favoriser l'utilisation authentique du français, on peut poursuivre ou mettre en oeuvre des activités de créations théâtrales,

d'échange de classes et d'échanges virtuels de vidéos, de disquettes, de cassettes, de correspondance épistolaire, de correspondance-vidéo et télématique.

En classe de troisième les élèves sont censés participer à des stages d'entreprise, constituant une partie essentielle de leur formation ; par conséquent, le professeur de français favorise un apprentissage de la langue utile à la communication générale aussi bien que professionnelle, afin que des stages dans les Pays francophones puissent être prévus par le Conseil de classe.

L'exploitation de l'image représente un moment significatif dans l'enseignement linguistique. La visualisation facilite la compréhension en stimulant la production orale et la réactivation des situations.

L'enseignement de la grammaire et de la syntaxe ne fait pas l'objet d'une étude systématique isolée, mais il est intégré aux activités sur les textes et il stimule une réflexion personnelle et de classe qui amène les apprenants à inférer les règles de fonctionnement de la langue à partir des formes rencontrées.

A la suite de ces expériences, les élèves peuvent, de façon autonome, constituer des répertoires personnels et/ou des disquettes afin de systématiser leurs connaissances en créant un dossier de notes .

Une attention particulière est également réservée à l'enrichissement lexical.

L'histoire de la littérature française est introduite par modules organisés autour d'un thème, d'un auteur, d'un courant littéraire ou d'un genre, en abordant aussi les aspects historiques, socioculturels, scientifiques et artistiques des époques concernées.

Les nouvelles technologies, qui suscitent l'intérêt des élèves, doivent jouer un rôle important dans l'enseignement linguistique.

La langue doit être utilisée de façon que l'élève la perçoive comme un instrument et non seulement comme un but immédiat de l'apprentissage.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir une collaboration étroite entre l'enseignant de français et ceux des disciplines de filière, de sorte que les contenus proposés aient un caractère transversal.

CONTROLE ET EVALUATION

Au début de la troisième année, toute évaluation initiale doit être réalisée non seulement à partir de tests d'entrée, mais aussi de l'attribution des dettes et des crédits éducatifs des deux années précédentes.

L'évaluation progressive et finale reflète l'ensemble des pratiques didactiques mises en oeuvre au cours de l'année sans en privilégier aucune.

On tient compte des rythmes d'apprentissage individuels et du fait que l'interlangue se constitue de façon non linéaire. On équilibre les vérifications, en tenant compte aussi bien de la compréhension que de la production, à l'oral et à l'écrit; ces compétences sont évaluées par le biais d'épreuves objectives, subjectives et intégrées.

L'analyse des erreurs, en tant qu'outil diagnostique, doit être pour l'élève le point de départ de nouveaux apprentissages et, pour l'enseignant, un procédé nécessaire, avant de mettre en place des activités de rattrapage et de soutien scolaire.

Afin d'appliquer, donc, une correcte "pédagogie de l'erreur", on sépare la "faute" (déviation non systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de l'"erreur" (lacune dans la compétence linguistique ou communicative).

A la fin de la III^{ème} année, les élèves doivent soutenir l'examen de qualification. En application du Statut Spécial d'Autonomie, ils doivent aussi rédiger en français une partie de la première épreuve pluridisciplinaire (Epreuve de Relation).

DIRECTION PROFESSIONNELLE

**ECOLE: INSTITUT PROFESSIONNEL REGIONAL ET
 ECOLES COORDONNEES**

FILIERES : **économie - gestion d'entreprise et tourisme**
 services sociaux
 thermo-mécanique
 électrique - électronique
 industrie du bois

agriculture (légalement reconnu)

CLASSES DE IV^{ème} - V^{ème}

FINALITES

Il est nécessaire que l'enseignement du français se situe dans le droit-fil des années précédentes dont il constitue l'approfondissement et l'enrichissement sur tous les plans dans une optique interdisciplinaire qui fait intervenir les enseignants d'italien, de langue étrangère et des matières spécifiques de la filière, sans exclure à priori les professeurs des autres disciplines. Il est, en effet, souhaitable que la compétence linguistique acquise par les élèves leur permette, lors de l'examen de fin d'études, d'utiliser d'une manière profitable le français pour les épreuves orales et écrites.

L'enseignement de la langue française a pour objet:

- l'enrichissement et l'affinement de la compétence communicative dans des contextes différenciés, grâce à l'accroissement du bagage syntaxique et lexical, de la phraséologie, de la langue de spécialité;
- la compréhension interculturelle, non seulement élargie dans ses manifestations quotidiennes et dans ses problématiques générales, mais aussi dans les expressions complexes des civilisations francophones, entre autres grâce à l'approche des textes littéraires ou d'autres manifestations artistiques;
- la prise de conscience des processus d'apprentissage, en vue de l'acquisition progressive de l'autonomie de la part des apprenants, afin qu'ils sachent organiser leurs parcours personnels et qu'ils arrivent à s'auto-évaluer.

OBJECTIFS

A la fin de la classe de cinquième l'élève doit être en mesure de:

- soutenir de façon appropriée une conversation sur des thèmes de la vie quotidienne ou d'actualité et sur des sujets ayant trait aux domaines littéraire et de spécialité; ceci implique une compréhension fine des messages produits par des locuteurs natifs selon un débit normal;

- comprendre et produire des textes oraux et écrits d'ordre général, d'ordre littéraire et professionnel ;
- savoir transposer des textes d'ordre professionnel en français et en italien, sans exclure les autres langues étudiées;
- maîtriser l'expression écrite à travers un usage éclairé de la grammaire, le respect de l'orthographe et la volonté d'améliorer le vocabulaire.

CONTENUS

Dans la perspective d'un travail pluridisciplinaire, l'équipe d'enseignants structure les contenus selon un dessein unitaire, dans lequel les savoirs et les savoir-faire s'intègrent et se complètent de façon indissociable en continuité avec le cycle précédent.

Voilà pourquoi, en classe de quatrième et de cinquième, les activités de compréhension et de production, à l'oral et à l'écrit, ne doivent plus être conçues séparément.

Chaque filière doit prévoir des parcours organisés par modules, intégrés dans un projet d'établissement, dont le nombre ne doit pas être inférieur à quatre par année.

Un module doit être centré sur un sujet choisi en accord avec les professeurs des domaines spécifiques, afférant la filière et comprenant une série d'unités didactiques. Cela permet d'enrichir et de perfectionner la langue et la communication professionnelles à travers l'utilisation systématique de documents authentiques et l'exploitation de dictionnaires spécialisés.

A l'intérieur de ce module peut prendre place la simulation d'un cas pratique, prévu par les modalités d'examen (deuxième épreuve écrite).

Un autre module peut être à dominante culturelle et s'organiser autour d'un thème lié à l'actualité. Le choix du sujet peut se faire en accord avec les élèves et tenir compte des facteurs essentiels qui caractérisent les réalités française, francophone et valdôtaine.

Un autre encore peut être à dominante littéraire et être alors fondé sur la lecture de textes ou d'oeuvres intégrales. Ce module, organisé autour d'un thème, d'un genre, d'un courant littéraire ou artistique, souligne aussi l'importance et la valeur du cadre socio-linguistique.

D'autres peuvent reprendre l'une des dominantes suggérées, à partir des propositions des élèves ou du Conseil de classe.

Les principaux éléments transversaux à tous les modules sont :

- perfectionnement de la langue de communication orale et écrite;
- sensibilisation à l'interdépendance du code verbal avec les codes para-verbal et non-verbal;
- analyse des codes textuels (textes littéraires, d'actualité ou professionnels);
- maîtrise des techniques de production de textes descriptifs, narratifs, informatifs et argumentatifs; ces derniers sont, en particulier, propédeutiques à l'épreuve d'examen de fin d'études.

Le choix des sujets se rapporte à l'âge et aux intérêts des élèves, ainsi qu'aux contenus propres à chaque filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

Chaque fois que l'occasion se présente, on cherche à stimuler la réflexion sur la langue dans toutes ses composantes et notamment la comparaison avec l'italien et les autres langues pratiquées.

On insiste essentiellement sur l'emploi de la langue en fonction de la structuration d'un texte, conçu dans un but spécifique.

On prend, donc, en considération la cohésion et la cohérence textuelles, l'emploi des connecteurs logiques, des anaphores et de tout autre élément de connexion, implicite ou explicite.

La réflexion se fait aussi à niveau sémantique et lexical, pour favoriser la systématisation et le réemploi d'un vocabulaire de plus en plus riche et soigné, adapté à chaque domaine spécifique (littéraire, professionnel et de la vie courante).

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

En classe de quatrième et de cinquième, cet aspect passe à travers la réflexion sur le rapport langue/culture qui se dégage de chaque module abordé.

Les modules, étant souvent pluridisciplinaires, permettent d'ailleurs la comparaison entre les cultures valdôtaine, nationale, les différentes cultures européennes et francophones.

L'élève développe un sentiment de citoyenneté européenne et, en même temps, valorise ses origines et son identité, grâce à toute activité se déroulant en milieu francophone, organisée par le professeur de français en accord avec le Conseil de classe (stages et visites d'entreprise, concours internationaux, festivals, expositions, projets européens, etc.).

METHODOLOGIE

La méthodologie est fondée sur l'interaction du groupe classe et de chaque élève avec l'enseignant. Les objectifs, les itinéraires et les projets d'établissement sont explicités et débattus en classe pour favoriser la prise de conscience et la motivation des apprenants.

Ces moments, ainsi que ceux de l'évaluation, sont intégrés à l'apprentissage linguistique et à l'acquisition de savoir-faire plus pertinents à la filière envisagée (savoir argumenter, réfuter, nuancer), mettant en œuvre des stratégies communicatives précises.

Les activités de lecture portent sur un éventail de documents, dont les élèves sont amenés à découvrir et à systématiser les caractéristiques textuelles.

On passe ensuite à des activités productives, tout d'abord liées de très près aux textes étudiés (résumé, synthèse, transformation de textes par modulation de registre ou de type), pour en arriver à des productions plus créatives dont les règles doivent toujours être explicitées.

Toutefois, on ne néglige pas la réactivation des savoirs acquis dans le domaine de l'oral en utilisant les ressources des nouvelles technologies.

Ces dernières sont également employées dans le domaine de l'écrit et pour des activités interdisciplinaires, en collaboration avec le professeur d'italien et les enseignants des disciplines professionnelles.

La langue doit être utilisée de façon que l'élève la perçoive comme un instrument et non seulement comme un but immédiat de l'apprentissage.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir une collaboration étroite entre l'enseignant de français et ceux des disciplines de filière, de sorte que les contenus proposés aient un caractère transversal.

Pour susciter un emploi réel de la langue, on insiste sur les expériences d'échange, axées notamment sur les stages et les simulations d'entreprise.

CONTROLE ET EVALUATION

Dans les deux dernières années, le contrôle relève de la capacité de compréhension et d'analyse de textes oraux et écrits, à caractère général, littéraire et professionnel, ainsi que de la capacité d'expression sur des sujets variés, exposés avec facilité d'élocution, par un lexique adéquat, en faisant preuve d'avoir acquis et élaboré des contenus.

L'évaluation devient éducative et permet à l'apprenant de situer ses acquis par rapport aux objectifs fixés à chaque étape des parcours d'enseignement/apprentissage.

L'évaluation, progressive et finale, porte sur l'ensemble des compétences culturelles et linguistiques et tient compte des progrès accomplis. Les épreuves, objectives et subjectives, doivent vérifier et évaluer les aptitudes et les acquisitions, intégrées les unes aux autres.

En fonction de l'examen final, les épreuves subjectives comprennent entre autres des dissertations et des questionnaires - discussion sur des sujets littéraires, socio-économiques, techniques et d'actualité.

L'analyse des erreurs, en tant qu'outil diagnostique, doit être pour l'apprenant le point de départ pour de nouvelles acquisitions et, pour l'enseignant, un procédé nécessaire avant de concevoir des activités de rattrapage et de soutien scolaire.

Afin d'appliquer, donc, une correcte "pédagogie de l'erreur", on distingue les lacunes dans la compétence linguistique ou communicative (l' "erreur"), de la déviation non systématique de la norme, à plusieurs niveaux de performance (la "faute").

L'enseignant doit aussi devenir un tuteur qui oriente vers des pratiques d'autoapprentissage visant à combler des lacunes et à compléter des savoirs précis (suggestions d'exercices, de lectures, activités par l'utilisation de didacticiels, de matériel audio-visuel et multimedia).

La vérification des progrès des élèves fait partie de l'évaluation formative, tandis que les acquisitions au terme de l'apprentissage sont

soumises à une évaluation sommative. L'interprétation des résultats doit se fonder sur ces deux aspects.

Le Conseil de classe doit aussi prendre en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français, en vue notamment de l'examen d'Etat.

DIRECTION ARTISTIQUE

ECOLE: INSTITUT D'ART

FILIERE Communication Visuelle (graphique)

INTRODUCTION

Le Projet "Michelangelo", proposition expérimentale artistique, se greffe sur plusieurs directives déjà présentes dans les plans d'étude de la Commission "Brocca" et dans le Projet "Leonardo", visant essentiellement les Lycées artistiques. Il rend homogène le profil, peu adhérent au monde du travail, des Lycées artistiques et celui, trop professionnel, des Instituts d'art. Le Projet "Michelangelo" est tout de même innovateur, car il s'étend sur un curriculum quinquennal permettant d'acquérir des compétences spécifiques, sans pour autant renoncer à une préparation de base littéraire et linguistique ainsi que scientifique et technologique.

L'Institut d'art a opté, à l'intérieur du projet "Michelangelo", pour l'expérimentation concernant la communication visuelle à option graphique. Ce choix a été fait après une enquête sur le territoire régional qui a mis en évidence l'absence, en Vallée d'Aoste, de spécialistes chargés de la conception de projets d'expression visuelle (graphistes), malgré la forte demande du marché.

L'emploi du temps national a été adapté à la situation de la Vallée d'Aoste, avec l'insertion de la langue française, et la conséquente réduction des heures de cours de quelques disciplines, afin de maintenir les quarante heures hebdomadaires. Le recours à des activités bilingues et pluridisciplinaires devient donc fondamental au sein du projet, afin de réaliser réellement les finalités et les objectifs propres au programme de français, en vue aussi du nouvel examen d'Etat.

CLASSES DE I^{ère} - II^{ème}

FINALITES

Le cours de langue et civilisation françaises, pour les deux premières années, poursuit les finalités suivantes:

- l'acquisition d'une compétence communicative permettant d'utiliser la langue française de façon adéquate au contexte;
- la formation humaine, sociale et culturelle par le contact avec d'autres réalités, dans l'optique d'une éducation interculturelle qui contribue à l'acceptation des différences;
- l'éducation au changement, car chaque langue perçoit et reflète les modifications culturelles de la communauté qui l'emploie;
- le renforcement de la flexibilité des structures cognitives;
- la réflexion sur la langue et sur les modalités de son emploi.

OBJECTIFS

A la fin des deux premières années, l'élève doit être en mesure de:

- comprendre une variété de messages oraux d'ordre général visant des buts différents, produits à une vitesse normale en saisissant la situation, le sujet et les éléments du discours (attitudes, rôles et intentions des interlocuteurs, informations principales, spécifiques et de soutien);
- saisir le sens global des messages des media (radio, cinéma, télévision) sur des thèmes d'actualité;
- savoir s'exprimer sur des sujets d'ordre général de façon efficace, adéquate au contexte et à la situation;
- comprendre le sens et le but de différents textes écrits;
- produire différents types de textes écrits;
- identifier l'apport donné à la communication par des éléments paralinguistiques (ton, rythme, accent, etc.) et extralinguistiques (attitude, mimique, etc.);
- repérer et systématiser des structures et des mécanismes linguistiques qui agissent à différents niveaux: phonologique, morphosyntaxique, sémantique, textuel, pragmatique ;

- rendre les élèves conscients du processus d'apprentissage, leur permettant d'acquérir la capacité d'organiser les activités d'étude et d'élaborer une méthode personnelle de travail.

CONTENUS

Des tests d'entrée et des grilles d'observation mettent en évidence les niveaux du savoir et du savoir-faire acquis à l'Ecole Moyenne. Ces épreuves sont le point de départ pour bâtir un plan de travail organisé qui consolide les acquis et qui, en même temps, les structure et les renforce.

Les contenus du programme pour les classes de première et de deuxième sont axés sur :

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

Pour le développement de l'écoute, les textes oraux, présentés de vive voix ou enregistrés, doivent :

- être produits à vitesse normale ;
- présenter différents registres de langue ;
- saisir le message visuel (photographie, publicité, affiche, vidéo) ;
- concerner des situations communicatives de vie quotidienne, des événements culturels, des chansons, des thèmes tirés du domaine littéraire contemporain.

La production orale doit :

- se fonder sur des situations quotidiennes, des thèmes d'ordre culturel ;
- se rapporter à l'expérience et aux intérêts des élèves ;
- concerner, au début, la communication d'informations et, successivement, l'expression, l'argumentation et la justification des opinions ;
- exprimer et décrire le message visuel (photographies, suite d'images, bandes dessinées).

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

Les textes pour la lecture ont d'abord trait à des situations quotidiennes (simples articles de journal, lettres, dépliants, etc.) et par la

suite au domaine culturel (extraits littéraires, nouvelles, poésies, chansons, récits illustrés, romans).

Les textes écrits doivent :

- concerner des sujets d'actualité ayant trait aux réalités valdôtaine, nationale et européenne ;
- illustrer des thèmes d'actualité culturelle.

Les textes produits par les élèves doivent :

- être axés sur la communication (lettres, comptes rendus, etc.) et sur l'expression (résumés, portraits, descriptions d'images, questionnaires, récits dirigés, commentaires, etc.) ;

concerner des thèmes déjà affrontés en classe.

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral ou aux différents textes qui ont fait l'objet de la lecture, silencieuse ou à haute voix.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et l'intérêt des élèves ainsi que les contenus propres à leur filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

En poursuivant le parcours abordé lors des années précédentes, on fixe l'attention des apprenants sur l'étude de la grammaire, qui doit être sollicitée le plus possible en situation ou par le biais de documents iconographiques commentés, en prévoyant aussi l'emploi d'un manuel pour un apprentissage plus systématique.

L'enseignant oriente constamment les élèves à la découverte des aspects morphologiques et syntaxiques du texte.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

Vu la tradition francophone du Val d'Aoste, le français joue avec l'italien un rôle d'ouverture sur le monde et d'investigation sur la réalité régionale, en conformité aussi avec les dispositions des articles 38 - 39 et 40 du Statut Spécial.

Dans l'axe de la civilisation il faut donc analyser les composantes socioculturelles locales.

Or, le mot "civilisation" n'a pas toujours, ni pour tous, la même signification. En ce cas, "civilisation" est employé au sens

anthropologique de “culture”, à savoir la conception et l’organisation de la vie envisagées par un peuple.

Il est évident que cette définition sous-entend différents aspects qui demandent à être explicités et qui, pour des raisons de clarté, sont regroupés autour de deux pôles: le linguistique et le socioculturel/historique, même si dans la réalité, ils se superposent et s’imbriquent.

C’est à l’intérieur de l’ensemble général de la civilisation que s’insère l’étude de la réalité valdôtaine.

Son but spécifique doit être celui d’analyser ce qui fait l’originalité de la civilisation valdôtaine dans le cadre d’une civilisation de l’Europe.

Dans cette intention, il est capital d’axer ce type d’étude sur la comparaison : après l’observation d’un fait culturel valdôtain, on procède à la comparaison de ce fait même avec ce qui se passe dans d’autres Pays, pour en faire ressortir les similitudes et les divergences permettant de fixer les traits caractéristiques éventuels, en perspective éducative européenne.

Pour ce faire, il est fondamental de travailler sur des documents, qui peuvent être fournis par le professeur ou recherchés par les apprenants dans le but d’orienter ces derniers vers une attitude de plus en plus autonome et responsable.

L’enseignement linguistique permet l’accès à la dimension culturelle qui est déjà implicite dans la langue en tant que représentation structurée du réel et développe la formation humaine, sociale et culturelle par le contact avec d’autres réalités.

On engage les élèves à découvrir et à considérer aussi bien les ateliers locaux que les expositions d’artisanat, de sculptures ou de tableaux à travers l’analyse figurative.

On prend en considération les projets européens, l’échange transfrontalier et multilatéral entre élèves, les petites expériences d’atelier, la production d’objets, de dessins, d’affiches, de dépliants et de cartes postales.

L’optique d’une éducation interculturelle contribue à l’acceptation de toute différence et à un conséquent enrichissement.

METHODOLOGIE

Les finalités générales et les objectifs spécifiques peuvent être mieux atteints par des activités d'ordre communicatif où les compétences linguistiques fondamentales sont utilisées dans une variété de situations adéquates à la réalité de l'élève. La langue peut être mieux acquise de façon opérationnelle, à travers des activités sur des tâches spécifiques, qui peuvent prévoir la collaboration entre les professeurs de français et d'autres disciplines. Le français devient ainsi langue véhiculaire et non seulement un but immédiat d'apprentissage.

Dans les activités d'écoute, il faut bien sélectionner les textes sur lesquels travailler, car les difficultés de compréhension des élèves naissent souvent du décalage entre un texte et la réalité.

La production orale est favorisée par des activités d'explicitation, de dramatisation, des conversations, des discussions, pendant lesquelles on peut corriger les fautes d'ordre formel, en intervenant plus tard, pour y impliquer l'élève avec toute la classe.

Dans le contexte communicatif, un système phonologique correct et fonctionnel acquiert une importance extrême. Il est fondamental que l'élève se rende compte qu'une prononciation incorrecte du phonème peut empêcher le procès de communication et qu'une intonation non convenable peut fausser la signification d'un énoncé.

Dans les activités de lecture, les connaissances extra-linguistiques influencent beaucoup la compréhension du texte, qui, de toute façon, peut être lu selon les modalités suivantes et d'après les différents buts qu'on a fixés d'avance :

- “lecture globale”, pour la compréhension du sujet général du texte ;
- “lecture d'exploration”, pour la recherche d'informations spécifiques ;
- “lecture analytique”, pour la compréhension plus détaillée du texte.

Dans la production écrite, ayant comme point de départ la lecture et la réflexion sur les caractéristiques du texte, l'élève a la possibilité d'identifier la spécificité du code écrit.

Les activités qui permettent l'intégration de plusieurs savoir-faire rapprochent davantage l'élève d'un emploi réel de la langue, par exemple :

- prendre des notes, ce qui associe la compréhension à la production ;
- résumer des textes, où plusieurs compétences entrent en jeu, telles le repérage d'éléments essentiels du texte et l'emploi de structures syntaxiques complexes, pour produire un écrit final synthétique et cohérent ;

- s'exercer à la dictée, car elle implique des compétences de compréhension et de production. Il est important que le texte dicté soit lu à vitesse normale et qu'il contienne un lexique connu.

Les dictionnaires, monolingue et bilingue, sont un instrument de travail très utile pour l'enrichissement lexical et pour le contrôle de l'exactitude phonétique, orthographique et morphologique.

Les instruments liés au monde des media sont des outils d'appui pour le repérage d'informations, pour la construction de textes variés et pour un entraînement à l'autocorrection et à l'autoévaluation.

CONTROLE ET EVALUATION

Le contrôle, partie intégrante de tout procès didactique et éducatif, doit se fonder sur des procédés systématiques et continus et sur des moments plus formels par des épreuves à caractère objectif et subjectif.

L'ensemble des compétences linguistiques et culturelles, ainsi que les progrès accomplis dans la compréhension et la production orales et écrites, constituent l'objet d'une évaluation progressive et finale.

Ces contrôles spécifiques vérifient l'acquisition de certaines compétences; ils sont utiles s'ils s'intègrent à des contrôles à caractère global (compréhension, production, interrogation orale, résumé, dictée).

L'analyse de l'erreur est une partie essentielle de la vérification et représente un instrument diagnostique fondamental pour mettre en œuvre des activités de rattrapage et de soutien scolaire.

L'évaluation permet à l'apprenant de situer ses acquis par rapport aux objectifs fixés à chaque étape du parcours et de s'orienter vers un auto-apprentissage.

Le Conseil de classe prend en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français.

DIRECTION ARTISTIQUE

ECOLE: INSTITUT D'ART

FILIERE : Communication Visuelle (graphique)

CLASSES DE III^{ème} - IV^{ème} - V^{ème}

FINALITES

Les finalités des trois dernières années élargissent et complètent celles des classes de première et de deuxième et visent à renforcer les aspects suivants:

- la compétence communicative, afin de consentir un choix de modalités d'expression soutenues par une plus large richesse linguistique;
- la conscience de l'origine commune que les langues et les cultures, appartenant à la même souche, gardent à travers le temps, malgré leur différente évolution;
- la compréhension interculturelle, non seulement dans ses manifestations quotidiennes, mais aussi élargie à des expressions plus complexes de la civilisation française et francophone;
- la conscience, de la part des élèves, de leur procès d'apprentissage, leur permettant l'acquisition progressive d'une autonomie dans le choix et dans l'organisation des activités d'étude.

OBJECTIFS

Ils sont élaborés à partir des différentes compétences acquises à la fin de la deuxième année.

L'apprenant doit atteindre les objectifs suivants:

- établir des rapports interpersonnels efficaces, dans une conversation correcte, adéquate au contexte et à la situation de communication, même sur des sujets à caractère spécifique;
- décrire des situations avec clarté et précision lexicale;

- comprendre des ouvrages en langue française relatifs au domaine spécifique de l'Institut d'Art;
- produire des textes écrits à caractère général et/ou spécifique, avec clarté formelle;
- connaître la culture et la civilisation françaises, voire francophones, afin de bien saisir les significations que la langue véhicule.

CONTENUS

L'étroite collaboration entre les professeurs de français et des disciplines caractérisant l'Institut d'Art permet d'établir des liens qui consentent la mise en oeuvre d'activités bilingues et multidisciplinaires, visant des objectifs transversaux. Les Conseils de classe programment les modules bilingues, en début d'année, en tenant compte des sujets spécifiques des disciplines concernées, des parcours prévus pour l'examen d'état, des demandes de collaboration de la part d'organismes extérieurs, des intérêts des élèves. L'étude de la littérature française est abordée du Moyen Age au XX^{ème} siècle avec flexibilité dans le choix des périodes, des auteurs et des thèmes, afin de permettre au professeur de français de collaborer plus facilement avec les enseignants d'italien et d'histoire, de philosophie, d'anglais et d'histoire de l'art sur des thèmes historiques, artistiques et littéraires communs. Cette flexibilité consent au professeur de français de trier dans la littérature française et de créer des parcours interdisciplinaires permettant aussi d'affronter, la dernière année, une étude moins superficielle du XX^{ème} siècle. Il est donc fondamental que l'étude de la littérature française s'appuie sur la lecture et l'analyse de textes intégraux et d'extraits littéraires nombreux et variés, afin d'éviter une approche mnémonique et superficielle à la littérature pour privilégier des parcours plus critiques et approfondis.

L'enseignant de français continue à développer les compétences de compréhension et de production orales, par la présentation de plusieurs variétés de registres de langue, par une attention particulière à la fonction d'argumentation, favorisant ainsi un emploi plus riche et plus précis du lexique et des structures grammaticales.

En ce qui concerne la production écrite, l'élève doit, en vue aussi de l'examen d'Etat :

- produire des rédactions sur des sujets à caractère général et, plus en particulier, à dominante artistique et littéraire ;

- rédiger des productions (récits, compositions) après la lecture et l'analyse de textes d'ordre général, artistique et littéraire;
- répondre à des questionnaires de compréhension/production.

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral et aux différents textes qui ont fait l'objet de la lecture silencieuse ou à haute voix.

Le choix des sujets se rapporte à l'âge et aux intérêts des élèves, ainsi qu'aux contenus propres à leur filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

L'aspect grammatical de la langue est abordé à travers la correction des exercices linguistiques, des rédactions, des compositions et l'analyse des erreurs. La dictée reste un instrument utile pour l'exercice en langue aussi bien du point de vue de la compréhension que de la production.

On envisage l'analyse de :

- la consolidation de la connaissance de l'orthographe lexicale et grammaticale ;
- l'enrichissement du vocabulaire ayant trait au domaine spécifique;
- la structure de la phrase complexe ;
- le passage de la phrase au texte avec l'enchaînement et la cohérence du discours.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

A la fin du cycle d'étude, l'élève doit savoir saisir les relations existant entre les expressions artistiques et celles qui appartiennent aux domaines littéraire, historique et philosophique.

Le professeur de français valorise avec les professeurs des disciplines artistiques, la présence et l'importance des images dans la culture d'aujourd'hui, en vue aussi d'une appropriation, de la part des élèves, des différentes catégories esthétiques au fil des siècles.

Des visites à des musées ou à des expositions, des stages, des travaux en atelier, aussi bien en Vallée d'Aoste que dans des Pays francophones, en partant souvent de projets bilingues et multidisciplinaires, permettent plus aisément aux élèves d'accéder à une dimension interculturelle d'une certaine envergure. Ces expériences

consentent aussi d'éliminer les stéréotypes, les barrières culturelles, favorisant ainsi une formation "européenne" des élèves.

METHODOLOGIE

Le travail mené sur la langue et sur les autres contenus est plus efficace s'il prévoit la collaboration, même en classe à travers des coprésences, entre le professeur de français et ses collègues des disciplines littéraires et artistiques. En effet, le français doit être utilisé de façon que l'élève le perçoive comme un instrument pour acquérir des connaissances et des contenus proches de la réalité, et non seulement comme un but immédiat de l'apprentissage.

La production orale est favorisée par des activités de lecture, d'analyse de textes, par des discussions en classe, pendant lesquelles les fautes linguistiques sont soulignées et corrigées de façon plus rigoureuse par rapport aux deux premières années. Dans le contexte de la communication, le professeur de français attribue de l'importance à l'exactitude du système phonologique, dont le mauvais emploi pourrait engendrer des malentendus chez les élèves.

Dans les activités de lecture, on prévoit:

- "lecture extensive", pour une compréhension générale du thème du texte ;
- "lecture d'exploration", pour la recherche d'informations spécifiques ;
- "lecture intensive", pour la compréhension détaillée du texte.

Dans la production écrite, il faut privilégier la fonction d'argumentation à l'intérieur de rédactions et de courtes compositions.

Au cours des trois dernières années on prévoit aussi l'emploi des nouvelles technologies pour développer les compétences linguistiques, pour comparer les différents registres de langue et pour réaliser des graphiques.

CONTROLE ET EVALUATION

L'évaluation prévoit l'emploi de procédés systématiques et continus, éventuellement communs à d'autres enseignants impliqués dans des projets interdisciplinaires. On met en place des contrôles

objectifs pour vérifier l'orthographe et la grammaire et d'autres subjectifs plus formels, pour contrôler les compétences d'argumentation (interrogations et interventions informelles à l'oral, dissertation et compréhension-production à l'écrit). Dans la production on doit vérifier, en particulier, le niveau de cohésion et de cohérence des textes écrits ou des exposés oraux.

Les grilles d'observation se fondent sur une série de barèmes fonctionnels à une plus évidente équité et portent sur l'évaluation progressive des compétences culturelles et linguistiques alors que l'évaluation finale tient compte aussi des progrès accomplis.

On a en outre recours à l'analyse des erreurs, en tant qu'outil diagnostique, pour mettre en oeuvre des activités de rattrapage et de soutien scolaire. Afin d'appliquer une "pédagogie de l'erreur" correcte, on sépare, donc, la "faute" (déviation non-systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de l'"erreur" (lacune dans la compétence linguistique ou communicative).

L'évaluation permet ainsi à l'élève de situer ses acquis par rapport au parcours envisagés et de prendre conscience des niveaux de compétence atteints pour enfin apprendre à s'autoévaluer.

Le Conseil de classe prend en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français, en vue notamment de l'examen d'Etat.

LYCEE LINGUISTIQUE

ECOLE : LYCEE LINGUISTIQUE (légalement reconnu)

INTRODUCTION

Le Lycée Linguistique de Courmayeur, légalement reconnu, prévoit dans son emploi du temps flexible et expérimental, une attention aux élèves engagés dans le sport, surtout dans le ski. Il s'agit de leur permettre de rattraper les absences aux cours, en formulant un calendrier qui échelonne et diversifie les interventions de soutien.

Le français est la langue véhiculaire par laquelle on enseigne l'histoire et la géographie les deux premières années et l'histoire les trois dernières années.

CLASSES DE I^{ère} - II^{ème}

FINALITES

Dans une société caractérisée par un pluralisme de modèles et de valeurs et par des changements profonds, les élèves ressentent le besoin d'avoir des expériences culturelles, relationnelles, sociales et plurilinguistiques significatives pour leur formation.

Dans cette optique le lycée linguistique vise à :

- développer une sensibilité artistique, culturelle, interculturelle, une vision du monde vaste, flexible et sans préjugés, en perspective éducative européenne;
- fournir des connaissances à niveau économique, touristique, juridique pour mieux répondre aux exigences du monde du travail, aux attentes de la société de plus en plus caractérisée par l'évolution technologique;
- favoriser une disponibilité aux changements, à la mobilité d'esprit pour gérer en souplesse et en autonomie des situations diverses et complexes et s'adapter à une société en évolution continue;

- renforcer les compétences linguistiques, à savoir la compréhension et la production, orales et écrites, pour les utiliser en différentes situations de communication;
- développer les capacités d'expression logique et critique, en permettant aux élèves de manifester leur créativité;
- savoir reconnaître les caractéristiques propres au patrimoine artistique - littéraire français et européen;
- rendre les élèves conscients du processus d'apprentissage, leur permettant d'acquérir la capacité d'organiser les activités d'étude et d'élaborer une méthode personnelle de travail;
- favoriser l'aptitude à l'autoinformation et à l'autoévaluation systématiques, dans la perspective de l'éducation continue.

OBJECTIFS

Le programme de français vise à développer la compétence communicative orale et écrite.

A la fin des deux premières années, les élèves doivent être à même de :

- comprendre des messages oraux produits dans des contextes diversifiés ;
- interagir avec un interlocuteur, dans une conversation fonctionnelle à la situation et au contexte donnés ;
- produire, à l'oral et à l'écrit, des textes descriptifs, informatifs et argumentatifs avec clarté logique et précision lexicale ;
- comprendre des textes écrits concernant des thèmes culturels, littéraires et d'actualité;
- maîtriser les structures et les mécanismes de la langue à niveau lexical, morphosyntaxique, textuel et pragmatique;
- reconnaître les genres littéraires et en identifier les aspects stylistiques ;
- savoir commenter un texte, en saisir les réseaux lexicaux et y retrouver les thèmes principaux;
- situer un auteur dans son contexte historique, socioculturel, artistique et littéraire.

CONTENUS

Des tests d'entrée et des grilles d'observation mettent en évidence les niveaux du savoir et du savoir-faire acquis à l'Ecole Moyenne.

Ces épreuves sont le point de départ pour bâtir un plan de travail organisé qui consolide les acquis et qui, en même temps, les structure et les renforce.

Les contenus du programme pour les classes de première et de deuxième sont axés sur :

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

Les activités de compréhension et de production orales portent sur :

- l'écoute de cassettes audio;
- le visionnement et l'écoute de cassettes-vidéo (transposition à l'écran d'oeuvres littéraires, de films divers, de conversations, de débats, d'interviews) ;
- l'entraînement à l'expression orale à travers des situations langagières de la vie courante et l'analyse argumentative de textes littéraires ;
- la lecture à haute voix;
- les jeux de rôle, la récitation, les chansons.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

On part de la construction d'énoncés simples, pour arriver à des productions écrites plus complexes constituant un ensemble cohérent.

On propose des questionnaires-discussions sur des sujets littéraires et d'actualité, reliés à l'analyse d'un texte écrit ou à la transcription d'un texte oral écouté au préalable.

La production prévoit aussi:

- des résumés;
- des rédactions sur des thèmes divers;
- des exercices d'écriture créative.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves ainsi que les contenus propres à leur filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

L'étude de la grammaire suit une approche textuelle : les élèves sont confrontés à des textes favorisant la prise de conscience du fonctionnement des mécanismes de la langue.

La réflexion porte sur les différents codes fonctionnels à la typologie des textes et aux modalités d'écriture. La langue est analysée à niveau lexical, morphosyntaxique, textuel, sémantique et pragmatique.

La phonologie, dans ses aspects de rythme, intonation et accent, est traitée à l'intérieur des activités prévues à l'oral.

Les apprenants sont stimulés à acquérir une compétence métalinguistique, utile à la maîtrise de tout système plurilingue.

L'analyse des langues modernes et classiques devient un instrument utile pour en faire ressortir les ressemblances et les différences.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

Vu la tradition francophone du Val d'Aoste, le français joue avec l'italien un rôle d'ouverture sur le monde et d'investigation sur la réalité régionale, en conformité aussi avec les dispositions des articles 38 - 39 et 40 du Statut Spécial.

Dans l'axe de la civilisation il faut donc analyser les compétences socioculturelles locales.

Or, le mot « civilisation » n'a pas toujours, ni pour tous, la même signification. En ce cas, « civilisation » est employé au sens anthropologique de « culture », à savoir la conception et l'organisation de la vie envisagées par un peuple.

Il est évident que cette définition sous-entend différents aspects qui demandent à être explicités et qui, pour des raisons de clarté, sont regroupés autour de deux pôles : le linguistique et le socioculturel/historique, même si, dans la réalité, ils se superposent et s'imbriquent .

C'est à l'intérieur de l'ensemble général de la civilisation que s'insère l'étude de la réalité valdôtaine.

Son but spécifique est celui d'analyser ce qui fait son originalité dans le cadre d'une civilisation de l'Europe.

Dans cette intention, il est capital d'axer cette étude sur la comparaison : après l'observation d'un fait culturel valdôtain, on procède à la comparaison de ce fait même avec ce qui se passe dans d'autres Pays, pour en faire ressortir les similitudes et les divergences permettant de

fixer les traits caractéristiques éventuels, en prospective éducative européenne.

Ces comparaisons entre cultures différentes peuvent faire l'objet d'activités pluridisciplinaires.

Les projets européens et les activités transfrontalières d'échange de classes, de correspondance épistolaire et télématique favorisent, en outre, l'utilisation authentique de la langue française ainsi que le développement de la personnalité des élèves à travers une prise de conscience interculturelle.

Pour ce faire, il est fondamental de travailler sur des documents, qui peuvent être fournis par le professeur ou recherchés par les apprenants dans le but d'amener ces derniers vers une attitude de plus en plus autonome et responsable.

METHODOLOGIE

Les stratégies pédagogiques mises en place, sont nécessairement flexibles et se fondent sur les besoins linguistiques et langagiers des apprenants, plutôt que sur des méthodes préconçues.

Conscients du fait que le facteur fondamental dans l'apprentissage est la motivation, on essaie pour cela de susciter l'intérêt et la curiosité des élèves.

L'importance que les mass-media ont dans le monde actuel doit être prise en compte dans le parcours de formation des élèves ; exploiter la séduction de l'image et favoriser l'éducation à l'écoute aide l'approche de toute sorte de documents.

Pour la compréhension et la production orales, tout matériel pédagogique audio, vidéo et en CD-Rom, proposant des documents authentiques et diversifiés par thèmes, favorise la prise de conscience des variétés d'emploi de la langue et offre le moyen pour atteindre un niveau d'expression plus riche et adéquat.

L'observation du fonctionnement des textes et l'analyse des éléments de composition se concrétisent dans des activités de production guidée ou autonome.

La réflexion sur le dynamisme de la langue doit stimuler le développement de la pensée logique, les capacités d'analyse et de synthèse, en favorisant les procès d'abstraction et de généralisation.

Les élèves prennent ainsi conscience qu'il n'existe pas une langue monolithique, mais des manifestations différentes d'une même langue.

La langue doit être, donc, utilisée de façon que l'élève la perçoive comme un instrument pour acquérir des connaissances et des contenus proches de la réalité et non seulement comme un but immédiat de l'apprentissage.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir une collaboration étroite entre l'enseignant de français et ceux des autres disciplines, de sorte que les contenus aient un caractère transversal.

Les thèmes de civilisation ne sont pas choisis au préalable, mais suggérés par la classe et se basent de préférence sur des documents authentiques.

En ce qui concerne l'histoire littéraire française, on privilégie les méthodologies inductive et non-directive : l'apprenant découvre, comprend, apprécie les extraits littéraires et à travers ceux-ci, l'auteur.

On aide l'élève à acquérir l'habitude à la recherche, à choisir et à organiser ses connaissances, plutôt que de lui fournir un savoir préconçu qu'il ne saurait pas approfondir et qu'il ne pourrait donc pas réutiliser.

Les dictionnaires, monolingue et bilingue, sont un instrument de travail très utile pour l'enrichissement lexical et pour le contrôle de l'exactitude phonétique, orthographique et morphologique.

CONTROLE ET EVALUATION

L'évaluation formative et sommative permet de contrôler les niveaux d'acquisition et les modalités d'apprentissage.

La vérification peut s'appuyer sur des interrogations orales, formelles ou/et informelles, visant à relever la capacité de s'exprimer correctement sur n'importe quel sujet, avec aisance et un vocabulaire riche et précis.

À l'écrit, l'évaluation se fait à partir de rédactions tenant compte des capacités d'expression et de l'analyse critique du sujet proposé.

Pour évaluer le niveau de langue atteint par les élèves, l'enseignant propose aussi des exercices de grammaire et des travaux d'écriture (compte rendu, résumé, rédaction).

Il est nécessaire, en tout cas, d'avoir recours à des grilles pour l'évaluation des épreuves objectives, subjectives et intégrées; par ce moyen on réduit les risques de partialité dans le jugement.

L'analyse de l'erreur, partie essentielle de la vérification, représente un instrument diagnostique fondamental pour concevoir des activités de rattrapage et de soutien scolaire. Afin d'appliquer une correcte "pédagogie de l'erreur", on distingue la "faute" (déviation non systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de l'"erreur" (lacune dans la compétence communicative ou linguistique).

Ce procédé est pour l'élève un point de départ pour de nouveaux apprentissages ; il peut, donc, situer ses acquis par rapport aux parcours envisagés, prendre conscience des niveaux de compétence atteints et enfin s'autoévaluer.

Le Conseil de classe prend en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français.

LYCEE LINGUISTIQUE

ECOLE : LYCEE LINGUISTIQUE (légalement reconnu)

CLASSES DE III^{ème} - IV^{ème} - V^{ème}

FINALITES

Les finalités générales des trois dernières années se greffent sur le parcours éducatif suivi dans les classes de première et de deuxième et visent la formation d'un élève cultivé, parlant plusieurs langues européennes, capable de réfléchir de manière autonome et d'exercer ses capacités linguistiques d'une façon critique vis-à-vis des diverses expressions de l'esprit humain et des différents contextes culturels européens.

L'enseignement de la langue française concourt à la formation des élèves à travers la connaissance des phénomènes littéraires et la consolidation des compétences linguistiques.

L'éducation littéraire devient centrale et dominante dans le cadre de l'enseignement, tout en accordant encore une valeur non négligeable au renforcement et à l'approfondissement des compétences et des connaissances linguistiques.

Au cours des trois années on se propose de :

- faire saisir les caractéristiques et la complexité des phénomènes littéraires (en tant qu'expression de la culture et moyen de connaissance du réel) en relation avec d'autres manifestations artistiques ;
- faire connaître directement des textes représentatifs du patrimoine littéraire français, en rapport avec des textes d'autres littératures européennes ;
- faire maîtriser la langue orale et écrite, relativement aux aptitudes de compréhension et de production, même dans des usages complexes et formels caractérisant les niveaux les plus avancés du savoir dans des domaines diversifiés ;
- faire relever l'importance historique et culturelle de la langue française.

OBJECTIFS

Les objectifs spécifiques qu'on vise au cours des trois dernières années sont les suivants :

- savoir analyser la structure d'un texte oral et écrit, pour en saisir les éléments essentiels (la situation, le sujet, le rôle des interlocuteurs) ;
- savoir rendre compte d'une rencontre, d'un débat, d'une réunion ;
- savoir raconter sous une forme correcte et synthétique des expériences vécues;
- commenter des manifestations artistiques, théâtrales et cinématographiques;
- savoir reconnaître les niveaux phonologique, morphologique, syntaxique, textuel, sémantique et pragmatique d'un texte, à l'oral comme à l'écrit ;
- savoir situer un texte et son auteur dans le cadre historique d'une époque, par rapport à d'autres auteurs et à d'autres productions, appartenant, en général, au patrimoine européen;
- savoir établir des liens interdisciplinaires sur les aspects historiques, géographiques, juridiques, économiques, artistiques et littéraires de la culture ;
- savoir analyser des textes littéraires, même à travers la comparaison avec des productions similaires de la littérature italienne et des littératures étrangères.

CONTENUS

Les contenus sont programmés par les enseignants selon un dessein unitaire où les savoirs et les savoir-faire s'intègrent et se complètent de façon indissociable, en continuité avec le cycle précédent.

Les contenus du programme pour les classes de troisième, de quatrième et de cinquième sont axés sur :

COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES

Les activités utiles au développement de ces aptitudes portent sur:

- l'écoute de textes enregistrés (reportages télévisés, vidéos, etc...) à partir desquels les élèves sont amenés à exprimer leurs opinions et à argumenter;
- des textes des littératures française et francophone (même enregistrés) permettant aux élèves d'exprimer leur jugement personnel;
- des films, analysés par séquences et ensuite dans leur ensemble, exploités pour stimuler l'expression critique.

COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES

Les textes exploités pour la lecture et l'analyse relèvent de domaines différents: littérature, histoire, actualité, économie, etc...

Les poèmes et les poésies doivent favoriser l'analyse stylistique (la versification, les sonorités, les coupes, le rythme) et la production lyrique.

Les compétences de lecture représentent la base pour une production écrite diversifiée, selon les objectifs pertinents aux textes narratifs, descriptifs, expositifs et argumentatifs (dissertation, compréhension-production, commentaire composé).

La production écrite peut se relier aux sujets déjà abordés à l'oral ou aux différents textes qui ont fait l'objet de la lecture.

Le choix des sujets doit prendre en compte l'âge et les intérêts des élèves ainsi que les contenus propres à leur filière.

REFLEXION SUR LA LANGUE

La langue réalise la fonction communicative et organise la connaissance et l'interprétation du réel au fil des siècles. Le patrimoine lexical et la structure métalinguistique, qui lui appartiennent, se développent à l'intérieur d'un processus historique et social d'un ou plusieurs pays. Par conséquent, il est souhaitable d'approfondir pendant ces trois années l'étude de la structure de la langue (lexique, nuances morphosyntaxiques), de ses registres, de sa valeur métalinguistique, de son histoire.

DIMENSION CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

L'enseignement linguistique doit permettre l'accès à la dimension culturelle, qui est déjà implicite dans la langue en tant que représentation structurée du réel.

L'étude du français ne pourrait se passer d'une confrontation continue avec les divers aspects des autres langues européennes étudiées, dans une optique interculturelle, qu'on favorise à travers des séjours d'étude, des projets européens, des échanges de classes et des échanges télématiques.

On approfondit les thèmes liés à la réalité valdôtaine et à ses rapports avec les pays francophones et les régions transfrontalières.

METHODOLOGIE

Puisque la motivation est le facteur fondamental dans l'apprentissage, le choix méthodologique privilégie des stratégies souples et une progression fondée surtout sur les exigences des apprenants afin de susciter leur intérêt et leur curiosité. L'usage constant de la langue française est fondamental pour favoriser les mécanismes d'apprentissage et surtout pour atteindre un niveau d'expression plus riche et soigné.

Les activités prévues pour l'étude de l'histoire littéraire au cours des trois dernières années offrent de nombreuses occasions pour consolider les compétences métalinguistiques des apprenants, pour approfondir leurs connaissances sur la langue et sur sa dimension historique. L'approche méthodologique choisie pour aborder l'histoire de la littérature française a le but de solliciter un jugement critique/personnel de l'élève à l'oral et à l'écrit. L'élève est ainsi à même de saisir les liens linguistiques et culturels entre les différentes littératures étudiées.

La lecture contribue à la formation d'un lecteur autonome, capable de réfléchir sur la forme des textes et de les comparer à d'autres expressions similaires de la même culture ou d'autres cultures européennes.

La production orale ne se réalise plus simplement dans la pratique des interrogations, formelles et informelles mais elle prend en compte aussi des exposés, des débats, des conversations sur des thèmes d'actualité et culturels au cours desquels l'élève doit savoir utiliser un registre de langue soutenu.

La production écrite se relie souvent à d'autres formes de pratique de la langue. La rédaction et la dissertation littéraire sont préparées et réalisées après des parcours par étapes, à partir de l'identification des thèmes, des arguments et des exemples qui les illustrent, pour arriver à l'organisation autonome des idées dans un ensemble cohérent et unitaire. D'autres activités de production plus étroitement liées aux activités d'étude et de travail doivent être prévues et proposées aux apprenants (articles de presse, critiques de films et/ou de livres, essais, lettres, etc.)

Les documents utilisés, à l'oral et à l'écrit, sont nécessairement authentiques et leur exploitation peut se faire individuellement ou en groupe.

Les cours magistraux alternent avec un travail plus autonome de la part de l'apprenant; l'analyse et l'interprétation des textes, les discussions collectives favorisent la comparaison des différentes interprétations.

Les outils pédagogiques traditionnels (manuels, livres, dictionnaires, etc.) sont intégrés à l'emploi de l'audio-visuel, des didacticiels et des nouvelles technologies en général.

CONTROLE ET EVALUATION

L'évaluation formative et sommative permet de vérifier les niveaux d'acquisition et les modalités d'apprentissage . Elle vise à habituer les élèves à s'exprimer correctement et aisément sur :

- les textes ou les oeuvres des auteurs au programme ;
- des articles de journaux ;
- des thèmes analysés grâce à des reportages télévisés ;
- les interrogations d'histoire littéraire relative à l'époque étudiée.

L'entraînement à l'expression écrite, grâce aux exercices de compréhension/production et à la composition française (dissertation littéraire-artistique ou socio-économique ou d'actualité) permet un contrôle de l'orthographe, de la correction grammaticale et syntaxique comme expression d'une idée qui se développe et s'enchaîne. L'explication de textes, ou commentaire composé, exercice charnière entre les deux niveaux d'expression, permet le contrôle des notions d'histoire de la langue et du lexique, ainsi que de l'étude sémantique du vocabulaire.

Il est nécessaire, en tout cas, d'avoir recours à des grilles pour l'évaluation des épreuves objectives, subjectives et intégrées; par ce moyen on réduit les risques de partialité du jugement.

L'analyse de l'erreur, partie essentielle de la vérification, représente un instrument diagnostique fondamental pour concevoir des activités de rattrapage et de soutien scolaire. Afin d'appliquer une correcte "pédagogie de l'erreur" on distingue la "faute" (déviation non systématique de la norme à plusieurs niveaux de performance) de l'"erreur" (lacune dans la compétence communicative ou linguistique).

Ce procédé est pour l'élève un point de départ pour de nouveaux apprentissages ; il peut, donc, situer ses acquis par rapport aux parcours envisagés et prendre conscience des niveaux de compétence atteints, enfin apprendre à s'autoévaluer.

Le Conseil de classe prend en compte l'attribution des dettes et des crédits éducatifs en français, notamment en vue de l'examen d'Etat.